



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

RAPPORT ANNUEL

2017

Investir pour le futur,
Anticiper, Innover.

SOMMAIRE

4	MOT DU PCA
6	PRÉSENTATION DU FIRCA
8	CHIFFRES CLÉS & FAITS MARQUANTS
18	RESSOURCES FINANCIÈRES
36	RESULTATS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES
37	Filière Café-Cacao
40	Filière Cola
41	Filière Hévéa
42	Filière Karité
43	Filière Palmier à Huile
44	Filière Cocotier
44	Filière Coton
47	Filière Anacarde
48	Filière Banane Dessert
49	Filière Ananas
50	Filière Mangue
50	Filière Légumes et Soja
53	Filière Racines et Tubercules
54	Filière Porcine
54	Filière des Ruminants
55	Filière Avicole
55	Filière des Elevages Non Conventionnels
57	Filière Pêche et Aquaculture
58	Programmes transversaux
66	Synthèse des projets/programmes exécutés et/ou en cours d'exécution
68	ORGANISATION DU FIRCA
72	GOUVERNANCE DU FIRCA
74	DIFFICULTES & MESURES CORRECTIVES
76	CONCLUSION
78	SIGLES ET ABBREVIATIONS

MOT DU PRESIDENT



2017 : UNE ANNÉE SYNONYME DE PROGRÈS MARQUÉS

C'est avec plaisir et fierté que les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le Rapport Annuel de gestion 2017 du FIRCA. Ce bilan témoigne de l'expertise et de l'engagement déployés au quotidien par toute l'organisation dans l'accomplissement de sa mission.

Le Plan Stratégique du FIRCA, démontre sa volonté de se positionner comme l'organisation de référence en matière de financement du développement agricole et d'être reconnu notamment pour son expertise et sa performance.

En effet, le FIRCA a accompli des progrès notables dans divers domaines d'importance, à commencer par le service aux filières. Dans ce contexte nettement amélioré, le FIRCA a relevé son niveau de mobilisation de ressources financières et augmenté son portefeuille de projets conventionnés.

Bien que certains secteurs soient toujours en train de s'ajuster, la mise en œuvre des projets dans son ensemble tourne près de son potentiel. Toutefois, le FIRCA continuera de faire preuve de circonspection au moment de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre les projets.

Le mot à retenir en la matière, au cours des dernières années, est « persévérance ». Cette persévérance nous a permis de garder le cap malgré un environnement socio politique et économique peu favorable. Nous avons pu développer notre portefeuille de projets pour être en phase

avec les nouveaux enjeux et challenges des filières agricoles. Notre but est de contribuer à proposer aux professionnels du secteur agricole des solutions et des innovations qui répondent à leurs attentes.

L'innovation constante est un atout indéniable au FIRCA et un moteur de croissance interne. Grâce à un réseau de plateformes de vulgarisation, de recherche et de formation de pointe et avec une connaissance approfondie des besoins des professionnels, nous mettons plus rapidement à la disposition des usagers, des produits et services innovants.

Dans un environnement de plus en plus difficile, où l'innovation est essentielle, notre stratégie et notre vision garantiront un succès futur et une croissance durable pour les filières agricoles.

Aussi, j'adresse des remerciements sincères à toute l'équipe de direction et particulièrement au Directeur Exécutif qui, par son leadership, mobilise l'organisation vers la réalisation de sa vision. Je remercie également tous les employés qui, par leur dévouement et leur professionnalisme, font du FIRCA une organisation performante à l'écoute des filières agricoles.

Amoikon Banga

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES (Filères agricoles, Etat, Partenaires au développement)



Génération des technologies

Transfert et diffusion des technologies

Professionnalisation des acteurs et des groupements



PRODUCTIONS VEGETALES



PRODUCTIONS FORESTIERES



PRODUCTIONS ANIMALES



PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

FONCTIONNEMENT DU FIRCA

5 PRINCIPES

- ✓ Coresponsabilité
- ✓ Cofinancement et cogestion
- ✓ Solidarité
- ✓ Paiement après service rendu
- ✓ Redevabilité

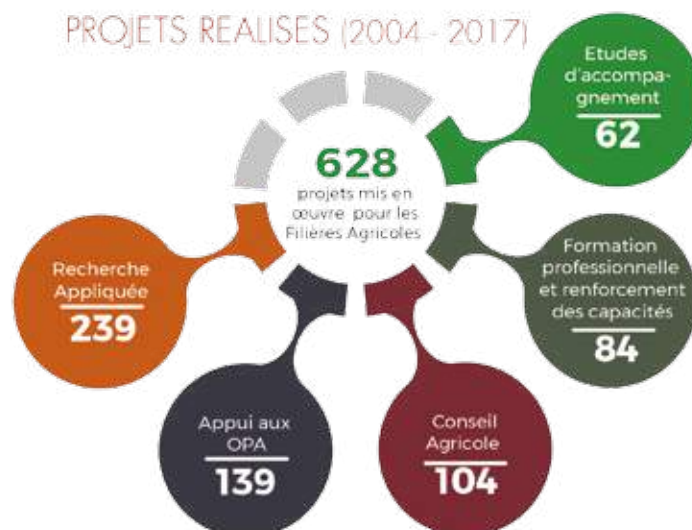
4 MODES D'INTERVENTION

- ✓ Planification participative avec tous les acteurs des actions à mener
- ✓ Recours systématique à des prestataires de services de qualité, préalablement agréés
- ✓ Suivi-évaluation participatif des projets et programmes avec des consultants expérimentés et mesure d'impact
- ✓ Restitution aux bénéficiaires

3 OUTILS DE GOUVERNANCE

- ✓ **Contrôle interne :**
Manuel des procédures
- ✓ **Contrôle externe :**
Audit externe par des cabinets spécialisés
- ✓ **Contrôle direct :**
par les Organisations Professionnelles Agricoles

PROJETS REALISES (2004 - 2017)



AGENCE DE COORDINATION TECHNIQUE ET FIDUCIAIRE DE PROGRAMMES CONVENTIONNES



DEPUIS 2011, LE FIRCA ASSURE LE RÔLE D'AGENCE D'EXECUTION TECHNIQUE ET FIDUCIAIRE DE PROGRAMMES FINANCES OU COFINANCES AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT :

- Banque Mondiale
- Union Européenne
- Agence Française de Développement
- Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BANQUE MONDIALE

- PPAO/WAAPP
✓ Durée du projet : 2011-2016
- PPCA/BIRD ENCLAVE
✓ Durée du projet : 2018-2023

UNION EUROPÉENNE

- PRRC
Union Européenne et Etat de Côte d'Ivoire
✓ Durée du projet : 2013-2017
- ECAFC
✓ Durée du projet : 2013-2014 et 2014-2015
- PRO2M
✓ Durée du projet : 2017-2021

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT/C2D

- PARFACI
✓ Durée du projet : 2014-2017
- FADCI- FCIAD
✓ Durée du projet : 2017-2019
- FADCI- CDG
✓ Durée du projet : 2017-2019
- FADCI- SSA
 - Volet 1 : Structuration institutionnelle, de l'Agence de Sécurité Sanitaire des Aliments
 - ✓ Durée du projet : 2016-2018
 - Volet 2 : Appui aux Filières Alimentaires et aux associations de consommateurs
 - ✓ Durée du projet : 2016-2020

CHIFFRES CLES ET FAITS MARQUANTS

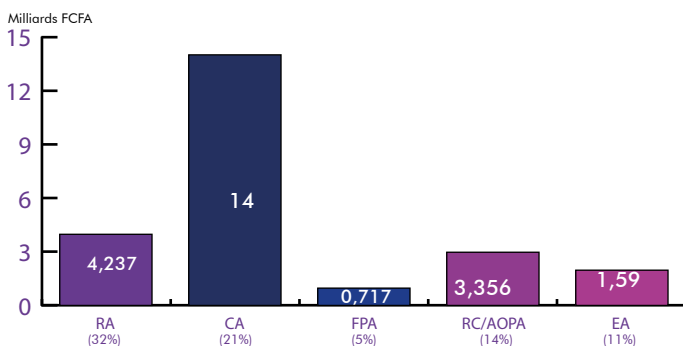
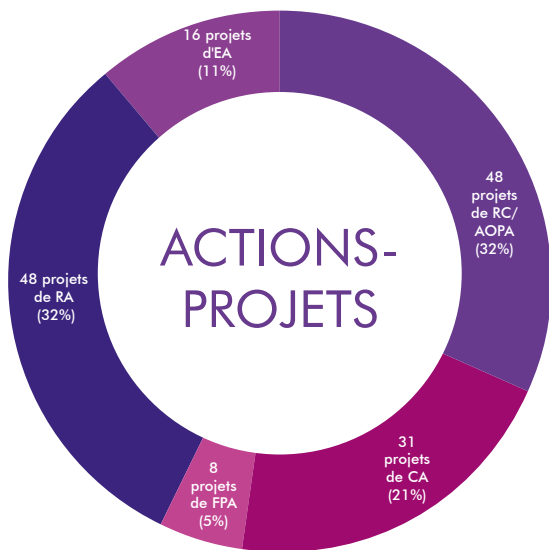
La vision du FIRCA pour la période 2015-2020 est :

« Le FIRCA, moteur de financement pérenne et innovant pour le développement d'une agriculture durable et compétitive ».

Adoptés le 21 décembre 2016 par le Conseil d'Administration du FIRCA, en sa 41^{ème} session, le **Programme Annuel d'Actions** et le **Budget 2017** ont porté sur la mise en œuvre des programmes de développement de **24 filières agricoles** et des actions relevant de **9 programmes transversaux**.

Au total, **151 actions-projets** sont visées pour être réalisées, dans le cadre de la mise en œuvre des **33 programmes de développement des filières et des programmes transversaux**.

Le coût total de ces actions-projets d'un montant de **23,9 milliards** contre 22,936 milliards en 2016, en hausse de **0,964 milliard (+4%)**, se répartit, selon les domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

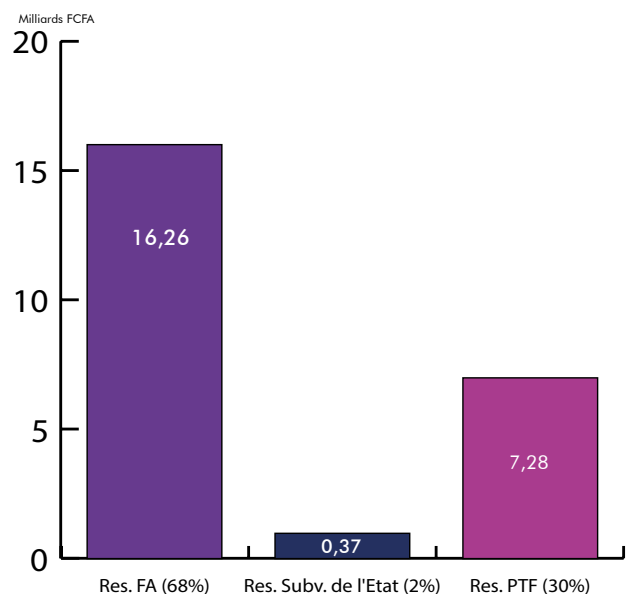


Legende

RA: Recherche Appliquée
 CA: Conseil Agricole
 FPA: Formation Professionnelle Agricole
 RC/OA: Renforcement des Capacités/Appui aux OPA
 EA: Etude d'Accompagnement

Les **151 actions-projets** du PAA 2017 concernent :

- **7 filières cotisantes autonomes** (Café-Cacao, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane et Aviculture) pour 61 actions-projets (**40%**), d'un coût total de **16,357 milliards (65%)**
- **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porcine, Ruminants, Pêche et Aquaculture) pour 10 projets (**7%**), d'un coût global **0,257 milliard (1%)**
- **12 filières non cotisantes** (Cola, Riz, Racines et Tubercules, Maïs, Banane Plantain, Légumes-Soja, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Papaye, Karité, Gingembre, Poivre) pour 50 projets (**33%**), d'un coût total de **1,774 milliard (7,4%)**
- **10 programmes transversaux** (Formation aux métiers agricoles, Conseil de Gestion, Résilience face au changement climatique, Réseau et Coopération, Agriculture et Collectivités Territoriales, Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle des Aliments, Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable, Planification et Suivi-évaluation, Promotion des filières agricoles, Genre et Environnement) pour 30 actions (**20%**), d'un coût total de **6,255 milliards (26%)**.
- Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2017 est à mobiliser auprès de 3 principales sources de financement comme suit :



Legende

FA: Filières Agricoles
 PTF: Partenaires Techniques et Financier

AU PLAN INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

Cacao

Depuis fin d'août 2016, les prix du cacao suivent une courbe descendante sur le marché international, avec une baisse moyenne générale d'au moins **30%**. Cette baisse est imputable à une hausse globale de la production de **18%** au cours de la campagne 2016-2017. L'Organisation Internationale du Cacao a estimé la production mondiale des fèves de cacao à **4,7 millions de tonnes** en 2016-2017 contre environ 3,98 millions de tonnes pour la campagne 2015-2016. Selon les prévisions, la production mondiale devrait s'inscrire à la baisse lors de la campagne 2017-2018 en cours, du fait de la contre-performance attendue des principaux pays fournisseurs. En effet, la Côte d'Ivoire qui a connu une récolte record de 2,1 millions de tonnes de cacao en 2016-2017, devrait voir sa production fluctuer autour de **1,9 million (-11%)**, tandis que le Ghana devrait connaître une production de **800 000 tonnes (-19%)** contre 950 000 tonnes la campagne dernière.

L'actualité au plan international a été également marquée par le transfert du **siège de l'ICCO en Côte d'Ivoire**, premier producteur mondial, après 44 années au Royaume Uni, traduisant ainsi la volonté de cette institution de se rapprocher des réalités des pays producteurs de cacao, afin de leur apporter son expertise.



Café

Selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), la production mondiale de café sur la campagne 2016-2017 est évaluée à **153,9 millions de sacs**, comprenant 97,3 millions de sacs d'Arabica et 56,6 millions de sacs de Robusta, soit une hausse globale de **1,5%** par rapport à la campagne 2015-2016.

Quant à la consommation mondiale du café, elle connaît une croissance annuelle moyenne de **1,3%**

depuis 2012. Pour la campagne 2016-2017, l'OIC évalue la consommation mondiale de café à **155,1 millions de sacs**, soit un déficit global de **1,2 million de sacs**. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le marché mondial du café reste déficitaire. Néanmoins, il est resté bien alimenté par les stocks accumulés durant les années excédentaires en 2012-2013 et 2013-2014. Quant à la consommation en Afrique, elle est à peine de **0,3%** entre 2015-2016 et 2016-2017.

Hévéa

La production mondiale de caoutchouc naturel en 2017 est de **13,282 millions de tonnes** contre 12,429 millions de tonnes en 2016 (**+6%**), selon les statistiques de ANRPC¹. Quant à la consommation mondiale, elle a atteint **12,904 millions de tonnes (1,4%)**. Des pays producteurs comme la Côte d'Ivoire et le Cambodge ont connu une forte évolution de leur production, respectivement de **20%** et **36%**.

Globalement, les cours mondiaux du caoutchouc naturel ont été plombés par l'abondance de l'offre dans les principaux pays producteurs et la faiblesse de la demande. Ainsi, en 2017, les cours ont perdu environ **20%** de leur valeur sur TOCOM². Mais, au premier trimestre 2017, les cours ont subi un frémissement, à la suite des inondations durant plusieurs semaines des plantations du sud de la Thaïlande, 1^{er} producteur mondial de caoutchouc naturel. Pour relever le niveau des cours, les 3 grands pays producteurs, membres de ITRCO³, (Thaïlande, Malaisie et Indonésie) ont entamé la réduction de leurs exportations de caoutchouc naturel d'environ **350 000 tonnes** entre le 22 décembre 2017 et le 31 mars 2018 et ont opté pour le développement de la consommation intérieure.

Palmier à Huile

L'offre mondiale d'huile de palme, en 2016-2017, a atteint une production record de **65 millions de tonnes (+3 millions de tonnes)** par rapport à la période 2015-2016. Cette croissance a été soutenue par une hausse des productions en Indonésie (38 millions de tonnes) et en Malaisie (20 millions). Néanmoins, les cours mondiaux de l'huile de palme, après avoir chuté continuellement de janvier à août 2017, de 809 à 674 USD/tonne, ont fluctué entre 724 et 665,33 USD de septembre à décembre 2017.

L'Afrique continue d'attirer les capitaux étrangers, en provenance notamment des multinationales d'Asie du Sud-Est. Ainsi, la plus grande usine de production d'huile de palme en Afrique subsaharienne, d'une capacité de **138 700 tonnes par an** et d'un coût estimé à 22 milliards de FCFA, a été inaugurée en avril 2017 à Moulia (Gabon) à 500 km de Libreville, dans une palmeraie de **40 000 hectares**, par le groupe

1 Association des pays producteurs de caoutchouc naturel.
2 Bourse de référence des matières premières à Tokyo
3 International Tripartite Council.

singapourien OLAM. Le Malaysian Palm Oil Council (MPOC) a ouvert un bureau régional à Accra (Ghana) et ambitionne d'y créer des entreprises de transformation de l'huile de palme. C'est dans ce contexte qu'il a été organisé fin octobre 2017 à Accra, un séminaire sur le thème « **Créer des partenariats mutuels, optimiser et développer les opportunités de l'huile de palme en Afrique de l'Ouest** ».

Coton

Selon le Conseil Consultatif International du Coton, la production mondiale de la campagne 2016-2017 est repartie à la hausse, même si elle n'a pas retrouvé son niveau de 2014-2015. Elle est passée de 21,48 millions de tonnes de fibre à **23,05 millions de tonnes (+7%)**. La production mondiale de coton devrait s'accroître de 2 millions de tonnes, soit 10% en 2017-2018, pour atteindre **25,4 millions de tonnes**, grâce à l'augmentation de la superficie cultivée, estimée à 32 millions d'hectares. L'Inde est depuis 2015-2016, le 1^{er} producteur mondial de coton, avec 24% de la production totale mondiale, suivie par la Chine, avec 21% et les États-Unis, avec 8%.

La consommation mondiale de la fibre de coton n'a pas beaucoup varié. Elle s'élève à **24,58 millions de tonnes** contre 24,33 millions de tonnes. Mais, cette consommation devrait augmenter en 2017-2018, pour atteindre **25,2 millions de tonnes**.

Les prix internationaux moyens du coton, représentés par l'indice A de Cotlook, sont passés d'une moyenne de 70 cents la livre en 2015-2016 à **83 cents la livre en 2016-2017**.

Au niveau de la sous-région, au terme de la campagne 2016-2017, le Burkina Faso, reste toujours le 1^{er} producteur, avec **682 940 tonnes** de coton graine (+15%), le Mali est classé 2^{ème} pays producteur, avec **647 300 tonnes (15%)**. Ces deux pays sont suivis par le Bénin qui a connu un rebond spectaculaire de sa production, avec **453 000 tonnes (+65%)** contre 260 000 tonnes en 2015-2016.

Au plan de la productivité, seul le Bénin a atteint un rendement de **1t/ha**. Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, les rendements de coton graine sont compris entre **0,9 et 1t/ha**. Le plus faible rendement a été enregistré au Sénégal, avec **0,74t/ha**.

Anacarde

La production mondiale en 2017 de noix de cajou a augmenté de plus de **10%**. En Inde, elle s'est accrue de **50 000 tonnes**. En Afrique de l'Ouest, la production de cajou a progressé d'environ **1,4%**, passant de 1,590 million de tonnes en 2016 à **1,612 million de tonnes**. La Côte d'Ivoire demeure en tête des pays producteurs, avec **45%** de la production, suivie de la Guinée Bissau, avec **13%**, le Nigeria, avec **13%** et le Bénin, avec **7%**. Les importations de noix africaines de cajou ont aussi augmenté de plus de **400 000 tonnes** par rapport à 2016.

De juillet à début août 2017, les prix de l'amande de cajou ont progressivement diminué tandis que ceux de la noix brute n'ont connu qu'une légère baisse, avec une nette diminution des commandes. Il ressort des statistiques internationales que les stocks de noix brutes de cajou disponibles en 2017 dans les pays transformateurs sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été. Dans ce contexte où l'offre excède la demande, les prix pourraient connaître une baisse au cours de la campagne 2018.

Banane

Le secteur banane est dominé au plan parasitaire par la fusariose qui a progressé dans le monde. Cette menace est prise au sérieux par la FAO qui vient de sonner l'alerte en demandant un montant de 98 millions de dollars pour éviter la progression de la maladie qui a déjà décimé près de 100 000 hectares de bananes, principalement en Asie. Plus précisément, la variété Cavendish (Grande Naine) qui représente près de la moitié des bananes cultivées dans le monde et 95% de toutes les bananes vendues à l'export vers les pays développés, est menacée par un champignon, une nouvelle souche de Tropical Race 4 (TR4), responsable de la jaunisse fusarienne, également connue sous le nom de « maladie de Panama ».

Le marché, au début de l'année 2017, a été perturbé à cause des offres pléthoriques de banane, dans un contexte de ralentissement du marché. Il a fallu attendre 17 semaines, pour avoir un prix à l'importation intéressant en Europe pour les exportateurs de banane.

Ananas

La production mondiale d'ananas a doublé en 25 ans, pour atteindre **25 millions de tonnes**, répartis sur 3 continents, dont 45% en Asie, 37% en Amérique latine et 18% en Afrique.



La tendance du marché est à la stagnation des prix pour l'ananas frais et à une nette baisse pour celui de la conserve et du jus. Le Costa Rica qui fournit 75% des ananas d'exportation dans le monde demeure le leader mondial de l'ananas frais.

Au plan régional, la Guinée, autrefois grand pays exportateur d'ananas dans les années 50, a fait son retour sur le marché européen en 2017, en exportant **100 tonnes d'ananas frais**, avec comme porte d'entrée la France.



Mangue

Les importations de mangues de l'Union Européenne n'ont cessé de progresser. Ainsi, en 2017, **336 000 tonnes** ont été importées contre 300 000 tonnes (+12%) en 2016. Cependant, la consommation européenne reste inférieure à celle des États-Unis qui ont importé près de **465 000 tonnes** pour une population inférieure à celle de l'Europe.

Des mangues d'Afrique de l'Ouest, à destination des marchés européens, continuent d'être interceptées à cause des piqûres des mouches des fruits (**Tephritidae**). En dépit des efforts considérables entrepris, tant par les autorités publiques que le secteur privé, les interceptions sont restées globalement élevées. C'est ainsi que lors de la campagne 2017, plus d'une centaine d'interceptions ont été réalisées sur les mangues en provenance de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal et de la Guinée.

Productions alimentaires et animales

Les **prix des produits laitiers** ont connu en 2017 une hausse de **32%** par rapport à 2016. Les hausses les plus fortes, ayant été enregistrées sur le beurre, le lait entier en poudre et le fromage. Les prix du lait écrémé en poudre sont, quant à eux restés, stables. Les **prix de la viande** sont également en hausse de **9%**, par

rapport à 2016, mais restent 5% en dessous de la moyenne des cinq années précédentes (2012-2016). En 2017, la plus forte hausse enregistrée concerne les prix de la viande d'ovins, suivis de ceux de la viande porcine, de la volaille et de la viande bovine.

Riz

Les estimations de la FAO indiquent que la production mondiale en 2017 de céréales devrait s'établir à **2,627 milliards de tonnes**, soit **16,8 millions de tonnes (0,6%)** de plus que l'année dernière. Cette hausse s'explique par l'importante réévaluation de 13,4 millions de tonnes réalisées au cours du mois de décembre 2017. Pour ce qui est du riz, la production mondiale, en 2017, devrait s'établir à **500,8 millions de tonnes**, légèrement en dessous du niveau record de 2016. Des informations, indiquent une augmentation des pertes de récolte, due aux conditions météorologiques, ayant entraîné une baisse des prévisions de production au Bangladesh et à Madagascar, mais cette tendance a été en grande partie compensée par une amélioration des perspectives de récolte au Myanmar, au Pakistan et aux Philippines.

Au niveau de la commercialisation, les échanges mondiaux de riz en 2018 devraient s'établir à **46,2 millions de tonnes**, en progression par rapport à la prévision de 45,9 millions de tonnes pour 2017, qui avait déjà été revue à la hausse. La révision des perspectives concernant les échanges pour ces deux années s'explique principalement par le relèvement des prévisions concernant les exportations de la Chine (continentale), du Myanmar et, dans une moindre mesure, de l'Inde.

En Afrique de l'Ouest, la production de riz devrait légèrement augmenter en 2017-2018, dépassant les **10 millions de tonnes**, selon les dernières prévisions du Département américain de l'Agriculture (USDA). L'évolution de la situation est contrastée entre les différents pays de la région. Les productions de riz au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée Bissau progresseraient de plus de **7%** par rapport à 2016-2017, tandis que celles du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Mali et de la Sierra Léone reculeraient. Ainsi, pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, la production de riz en 2016-2017 baisserait de près de **2%**. Malgré tout, l'amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest n'enrayera pas la hausse des importations. En effet, celles-ci augmenteraient de plus de **6%** à **8,485 millions de tonnes** en 2017-2018. Une hausse généralisée pourrait être enregistrée dans la majorité des pays de la région, à l'exception du Mali, du Nigeria et du Togo où les importations seraient stables. Les plus fortes augmentations des importations de riz se situent en Sierra Leone (+25%), en Côte d'Ivoire (+15%) et en Guinée (+11%).

Manioc

Selon la FAO, la production mondiale de manioc devra légèrement diminuer en 2017, pour atteindre **278 millions de tonnes**, après deux décennies de croissance ininterrompue. Cette situation est imputable, notamment à des sécheresses et à une baisse des prix. Quant à la production africaine, elle devrait atteindre **155,96 millions tonnes**, avec comme 1^{er} producteur le Nigéria (55 millions de tonnes). La Côte d'Ivoire se classe au 7^{ème} rang des pays africains, avec plus de **5,38 millions de tonnes**. Malgré le fait que l'Afrique produit plus de 50% du manioc mondial, elle n'enregistre que 5% de la valeur ajoutée, due à la conjugaison de plusieurs contraintes, dont la faible teneur en amidon des variétés cultivées, la méconnaissance des variétés performantes (à forte teneur en amidon), disponibles dans les instituts de recherche (IITA notamment), le manque de financement limitant l'expansion des superficies des petits producteurs, le faible accès à la mécanisation de la production et aux technologies par les petits transformateurs.

SITUATION EN 2017 DES PRINCIPALES FILIÈRES AGRICOLES IVOIRIENNES

Cacao

La production de cacao de la **campagne 2016-2017** en Côte d'Ivoire a atteint un record de **2,1 millions de tonnes**. La Côte d'Ivoire a ainsi conforté son rang de **1^{er} producteur mondial** devant le Ghana (950 000 tonnes) et le Nigeria (225 000 tonnes). De plus, les efforts consentis pour la transformation ont permis de relever le niveau de broyage des fèves à **540 000 tonnes (+48 000 tonnes)** par rapport à la campagne 2015-2016. Le pays, avec 540 000 tonnes broyées, assure, au sein des pays producteurs, le leadership du broyage devant l'Indonésie (420 000 tonnes), le Brésil (228 000 tonnes), la Malaisie (220 000 tonnes) et le Ghana (220 000 tonnes).

L'année 2017 a été également marquée, au plan national, par l'adoption du **programme d'intensification de la lutte contre la maladie du Swollen Shoot**, prévu pour être mis en œuvre sur la période 2018-2020. Ce programme, d'un coût de près de **34 milliards**, vise l'arrachage et la replantation d'environ **100 000 ha** sur 3 ans, en vue de l'éradication de la maladie dans le verger cacaoyer ivoirien.

Café

La Côte d'Ivoire, lors de la campagne 2016-2017 a enregistré une baisse relativement importante de sa production, liée notamment à la sécheresse qui a conduit à une moindre floraison des arbres. Troisième producteur africain de café, après l'Éthiopie et l'Ouganda, la Côte d'Ivoire est confrontée à une chute de sa production qui se situe en 2016-2017 à **106 000 tonnes**, en baisse de **20 000 tonnes**, par rapport à la campagne 2015-2016, dont le niveau de production était de 126 000 tonnes.



Hévéa

La production nationale de caoutchouc sec a connu une hausse importante, passant en 2016 de 480 000 tonnes à **602 000 tonnes** en 2017 **(+25%)**. La Filière Hévéa a déjà donc dépassé en 2017, la barre symbolique de **600 000 tonnes** qu'elle n'envisageait atteindre qu'en 2020. Toutefois, cette bonne performance est ternie par l'incapacité actuelle des usiniers à absorber la totalité de la production, malgré tous les efforts entrepris par ceux-ci pour augmenter significativement les capacités des centres de traitement du caoutchouc, comme ceux de Bettié et de Bongo. Il en résulte une exportation en l'état, des fonds de tasse, à destination, notamment de la Malaisie. Ce phénomène qui a débuté en 2016, a connu une ampleur en 2017, avec **120 000 tonnes de caoutchouc sec** exporté en l'état (soit 200 000 tonnes de fonds de tasses humide). Cette sortie de caoutchouc humide constitue un manque à gagner pour les organisations de la filière et l'Etat. Aussi, pour résoudre cette situation, un arrêté interministériel du 29 décembre 2017 portant autorisation exceptionnelle d'exportation de fonds de tasse d'hévéa, a-t-il été pris, pour réguler sur un an, la sortie de caoutchouc humide,

par le paiement préalable de toutes les taxes en vigueur au sein de la Filière Hévéa. Notons que les perspectives d'évolution de la filière apparaissent rassurantes, avec la création par de nouveaux opérateurs économiques, de nouvelles usines à M'Batto et Soubré.

Les prix d'achat aux producteurs, au-dessus de 400 FCFA/Kg les quatre premiers mois de l'année, ont connu une baisse les mois suivants et sont restés en dessous de la barre symbolique de **300 FCFA/Kg**, à partir du second semestre de 2017.

Palmier à Huile

Au plan national, les données de production commercialisée de l'année 2016, validées par l'AIPH en 2017, indiquent une baisse de la production nationale d'huile de palme. Elle a chuté en 2016 à **408 555 tonnes** contre 447 194 tonnes en 2015. La production de l'année 2017 est estimée à **485 715 tonnes** d'huile de palme.

Fin juillet 2017, la **société Dekel Oil** a démarré les travaux de sa 2^{ème} unité de production d'huile située à Guitry. Ce site, à l'instar de celui d'Ayenouan (Aboisso), sera développé selon un modèle d'intégration verticale allant de la pépinière à irrigation et fertilisation informatisées (d'une capacité de 1 million de plants par an en deux cycles), à l'usine de production d'huile de palme brute, avec une capacité de 15 à 30 tonnes par heure de régimes. Cette société a également obtenu les droits, pour planter des palmiers à huile sur une superficie d'environ 24 000 hectares, principalement sur d'anciennes plantations de cacao et de palmier à huile.

Notons l'adoption de la loi n° 2017-540 du 3 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des Filières Hévéa et Palmier à Huile.

Coton

Au terme de la campagne 2016-2017⁴, la **production ivoirienne de coton graine** a enregistré une légère hausse, passant de 310 141 tonnes à **327 460 tonnes (+6%)**. Le rendement a progressé de 23%, passant de 775 kg/ha à **964 kg/ha**.

Le **prix d'achat aux producteurs** est passé de 250 FCFA/kg en 2015-2016 à **265 FCFA/kg** en 2016-2017, soit une augmentation de **6%**. Le revenu brut des producteurs est passé de 77 394 239 750 FCFA à **86 690 162 415 FCFA**, avec une progression par producteur de **32%**, passant de 683 230 FCFA à **903 747 FCFA**.

Le décret signé le 28 décembre 2017, attribuant des zones exclusives d'activités pour chacune des sociétés cotonnières a été mis en application au cours de la campagne 2017-2018. La signature des conventions

de cession des zones aux sociétés cotonnières est effective depuis le 22 décembre 2017.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a été désignée, à la 76^{ème} réunion plénière du Conseil Consultatif International du Coton, tenue à Tachkent (Ouzbékistan), pour abriter la 77^{ème} réunion plénière, prévue du 1^{er} au 6 décembre 2018 à Abidjan.



Anacarde

La production de noix de cajou en 2017 a été de **711 238 tonnes** contre 648 585 tonnes en 2016 (**+10%**), assurant à la Côte d'Ivoire de demeurer au **1^{er} rang mondial** des pays producteurs devant l'Inde. Sur cette production, 614 784 tonnes ont été exportées.

L'environnement national a été jugé favorable, avec des prix rémunérateurs aux producteurs. En effet, les nouveaux prix incitatifs fixés par le Gouvernement, avec un prix bord champ qui se négociait à **440 FCFA/kg** contre 350 FCFA/kg en 2016, a atteint parfois des niveaux de **850 FCFA/kg** à cause de la concurrence stimulée par l'autorisation accordée aux exportateurs de disposer d'entrepôts de stockage à l'intérieur du pays.

Le niveau de la transformation en 2017 est de **44 628 tonnes** contre **41 027 tonnes en 2016**, de noix de cajou par les unités industrielles locales. Les prévisions de transformation pour la campagne 2017-2018 sont de **80 000 tonnes** de noix sur une estimation de production de **705 000 tonnes (11%)**. Les stocks dans les magasins en fin de campagne sont estimés à 51 826 tonnes de noix.

Ananas

Au plan national, la reprise de la production se fait timidement, faute de moyens des petits producteurs représentant 95% de la production. Une nouvelle structure de transformation de l'ananas frais en jus s'est installée à Bonoua, en plus de celle installée à Abidjan. Cette situation pourrait offrir des marchés aux petits producteurs, favorisant la création de nouvelles

⁴ Rapport du bilan de commercialisation conseil agricole.

parcelles d'ananas. Un autre fait majeur à signaler est l'approvisionnement du marché de Bouaké en ananas frais provenant en majorité du Sud du pays, indiquant de nouvelles activités commerciales par les femmes et, par la même occasion, le commerce de l'ananas frais en Côte d'Ivoire.

Banane Dessert

Avec plus de **350 000 tonnes**, la Côte d'Ivoire conserve sa place de 1^{er} exportateur africain de banane dessert sur le marché de l'Union Européenne. En plus, de nombreux investisseurs considèrent la Côte d'Ivoire comme une nouvelle terre d'investissements pour la culture de la banane dessert, en raison de son climat bien adapté et surtout de sa proximité avec le marché européen. Par ailleurs, les acteurs de la filière fondent un espoir sur le développement des marchés locaux et sous régionaux, la prospection des zones de commerce non traditionnelles et la réduction des coûts de production, pour faire face à la concurrence des pays latino-américains sur le marché européen.

Mangue

La Côte d'Ivoire a consolidé sa première place africaine d'exportateur de mangue sur le marché européen, avec **33 064 tonnes**. A l'ouverture officielle de la campagne le 20 mars 2017 et sa fermeture le 10 juin 2017, les premières mangues exportées sont la variété Amélie et les dernières la variété Keith. Au cours de la campagne, une trentaine d'exportateurs a été enregistrée. Malgré les résultats encourageants, 32 interceptions des envois de mangues fraîches ont été enregistrées à l'entrée de l'Union Européenne, en raison de la présence de larves de mouches dans les fruits. Cette situation indique ainsi un fort recul des résultats de la lutte contre les mouches des fruits, malgré les efforts conjugués du Gouvernement, des partenaires régionaux (CEDEAO, UEMOA) et internationaux (AFD, COLEACP). Sur le court terme, ces interceptions pourront entraîner un embargo sur les exportations ivoiriennes destinées au marché européen, car l'UE n'autorise au maximum que 5 interceptions/pays/année. Les causes liées aux interceptions de mangues fraîches se situent au niveau du verger, de la récolte et de la station de conditionnement, pour lesquels des actions de lutte efficaces contre les mouches devront être accentuées.

Riz

Depuis 2012, la SNDR⁵, mise en œuvre en Côte d'Ivoire, visait à l'échéance 2016, à couvrir la totalité des besoins en consommation de riz blanchi. Force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint, car sur une prévision de production de 1 900 000 tonnes de riz blanchi, **1 335 000 tonnes** ont été produites en 2016. En 2017, ce sont 1 430 000 tonnes qui sont attendues, soit un taux d'augmentation de **7%** par rapport à 2016 et un taux de couverture d'environ **75%**.



Afin de résorber ce gap, l'Etat, avec l'appui financier des partenaires au développement, a lancé de vastes projets d'aménagement des périmètres rizicoles irrigués. Citons entre autres, le Projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) qui aménagera 720 ha de terres propices à la riziculture dans le Poro et le Tchologo. Associé à ce projet, le FIRCA aura en charge la mise en valeur des périmètres aménagés.

Aussi, pour donner un coup d'accélérateur à la SNDR, le Gouvernement a adopté, en Janvier 2017 en Conseil des Ministres, un décret portant création d'une nouvelle **Agence de Développement du Riz (ADERIZ)**, dont la mission sera de mettre en œuvre la politique visant à parvenir d'ici 2020, à l'autosuffisance de cette importante denrée. Cette agence qui vient ainsi remplacer l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) se caractérise, notamment par une plus grande flexibilité financière et administrative. Cette nouvelle structure aura pour mission de traduire en actions la SNDR qui couvre la période 2012-2020. Dans l'attente, la Côte d'Ivoire poursuivra en 2018, les importations de riz, afin d'améliorer la disponibilité de cette denrée alimentaire. Ainsi, **1 500 000 tonnes de riz** devraient être importées (**+15%**) par rapport aux importations de 2017 qui sont évaluées à **1 300 000 tonnes**.

Légumes

Comparativement à 2016 où les prix de la tomate avaient atteint des valeurs démesurées (2 500 FCFA/kg à Abidjan), le prix du kilogramme de la tomate fraîche est passé de 1 500 FCFA/kg la première semaine de juillet 2017 à 1 300 FCFA/kg et est cédé jusqu'à 1 250 FCFA/kg chez certains revendeurs. D'autres légumes, tels le gombo et l'aubergine africaine, ont vu leurs tas de 500 FCFA augmenter de près de 50% du volume, en juillet, par rapport en juin 2017.

Afin d'améliorer les disponibilités en légumes frais et influencer sur les prix aux consommateurs, l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement et du FIRCA, met en œuvre une série de projets. Ainsi, dans le cadre du PARFACI⁶, 42 périmètres ont été aménagés et ont donné lieu, dans les conditions pluviales en 2017, à une production de **294 tonnes de légumes**. Une convention de financement a été signée entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, pour mettre en œuvre une série de projets, dont le **Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M)**, visant à l'aménagement/réhabilitation de **500 ha** pour la production légumière. Ces différentes initiatives devront, à terme, permettre d'améliorer la disponibilité en légumes et d'atténuer les fortes variations saisonnières de prix.

Manioc

Au niveau national, en réponse à la crise du manioc survenue en 2016, la Filière Manioc a amorcé en 2017, un certain dynamisme de son niveau de production, avec **5 367 000 tonnes** contre 4 548 000 en 2016 (+15%). Un contrat de subvention portant sur le Programme d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers (PRO2M) en Côte-d'Ivoire, sur financement de l'Union Européenne, pour une période de 4 ans, a été signé. Ce programme qui vise à promouvoir une Filière Manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maîtrisant sa production et sa commercialisation, mettra l'accent sur le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des producteurs et des transformateurs, dans une approche intégrée, en créant un environnement favorable, permettant de développer leurs activités et d'en tirer le meilleur profit.

Filières Avicole et Porcine

Trois évènements majeurs ont caractérisé en 2017 la Filière Avicole. Il s'agit de la reconnaissance par décret de l'Interprofession Avicole (IPRAVI), de l'élaboration de la 1ère édition de l'annuaire de la Filière Avicole, regroupant toutes les données statistiques de la filière et la création de Groupements de Défense Sanitaire (GDS), en vue de la participation des éleveurs à la prévention et à lutte contre les maladies.

Quant à la Filière Porcine, elle s'est distinguée par la lutte contre l'épizootie de peste porcine dans la zone nord, avec les abattages-désinfections des fermes atteintes.

Les **cours mondiaux** des produits agricoles, à l'exception de ceux du **coton**, des **produits laitiers** et de la **viande**, continuent de subir une tendance baissière, imputable à l'accroissement de la production mondiale. En effet, les accroissements entre 2016 et 2017 de la production agricole mondiale sont de **18%** pour le **cacao**, **1,5%** pour le **café**, **7%** pour le **caoutchouc naturel**, plus de **3 millions de tonnes** pour l'**huile de palme**, **6%** pour le **coton**, **10%** pour la **noix de cajou** et une offre mondiale pléthorique de la banane dessert. Malgré la hausse de la production du coton, une amélioration des cours mondiaux d'environ **16%** a été observée. Quant aux produits laitiers (beurre, lait, fromage) et la viande, ils ont enregistré une hausse, respectivement de **32%** et **9%**.

Dans ce contexte général de morosité des prix mondiaux des produits agricoles, la situation des filières agricoles ivoiriennes apparaît variée et contrastée. Ainsi, en 2017, les productions ivoiriennes ayant connu une amélioration des niveaux de production, sont le **cacao** qui a atteint un niveau record de **2,1 millions de tonnes**, permettant à la Côte d'Ivoire de consolider son rang de **1er producteur mondial** ; la production de la **noix d'anacarde** est passée de 648 585 tonnes à **711 238 tonnes**, assurant ainsi à la Côte d'Ivoire le maintien de son rang de **1er pays producteur mondial** ; la production du **coton** a connu une légère hausse de **6%**, passant de 310 141 tonnes à **327 460 tonnes**. Au niveau du secteur des fruits, la quantité de la banane dessert exportée est de **350 000 tonnes** et celle de la mangue de **33 064 tonnes**, confirmant la Côte d'Ivoire, en qualité de **1er exportateur** sur les marchés de l'Union Européenne. Après la crise de 2016, la **production du manioc** connaît un certain dynamisme, avec en 2017, un niveau de production de **5 367 000 tonnes** contre 4 548 000 tonnes en 2016 (+15%).

Pour les autres principales productions agricoles ivoiriennes, la tendance baissière apparaît marquée. Ainsi, par rapport à la dernière campagne, le café a affiché une baisse importante de **20 000 tonnes**, l'huile de palme a subi une baisse d'environ **37 000 tonnes**. Sur une prévision de production de riz, à l'horizon 2016 de **1 900 000 tonnes**, le niveau de la production en 2016 est de **1 335 000 tonnes** et les prévisions pour 2017 de **1 430 000 tonnes**, avec un taux de couverture des besoins nationaux de l'ordre de **75%**.

6 *Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire.*



L'instrument de financement pérenne des filières agricoles en Côte d'Ivoire



Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Cocody II Plateaux, 7^e tranche | 01 B.P. 3726 Abidjan 01
Site web : www.firca.ci | Email : firca@firca.ci
Tel. : 22 52 81 81 | Fax : 22 52 81 87

RESSOURCES FINANCIERES

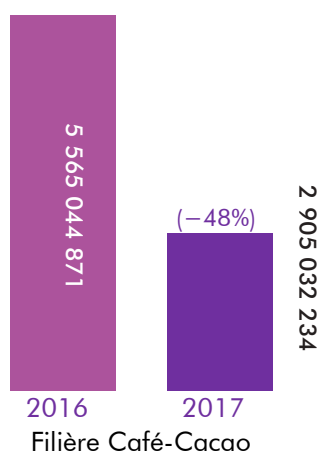
Mobilisation des ressources financières

Cotisations professionnelles

Compte tenu de la particularité de la Filière Café Cacao qui finance son programme de développement sur la base des projets validés par l'organe de régulation de la filière (Conseil du Café-Cacao) et du sursis de la Filière des Ruminants décidé par le Gouvernement en sa séance du 14 novembre 2014, en raison de l'impact sur la cherté de la vie, le nombre des filières ayant pris part aux cotisations professionnelles au cours de l'exercice 2017 est de 10 au lieu de 12, selon les textes en vigueur.

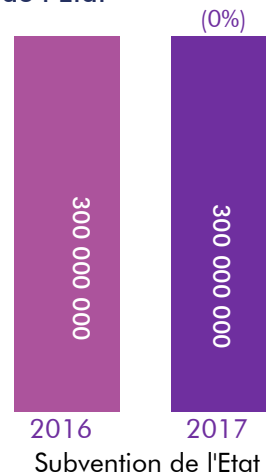


Contribution de la Filière Café Cacao



La Filière Café Cacao qui ne participe pas au système en vigueur de cotisation professionnelle du FIRCA, contribue à son fonctionnement et assure le financement de son programme de développement, sur la base des projets approuvés, par le Conseil du Café-Cacao, organe de régulation de la filière.

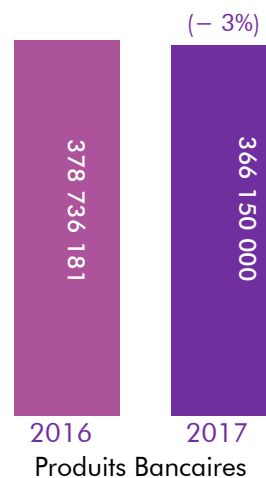
Subvention de l'Etat



Ressources issues de la TVA exonérée et répartition

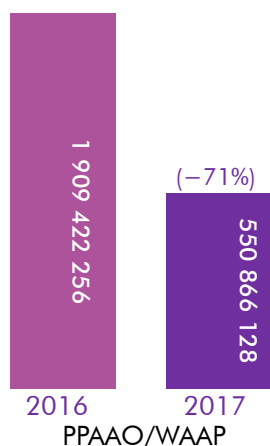


Produits bancaires



Mobilisation des ressources des programmes agricoles conventionnés

Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest



Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAP) exécuté par le FIRCA, a bénéficié de quatre sources de financement (IDA, Trust Fund Espagnol, Trust Fund Japonais et Etat de Côte d'Ivoire) et s'identifie à travers deux volets, le **PPAAO/WAAP 1B** et le **PPAAO/WAAP 1C**.

L'exécution du PPAO/WAAP 1B et 1C est achevée le 31 Décembre 2016 et clôturée le 30 avril 2017.

Projet de Relance de la Recherche Cotonnière

Le FIRCA a signé le 29 avril 2013, un contrat de subvention avec l'Union Européenne, dans le cadre du Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC), axé sur l'amélioration des revenus, pour un montant de **3 473 939 euros**, correspondant à environ **2 278 754 605 FCFA** sur une durée de 54 mois.

Aucune ressource n'a été mobilisée au 31 décembre 2017 ; le cumul des ressources mobilisées s'établit à **2 041 806 533 FCFA** depuis la mise en œuvre du projet.

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Agriculture et Développement Rural » du C2D⁷, signé en décembre 2012 entre la Côte d'Ivoire et l'AFD, il a été acté que le fonds alloué à ce secteur contribue au Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI).

Le PARFACI a été décliné en composantes, dont la composante **"Appui aux filières vivrières"** est confiée au FIRCA par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La convention de concession, pour un montant **6 800 000 000 FCFA**, a été signée le 28 avril 2014 et approuvée le 8 octobre 2014.

Au 31 décembre 2017, il a été collecté un montant de **1 812 117 431 FCFA**, portant le montant des ressources collectées, depuis le début du projet, à **5 795 968 513 FCFA**.



Convention PSAC - AIPH

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAC dans la Filière Palmier à huile, le FIRCA et l'AIPH ont signé une convention cadre. Le coût du projet pour le volet **« Appui à la Filière Palmier à Huile pour l'interprétation nationale du RSPO et sa mise en œuvre »** est de **100 millions de FCFA**, dont **50 millions** à mobiliser sur les ressources du PSAC et **50 millions** sur les ressources de la filière.

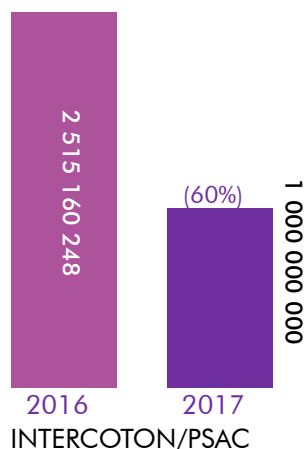
Aucune ressource n'a été mobilisée au 31 décembre 2017. Le cumul des ressources mobilisées s'élève à **50 000 000 FCFA** et représente la quote part du PSAC.

Convention PSAC - APROMAC

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAC dans la Filière Hévéa, le FIRCA et l'APROMAC ont signé une convention de partenariat. Le coût du projet pour le volet **« Appui aux coopératives du secteur hévéicole »** est de **300 millions de FCFA**, dont 150 millions à mobiliser sur les ressources du PSAC et 150 millions sur les ressources de la filière.

Aucune ressource n'a été mobilisée au 31 décembre 2017. Le cumul des ressources collectées s'élève à **154 630 000 FCFA** depuis le démarrage du projet.

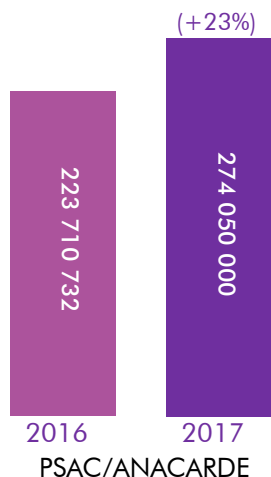
Convention PSAC-Filière Coton



Une convention de financement du PSAC a été signée le 30 septembre 2016 entre le FIRCA et l'INTERCOTON, pour la mise en œuvre du volet « **CONSEIL AGRICOLE** » aux producteurs de la Filière Coton.

Au 31 décembre 2017, un montant de **1 000 000 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées, depuis le démarrage du projet, à **3 515 160 248 FCFA**.

Convention PSAC-Filière Anacarde



L'Unité de Coordination du Projet a signé le 23 octobre 2014 avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde, une convention pour la maîtrise d'ouvrage de la composante 3 « **Promotion de la transformation de la noix de cajou dans le Centre et le Nord de la Côte d'Ivoire** », comprenant le volet relatif à l'**Amélioration de la productivité du cajou**. Aussi, pour assurer une cohérence avec les programmes en cours, le Conseil du Coton et de l'Anacarde a-t-il confié au FIRCA, la gestion du financement complémentaire d'un montant de **100 000 000 FCFA**, pour le conseil agricole dédié dans les zones de concentration agricole de Gontougo, Hambol et Gbêkê.

Au 31 décembre 2017, un montant de **274 050 000 FCFA** a été mobilisé, portant le cumul des ressources collectées depuis le démarrage du projet à **497 760 732 FCFA**.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire

Une convention d'exécution a été signée et approuvée le 30 décembre 2016 entre le FIRCA et le MINADER, pour faciliter la mise en œuvre de quatre sous composantes et composantes dans le cadre du projet Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), pour un montant de **18 509 218 000 FCFA**.

Financée à hauteur de **2 363 906 000 FCFA**, la sous composante **Appui à la mise en valeur des périmètres aménagés** a reçu comme avance, au cours de l'année 2017, un montant de **709 171 800 FCFA**.

L'ensemble des activités de la composante **Conseil de gestion** est estimée à **650 000 000 FCFA**. Les ressources obtenues au cours de l'année 2017, représentant l'avance, s'élèvent à **195 000 000 FCFA**.

La composante **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable** a reçu la totalité de ses fonds au cours l'année 2017, à hauteur d'un montant de **5 000 000 000 FCFA**.

Enfin, les activités de la composante **Appui au système national de contrôle des aliments** s'exécutant à travers deux volets, à savoir la structuration institutionnelle et l'installation de l'agence de gestion des risques SSA et l'appui aux filières alimentaires et aux associations de consommateurs, représentent 56% de la convention d'exécution signée. Elle a bénéficié d'une avance de **3 148 593 600 FCFA**, ainsi que du règlement d'une demande de retrait de fonds pour un montant de **186 484 493 FCFA**, soit au titre de l'année 2017, un cumul de ressources de **3 335 078 093 FCFA**. Les ressources collectées au 31 décembre 2017 pour le FADCI s'élèvent ainsi à **9 239 249 893 FCFA**.



Ressources globales mobilisées en 2017

Les ressources globales mobilisées au 31 décembre 2017 (toutes sources), d'un montant total de **28 587 969 504 FCFA** contre **23 915 421 237 FCFA** en 2016 (+20%), se répartissent comme suit :

- **11 031 718 531 FCFA** des cotisations professionnelles contre **10 879 328 642 FCFA** à la même période en 2016 (+1%)
- **2 905 032 234 FCFA** de la contribution de la Filière Café Cacao contre **5 565 044 871 FCFA** à la même période en 2016 (-48%)
- **300 000 000 FCFA** des subventions de l'Etat contre **300 000 000 FCFA** à la même période en 2016 (0%)
- **1 108 785 287 FCFA** de la TVA exonérée contre **1 015 922 647 FCFA** à la même période en 2016 (+7%)
- **550 866 128 FCFA** du PPAO/WAAPP contre **1 909 422 256 FCFA** à la même période en 2016 (-71%)
- **1 812 117 431 FCFA** du PARFACI contre **902 216 675 FCFA** à la même période en 2016 (+101%)
- **0 FCFA** du Projet ECAFC contre **27 963 985 FCFA** à la même période en 2016
- **0 FCFA** du PRRC contre **120 600 000 FCFA** à la même période en 2016
- **0 FCFA** de l'APROMAC/PSAC contre **77 315 000 FCFA** en 2016
- **366 150 000 FCFA** des produits bancaires contre **378 736 181 FCFA** (-3%) en 2016
- **1 000 000 000 FCFA** de l'INTERCOTON/PSAC contre **2 515 160 248 FCFA** en 2016 (-60%)
- **274 050 000 FCFA** de PSAC/ANACARDE contre **223 710 732 FCFA** en 2016 (+23%)
- **9 239 249 893 FCFA** de FADCI.

Sur la base des données ci-dessus, les ressources du FIRCA en 2017, d'un montant total de **28 587 969 504 FCFA**, proviennent de quatre sources à hauteur de :

- **49%** des cotisations des filières agricoles, pour un montant de **13 936 750 765 FCFA**
- **45%** des partenaires au développement, pour un montant de **12 876 283 452 FCFA**
- **5%** des subventions directes et indirectes (TVA exonérée) de l'Etat, pour un montant de **1 408 785 287 FCFA**
- **1%** des produits bancaires, pour un montant de **366 150 000 FCFA**.



Foyer amélioré

Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier à décembre 2017

Le bilan des cotisations en 2017 auprès des **10 filières agricoles cotisantes**, de la contribution de la Filière Café-Cacao, sans la Filière des Ruminants et leur comparaison en rapport aux prévisions de l'exercice 2017, est indiqué dans le **tableau 1**.

Tableau 1 : Mobilisation des cotisations des filières au 31 décembre 2017

Filières	Prévisions 2017	Réalisations au 31/12/2017	Taux de réalisation par rapport aux prévisions au 31/12/2017	Poids de chaque filière
Hévéa	4 200 000 000	6 588 084 574	156,86%	48,42%
Palmier	2 099 100 000	2 189 895 133	104,33%	16,09%
Coton	2 151 800 000	823 471 894	38,27%	6,05%
Café-Cacao	6 447 899 000	2 905 032 234	45,05%	21,35%
Anacarde	1 197 000 000	1 236 176 567	103,27%	9,08%
Banane	90 500 000	131 104 595	144,87%	0,96%
Avicole	34 000 000	25 883 385	76,13%	0,19%
Porcine	4 100 000	3 669 600	89,50%	0,03%
Ananas	6 300 000	6 061 069	96,21%	0,04%
Mangues	10 000 000	23 315 214	233,15%	0,17%
Pêche	4 000 000	4 056 500	101,41%	0,03%
Total	16 244 699 000	13 936 750 765	85,79%	102%

Le montant total des ressources mobilisées auprès des filières agricoles au cours de l'exercice 2017 s'établit à **13 936 750 765 FCFA** contre **16 444 373 513 FCFA** en 2016, à un taux de mobilisation des cotisations de **86%** des prévisions.

En fonction des niveaux de mobilisation, les filières ayant pris part à la cotisation en 2017, peuvent être catégorisées comme suit :

- **6 Filières**, Hévéa (157%), Palmier (104%), Anacarde (103%), Banane (145%), Mangue (233%) et Pêche (101%) enregistrent des niveaux élevés de mobilisation de ressources supérieurs à 100%, donc dépassant les prévisions
- **3 Filières**, Ananas (90%), Porc (89%) et Café Cacao (86%) enregistrent un taux de mobilisation avoisinant 100%, donc acceptable
- **3 Filières**, Coton (77%), Café Cacao (86%), Avicole (76%) enregistrent un taux de mobilisation compris entre 50% et 86%, donc moyen.

Un montant de **12 513 349 452 FCFA** sur un total de **13 936 750 765 FCFA** mobilisé auprès de l'ensemble des filières, représentant **90%**, a été affecté en 2017,

au financement des programmes de développement, avec une répartition dans les différents guichets du FIRCA, comme suit :

Guichet Recherche	1 834 343 906	- 41%
Guichet Conseil agricole/Formation	9 789 061 048	-11%
Guichet Appui aux OPA	387 178 279	- 11%
Guichet Caisse de Solidarité	502 766 219	+2%

Bilan et analyse des cotisations des filières mobilisées de 2004 au 31 décembre 2017

Sur la période allant de **juin 2004** au 31 décembre 2017, le cumul des ressources collectées (**toutes filières confondues**) se chiffre à **110 530 901 114 FCFA**, dont la répartition par filière est consignée dans le **tableau 2**.

La contribution de la Filière Café-Cacao, d'un montant de **1 000 000 000 FCFA**, allouée au fonds d'établissement au moment du démarrage des activités du FIRCA, n'a pas été intégrée dans le **tableau 2**.

Tableau 2 : Bilan des ressources mobilisées de 2004 au 31 décembre 2017 et répartition dans les guichets du FIRCA

Filières	Recherche	Conseil	Appui aux OPA	Solidarité	Fonctionnement	Total	% Cotisation par filière
Hévéa	3 997 416 861	32 972 165 298	1 224 226 870	1 822 417 045	2 049 938 694	42 066 164 768	38,1%
Palmier à Huile	5 008 512 310	13 189 567 247	0	590 119 563	1 016 307 466	19 804 506 586	17,9%
Café-Cacao	5 713 583 308	14 376 157 233		300 000 000	8 243 764 076	28 633 504 617	25,9%
Coton	2 443 456 407	7 330 369 458	1 221 728 255	610 864 203	610 864 132	12 217 282 455	11,1%
Anacarde	1 364 146 351	3 448 655 466	880 029 994	295 271 000	295 271 051	6 283 373 862	5,7%
Banane	502 762 377	256 160 518	136 950 004	54 825 931	54 825 922	1 005 524 752	0,90%
Avicole	0	79 020 910	79 020 919	8 780 108	8 780 098	175 602 035	0,16%
Porcine	15 167 460	17 695 370	12 639 950	2 527 910	2 527 910	50 558 600	0,05%
Ananas	69 672 962	27 869 180	25 082 260	8 360 754	8 360 773	139 345 929	0,13%
Ruminants	22 644 420	22 644 420	22 644 420	3 774 070	3 774 070	75 481 400	0,07%
Mangues	22 603 474	22 603 474	11 624 647	3 874 882	3 874 883	64 581 360	0,06%
Pêche	4 492 425	5 989 900	2 994 950	748 738	748 737	14 974 750	0,01%
Total	19 164 458 355	71 748 898 474	3 616 942 269	3 701 564 204	12 299 037 812	110 530 901 114	100%
%Cotisation par Guichet	17%	65%	3%	3%	11%	100%	
TOTAL HORS CAFE CACAO	13 450 875 047	57 372 741 241	3 616 942 269	3 401 564 204	4 055 273 736	81 897 396 497	
%Cotisation par Guichet	16%	70%	4%	4%	5%	100%	

Depuis le démarrage des activités du FIRCA, de **2004 à fin décembre 2017**, le cumul des cotisations mobilisées auprès des filières agricoles s'établit à **110 530 901 114 FCFA**. Ce montant est assuré essentiellement à hauteur de **99%** par 6 filières agricoles, dont **37%** par la Filière Hévéa, **27%** par la Filière Café Cacao, **18%** par la Filière Palmier à Huile, **12%** par la Filière Coton, **5%** par la Filière Anacarde et **1%** par la Filière Banane. Ces six filières sont considérées comme des filières cotisantes autonomes, à même d'assurer la prise en charge du financement de leurs programmes de développement. La contribution des 6 autres filières cotisantes (Avicole, Porcine, Ruminants, Ananas, Mangue et Pêche) représente **1%**. Elles sont qualifiées de filières cotisantes non autonomes, se référant à la Caisse de Solidarité pour le financement **de leurs projets de développement**.

Le fonctionnement du FIRCA a été assuré au cours de l'exercice 2017 à hauteur de **11%** par toutes les filières agricoles. Mais, en tenant compte du mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA (hors Filières Café Cacao), cette contribution représente **5%**. Ce taux de 5% est en conformité avec les engagements pris vis-à-vis des filières lors de la mise en place du FIRCA.

A l'analyse, la contribution de la Filière Café-Cacao au fonctionnement du FIRCA reste déterminante, à hauteur de **67% (8 243 764 076 FCFA sur 12 299 037 812 FCFA)**, depuis le démarrage, en 2004, des activités du FIRCA.

Le FIRCA a enregistré à la fin de l'exercice 2017 et par rapport à l'exercice 2016, un niveau relativement faible de l'accroissement des ressources mobilisées auprès des filières agricoles relevant du mécanisme de cotisation professionnelle en vigueur. Cet accroissement qui est de **1,4%**, correspond à un montant de **1 251 576 861 FCFA**. Le montant total des ressources mobilisées est de **11 031 718 531 FCFA** contre **10 379 329 FCFA** en 2016. Les accroissements sont imputables au meilleur taux de mobilisation des ressources, auprès des Filières Hévéa (+15%), Anacarde (+15%), Banane dessert (+3%), Ananas (+9%), Mangue (+102%), Porc (+240%) et Pêche (+19%).

La contribution de la Filière Café-Cacao a connu une baisse importante en 2017, passant de **5 565 044 871 FCFA** en 2016 à **2 905 032 234 FCFA** en 2017.

Globalement, les ressources du FIRCA mobilisées au cours de l'exercice 2017 s'établissent à **28 571 017 842 FCFA**, provenant à hauteur de **49% (13 936 750 765 FCFA)** des filières agricoles, **44% (12 876 283 452 FCFA)** des partenaires au développement, **5% (1 391 833 625 FCFA)** des subventions directes et indirectes de l'Etat et **1% (366 150 000 FCFA)** d'autres sources.

Un montant de **12 513 349 452 FCFA (90%)** sur un montant total mobilisé de **13 936 750 765 FCFA** auprès des filières agricoles a été affecté aux guichets des programmes de développement des filières, dont **1 834 343 906 FCFA (15%)** pour les projets de Recherche appliquée, **9 789 061 048 FCFA (78%)** pour les projets de Conseil/Formation professionnelle agricole, **387 178 279 FCFA (3%)** pour les projets d'Appui aux OPA, **502 766 219 FCFA (3%)** pour les projets des filières non cotisantes ou aux ressources limitées.

Le fonctionnement du FIRCA est assuré à hauteur de **11%** par **toutes les filières agricoles**. Néanmoins, en se limitant aux filières prenant part au mécanisme formel de cotisation professionnelle en vigueur, ce taux est de **5%**, en conformité avec les engagements pris vis-à-vis des filières lors de la mise en place du FIRCA. Toutefois, il faut préciser que l'apport de la **Filière Café-Cacao** reste déterminant, pour assurer le fonctionnement de l'institution, au regard de sa contribution qui représente **67%** du financement du fonctionnement depuis le démarrage en 2004 des activités du FIRCA.

ENGAGEMENTS POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CONVENTIONNÉS

ENGAGEMENTS POUR LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Au 31 décembre 2017, les engagements contractés, à partir des différents guichets, pour le financement des programmes de développement des filières, s'élevaient à **12 762 254 079 FCFA (tableau 3)**.

Tableau 3 : Engagements pour le programme de développement des filières

FILIÈRES	GUICHET RECHERCHE	GUICHET CONSEIL/ FORMATION	GUICHET APPUI AUX OPA	GUICHET CAISSE DE SOLIDARITE	TOTAL
Hévéa	79 879 492	3 751 271 739	905 332		3 832 056 563
Palmier à Huile	393 283 275	1 472 748 122			1 866 031 397
Café Cacao	623 066 701	2 620 258 067			3 243 324 768
Coton	48 238 992	2 577 787 250	219 636 542		2 845 662 784
Anacarde	31 396 150	91 425 543	23 815 290		146 636 983
Ananas					0
Banane Dessert	54 870 152	20 475 920	5 955 779		81 301 851
Mangue			17 415 000		17 415 000
Ruminants		40 000			40 000
Avicole		22 573 000	21 325 314		43 898 314
Porcine					0
Pêche					0
Caisse de Solidarité				685 886 420	685 886 420
TOTAL	1 230 734 761	10 556 579 641	289 053 257	685 886 420	12 762 254 079
%	9,64%	82,72%	2,26%	5,37%	100%

Ce montant de **12 762 254 079 FCFA**, se répartit de la manière suivante :

- **1 230 734 761 FCFA (10%)** pour la Recherche appliquée
- **10 556 579 641 FCFA (83%)** pour le Conseil/ Formation
- **289 053 257 FCFA (2%)** pour l'Appui aux OPA
- **685 886 420 FCFA (5%)** pour la Caisse de Solidarité des filières non cotisantes ou aux ressources limitées.



ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS PROGRAMMES AU 31 DECEMBRE 2017

TABLEAU 1 : FILIERE HEVEA

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Année 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Année 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	1 959 571 185	804 296 213	574 741 007	658 808 456	3 997 416 861	1 536 056 099	123 469 710	1 066 654 299	79 879 492	2 806 059 600	1 191 357 261
Conseil	16 776 969 041	6 573 510 429	4 482 979 863	5 138 705 965	32 972 165 298	15 078 872 000	6 628 658 385	3 387 743 980	3 751 271 739	28 846 546 104	4 125 619 195
Appui aux OPA	816 657 737	160 859 242	114 948 199	131 761 692	1 224 226 870	489 326 109	154 887 835	173 546 940	905 332	818 666 216	405 560 654
Caisse solidarité	803 494 205	402 148 107	287 370 504	329 404 229	1 822 417 045	803 494 205	402 148 107	287 370 504	329 404 229	1 822 417 045	0
Fonctionnement	1 031 015 858	402 148 097	287 370 507	329 404 232	2 049 938 694	1 031 015 858	402 148 097	287 370 507	329 404 232	2 049 938 694	0
Total	21 387 708 026	8 342 962 088	5 747 410 080	6 588 084 574	42 066 164 768	18 938 764 271	7 711 312 134	5 202 686 230	4 490 865 024	36 343 627 659	5 722 537 110

TABLEAU 2 : FILIERE ANANAS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Année 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Année 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	57 827 624	6 046 755	2 768 048	3 030 535	69 672 962	90 731 795	1 590 000	0	0	92 321 795	-22 648 833
Conseil	23 131 048	2 418 702	1 107 217	1 212 213	27 869 180	15 985 006	0	192 128	0	16 177 134	11 692 046
Appui aux OPA	20 817 943	2 176 831	996 497	1 090 989	25 082 260	32 425 621	0	0	0	32 425 621	-7 343 361
Caisse solidarité	6 939 314	725 612	332 165	363 663	8 360 754	6 939 314	725 612	332 165	363 663	8 360 754	0
Fonctionnement	6 939 317	725 618	332 169	363 669	8 360 773	6 939 317	725 618	332 169	363 669	8 360 773	0
Total	115 655 246	12 093 518	5 536 096	6 061 069	139 345 929	153 021 053	3 041 230	856 462	727 332	157 646 077	-18 300 148

TABLEAU 3 : FILIERE BANANE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Année 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	272 027 983	101 632 713	63 549 388	65 552 293	502 762 377	459 218 271	137 473 730	29 088 950	54 870 152	680 651 103	-177 888 726
Conseil	117 719 883	60 979 626	38 129 631	39 331 378	256 160 518	63 138 956	0	786 515	20 475 920	84 401 391	171 759 127
Appui aux OPA	90 803 122	20 326 544	12 709 878	13 110 460	136 950 004	18 720 691	40 810 000	1 252 545	5 955 779	66 739 015	70 210 989
Caisse solidarité	31 752 490	10 163 274	6 354 938	6 555 229	54 825 931	31 752 490	10 163 274	6 354 938	6 555 229	54 825 931	0
Fonctionnement	31 752 488	10 163 263	6 354 936	6 555 235	54 825 922	31 752 488	10 163 263	6 354 936	6 555 235	54 825 922	0
Total	544 055 966	203 265 420	127 098 771	131 104 595	1 005 524 752	604 582 896	198 610 267	43 837 884	94 412 315	941 443 362	64 081 390

TABLEAU 4 : FILIERE MANGUE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	4 483 067	5 923 948	4 036 135	8 160 324	22 603 474	8 799 523	0	0	0	8 799 523	13 803 951
Conseil	4 483 067	5 923 948	4 036 135	8 160 324	22 603 474	5 369 200	0	3 252 563	0	8 621 763	13 981 711
Appui aux OPA	2 305 579	3 046 602	2 075 727	4 196 739	11 624 647	590 203	5 551 240	568 750	17 415 000	24 125 193	-12 500 546
Caisse solidarité	768 526	1 015 534	691 909	1 398 913	3 874 882	768 526	1 015 534	691 909	1 398 913	3 874 882	0
Fonctionnement	768 524	1 015 536	691 909	1 398 914	3 874 883	768 524	1 015 536	691 909	1 398 914	3 874 883	0
Total	12 808 763	16 925 568	11 531 815	23 315 214	64 581 360	16 295 976	7 582 310	5 205 131	20 212 827	49 296 244	15 285 116

TABLEAU 5 : FILIERE CAFE-CACAO

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	2 920 399 604	133 000 000	0	0	3 053 399 604	2 674 351 959	379 047 645			3 053 399 604	0
Conseil	4 964 794 021	270 750 000	0	0	5 235 544 021	4 644 573 384	584 518 192	28 819 469	0	5 257 911 045	-22 367 024
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse solidarité	300 000 000	0	0	0	300 000 000	300 000 000	0	0	0	300 000 000	0
Fonctionnement	5 124 551 224	1 427 992 113	814 383 588	547 048 673	7 913 975 598	5 124 551 224	1 427 992 113	814 383 588	547 048 673	7 913 975 598	0
Total	13 309 744 849	1 831 742 113	814 383 588	547 048 673	16 502 919 223	12 743 476 567	2 391 557 950	843 203 057	547 048 673	16 525 286 247	-22 367 024

* à ajouter 1.000.000.000 affecté au fonds d'établissement donc Total fonctionnement =8 609 254 334

TABLEAU 6 : FILIERE CAFE CACAO

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004 -2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	0	1 186 337 804	1 354 883 317	118 962 583	2 660 183 704	0	749 735 368	1 089 481 266	623 066 701	2 462 283 335	197 900 369
Conseil	0	3 835 602 746	3 395 777 966	1 909 232 500	9 140 613 212	0	2 887 751 634	3 870 073 228	2 620 258 067	9 378 082 929	-237 469 717
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caisse solidarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	5 021 940 550	4 750 661 283	2 028 195 083	11 800 796 916	0	3 637 487 002	4 959 554 494	3 243 324 768	11 840 366 264	-39 569 348

TABLEAU 7 : FILIERE PALMIER A HUILE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	2 615 180 405	1 156 010 333	622 294 706	615 029 266	5 008 514 710	949 811 151	1 106 844 231	59 879 620	393 283 275	2 509 818 277	2 498 696 433
Conseil	7 837 694 958	2 523 396 827	1 428 798 800	1 399 674 262	13 189 564 847	7 610 128 344	3 022 804 262	1 489 502 136	1 472 748 122	13 595 182 864	-405 618 017
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Caisse solidarité	337 558 556	119 980 670	66 883 483	65 696 854	590 119 563	337 558 556	119 980 670	66 883 483	65 696 854	590 119 563	0
Fonctionnement	595 372 446	199 967 796	111 472 471	109 494 751	1 016 307 464	595 372 446	199 967 796	111 472 471	109 494 751	1 016 307 464	0
Total	11 385 806 365	3 999 355 626	2 229 449 460	2 189 895 133	19 804 506 584	9 492 870 497	4 449 596 959	1 727 737 710	2 041 223 002	17 711 428 168	2 093 078 416

TABLEAU 8 : FILIERE PORCINE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	11 382 660	2 359 800	324 120	1 100 880	15 167 460	1 580 000	1 502 354	0	0	3 082 354	12 085 106
Conseil	13 279 770	2 753 100	378 140	1 284 360	17 695 370	4 089 088	2 515 236	436 757	0	7 041 081	10 654 289
Appui aux OPA	9 485 550	1 966 500	270 100	917 400	12 639 550	6 084 611	4 343 581	0	0	10 428 192	2 211 358
Caisse solidarité	1 897 310	393 300	54 020	183 480	2 528 110	1 897 310	393 300	54 020	183 480	2 528 110	0
Fonctionnement	1 897 310	393 300	54 020	183 480	2 528 110	1 897 310	393 300	54 020	183 480	2 528 110	0
Total	37 942 600	7 866 000	1 080 400	3 669 600	50 558 600	15 548 319	9 147 771	544 797	366 960	25 607 847	24 950 753

TABLEAU 9 : FILIERE COTON

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	1 092 522 702	856 978 441	329 260 888	164 694 376	2 443 456 407	522 624 102	304 141 821	124 256 765	48 238 992	999 261 680	1 444 194 727
Conseil	3 277 568 325	2 570 935 330	987 782 669	494 083 134	7 330 369 458	2 461 431 391	757 595 112	1 153 515 552	2 577 787 250	6 950 329 305	380 040 153
Appui aux OPA	546 261 396	428 489 223	164 630 447	82 347 189	1 221 728 255	158 590 201	141 776 800	399 211 910	219 636 542	919 215 453	302 512 802
Caisse solidarité	273 130 727	214 244 633	82 315 253	41 173 590	610 864 203	273 130 727	214 244 633	82 315 253	41 173 590	610 864 203	0
Fonctionnement	273 130 742	214 244 598	82 315 187	41 173 605	610 864 132	273 130 742	214 244 598	82 315 187	41 173 605	610 864 132	0
Total	5 462 613 892	4 284 892 225	1 646 304 444	823 471 894	12 217 282 455	3 688 907 163	1 632 002 964	1 841 614 667	2 928 009 979	10 090 534 773	2 126 747 682

TABLEAU 10 : FILIERE ANACARDE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	658 757 933	335 447 642	172 152 533	197 788 243	1 364 146 351	399 255 735	326 400 714	174 829 615	31 396 150	931 882 214	432 264 137
Conseil (1)	658 758 171	1 323 313 464	682 477 041	784 106 790	3 448 655 466	691 213 213	1 881 337 503	1 543 398 444	91 425 543	4 207 374 703	-758 719 237
Appui aux OPA	376 433 223	239 320 473	122 981 310	141 294 988	880 029 994	70 176 890	245 619 045	23 950	23 815 290	339 635 175	540 394 819
Caisse solidarité	94 108 383	95 498 131	49 171 221	56 493 265	295 271 000	94 108 383	95 498 131	49 171 221	56 493 265	295 271 000	0
Fonctionnement	94 108 388	95 498 150	49 171 232	56 493 281	295 271 051	94 108 388	95 498 150	49 171 232	56 493 281	295 271 051	0
Total	1 882 166 098	2 089 077 860	1 075 953 337	1 236 176 567	6 283 373 862	1 348 862 609	2 644 353 543	1 816 594 462	259 623 529	6 069 434 143	213 939 719

(1) à ajouter au guichet conseil un montant de 34 880 000 FCFA représentant le financement complémentaire du Conseil Agricole de la filière Anacarde par l'INITIATIVE CAJOU AFRICAINE (iCA)

TABLEAU 12 : FILIERE RUMINANTS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	0	0	0	0	0	22 644 420
Conseil	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	8 059 600	6 985 785	0	40 000	15 085 385	7 559 035
Appui aux OPA	7 644 420	15 000 000		0	22 644 420	8 000 000	16 992 899	11 139 830	0	36 132 729	-13 488 309
Caisse solidarité	1 274 070	2 500 000		0	3 774 070	1 274 070	2 500 000	0	0	3 774 070	0
Fonctionnement	1 274 070	2 500 000		0	3 774 070	1 274 070	2 500 000	0	0	3 774 070	0
Total	25 481 400	50 000 000	0	0	75 481 400	18 607 740	28 978 684	11 139 830	40 000	58 766 254	16 715 146

TABLEAU 13: FILIERE AVICOLE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Conseil	30 763 361	22 406 570	14 203 457	11 647 522	79 020 910	18 624 919	5 467 000	9 698 457	22 573 000	56 363 376	22 657 534
Appui aux OPA	30 763 370	22 406 570	14 203 457	11 647 522	79 020 919	15 012 500	11 880 000	2 609 145	21 325 314	50 826 959	28 193 960
Caisse solidarité	3 418 155	2 489 620	1 578 162	1 294 171	8 780 108	3 418 155	2 489 620	1 578 162	1 294 171	8 780 108	0
Fonctionnement	3 418 153	2 489 612	1 578 163	1 294 170	8 780 098	3 418 153	2 489 612	1 578 163	1 294 170	8 780 098	0
Total	68 363 039	49 792 372	31 563 239	25 883 385	175 602 035	40 473 727	22 326 232	15 463 927	46 486 655	124 750 541	50 851 494

TABLEAU 14: FILIERE PECHE

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	314 700	1 940 475	1 020 300	1 216 950	4 492 425	0	0	0	0	0	4 492 425
Conseil	419 600	2 587 300	1 360 400	1 622 600	5 989 900	0	0	96 063	0	96 063	5 893 837
Appui aux OPA	209 800	1 293 650	680 200	811 300	2 994 950	0	0	1 550 000	0	1 550 000	1 444 950
Caisse solidarité	52 450	323 413	170 050	202 825	748 738	52 450	323 413	170 050	202 825	748 738	0
Fonctionnement	52 450	323 412	170 050	202 825	748 737	52 450	323 412	170 050	202 825	748 737	0
Total	1 049 000	6 468 250	3 401 000	4 056 500	14 974 750	104 900	646 825	1 986 163	405 650	3 143 538	11 831 212

TABLEAU 15 : TOTAL DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS DES FILIERES

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004/2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	9 600 112 283	4 604 974 124	3 125 030 442	1 834 343 906	19 164 460 755	6 642 428 635	3 130 205 573	2 544 190 515	1 230 734 761	13 547 559 484	5 616 901 271
Conseil	33 713 225 665	17 209 578 042	11 037 031 319	9 789 061 048	71 748 896 074	30 601 485 101	15 777 633 109	11 487 515 292	10 556 579 641	68 423 213 143	3 325 682 931
Appui aux OPA	1 901 382 140	894 885 635	433 495 815	387 178 279	3 616 941 869	798 926 826	621 861 400	589 903 070	289 053 257	2 299 744 553	1 317 197 316
Caisse solidarité	1 854 394 186	849 482 294	494 921 705	502 766 219	3 701 564 404	1 854 394 186	849 482 294	494 921 705	502 766 219	3 701 564 404	0
Fonctionnement	7 164 280 970	2 357 461 495	1 353 894 232	1 423 401 313	12 299 038 010	7 164 280 970	2 357 461 495	1 353 894 232	1 423 401 313	12 299 038 010	0
Total	54 233 395 244	25 916 381 590	16 444 373 513	13 936 750 765	110 530 901 112	47 061 515 718	22 736 643 871	16 470 424 814	14 002 535 191	100 271 119 594	10 259 781 518

TABLEAU 16 : CAISSE DE SOLIDARITE

Sources	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Filières	1 854 394 186	849 482 294	494 921 705	502 766 219	3 701 564 404					4 363 286 784	361 525 070
Subvention Etat	270 000 000	150 000 000	0	0	420 000 000						
TVA Exonérée	420 992 742	76 866 894	50 796 133	54 591 681	603 247 450	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017	4 363 286 784	361 525 070
Total	2 545 386 928	1 076 349 188	545 717 838	557 357 900	4 724 811 854	2 210 274 277	1 043 188 846	423 937 241	685 886 420		

TABLEAU 17 : FONCTIONNEMENT

Sources	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017	Total produits	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
						Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Filières	7 164 280 972	1 602 133 667	539 510 644	546 564 162	9 852 489 445					18 768 038 012	0
Fonds CC-	1 000 000 000	755 327 828	814 383 588	876 837 151	3 446 548 567	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Particip except	150 000 000	0	0	0	150 000 000	8 314 280 972	2 357 461 495	1 353 894 232	1 423 401 313	18 768 038 012	0
Sub Etat	4 494 000 000	525 000 000	0	300 000 000	5 319 000 000	4 494 000 000	525 000 000	0	300 000 000		
Total	12 808 280 972	2 882 461 495	1 353 894 232	1 723 401 313	18 768 038 012	12 808 280 972	2 882 461 495	1 353 894 232	1 723 401 313		

TABLEAU 18 : MONTANT GLOBAL SANS LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	9 600 112 283	4 604 974 124	3 125 030 442	1 834 343 906	19 164 460 755	6 642 428 635	3 130 205 573	2 544 190 515	1 230 734 761	13 547 559 484	5 616 901 271
Conseil	33 713 225 665	17 209 578 042	11 037 031 319	9 789 061 048	71 748 896 074	30 601 485 101	15 777 633 109	11 487 515 292	10 556 579 641	68 423 213 143	3 325 682 931
Appui aux OPA	1 901 382 140	894 885 635	433 495 815	387 178 279	3 616 941 869	798 926 826	621 861 400	589 903 070	289 053 257	2 299 744 553	1 317 197 316
Caisse solidarité	2 545 386 928	1 076 349 188	545 717 838	557 357 900	4 724 811 854	2 210 274 277	1 043 188 846	423 937 241	685 886 420	4 363 286 784	361 525 070
Fonctionnement	8 314 280 972	2 357 461 495	1 353 894 232	1 423 401 313	13 449 038 012	8 314 280 972	2 357 461 495	1 353 894 232	1 423 401 313	13 449 038 012	0
Total	56 074 387 988	26 143 248 484	16 495 169 646	13 991 342 446	112 704 148 564	48 567 395 811	22 930 350 423	16 399 440 350	14 185 655 392	102 082 841 976	10 621 306 588

TABLEAU 19 : MONTANT GLOBAL AVEC LA SUBVENTION DE L'ETAT

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		Années 2004-2013	Année 2014/2015	Année 2016	Année 2017		
Recherche	9 600 112 283	4 604 974 124	3 125 030 442	1 834 343 906	19 164 460 755	6 642 428 635	3 130 205 573	2 544 190 515	1 230 734 761	13 547 559 484	5 616 901 271
Conseil	33 713 225 665	17 209 578 042	11 037 031 319	9 789 061 048	71 748 896 074	30 601 485 101	15 777 633 109	11 487 515 292	10 556 579 641	68 423 213 143	3 325 682 931
Appui aux OPA	1 901 382 140	894 885 635	433 495 815	387 178 279	3 616 941 869	798 926 826	621 861 400	589 903 070	289 053 257	2 299 744 553	1 317 197 316
Caisse solidarité	2 545 386 928	1 076 349 188	545 717 838	557 357 900	4 724 811 854	2 210 274 277	1 043 188 846	423 937 241	685 886 420	4 363 286 784	361 525 070
Fonctionnement	12 808 280 972	2 882 461 495	1 353 894 232	1 723 401 313	18 768 038 012	12 808 280 972	2 882 461 495	1 353 894 232	1 723 401 313	18 768 038 012	0
Total	60 568 387 988	26 668 248 484	16 495 169 646	14 291 342 446	118 023 148 564	53 061 395 811	23 455 350 423	16 399 440 350	14 485 655 392	107 401 841 976	10 621 306 588



ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CONVENTIONNÉS

Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

Au titre du PPAO/WAAPP 1B

La mise en œuvre des activités du PPAO/WAAPP 1B a engendré en 2017 des décaissements de **1 025 563 839 FCFA**, portant le cumul à **19 967 304 663 FCFA**. Ces décaissements par catégorie de dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

- **0 FCFA** de travaux de génie civil pour la réhabilitation des infrastructures du CNS Banane Plantain, portant le cumul sur cette catégorie à **946 821 728 FCFA**
- **36 436 585 FCFA** d'acquisition de biens constitués d'intrants et d'équipements, portant le cumul à **4 249 630 513 FCFA**
- **34 485 357 FCFA** pour le financement des formations et des ateliers, portant le cumul à **1 019 537 910 FCFA**
- **368 281 760 FCFA** des frais de consultants, incluant les études, ainsi que la rémunération du staff du projet, portant le cumul à **6 781 250 959 FCFA**
- **62 514 913 FCFA** pour les dons en faveur du CORAF/WECARD, conformément aux accords de don et de rétrocession, ainsi que les petits dons accordés, portant le cumul à **4 071 276 908 FCFA**
- **523 845 224 FCFA** destinés aux coûts opérationnels liés à toutes les activités du projet, portant le montant cumulé à **2 898 786 645 FCFA**.

Au titre du PPAO/WAAPP 1C

En 2017, la mise en œuvre des activités a nécessité un montant de **119 070 379 FCFA** au titre des différentes catégories de dépenses, portant le cumul des dépenses à **3 984 165 295 FCFA**. Ce montant des dépenses se répartit comme suit :

- **0 FCFA** des travaux de génie civil pour la réhabilitation des sites des infrastructures de recherche, portant le cumul à **338 369 115 FCFA**
- **0 FCFA** pour l'acquisition de biens constitués essentiellement d'intrants et d'équipements, portant le montant total à **924 128 409 FCFA**
- **0 FCFA** pour la formation, portant le cumul à **13 132 500 FCFA**

- **0 FCFA** pour la rémunération des consultants, portant le cumul à **438 590 683 FCFA**.
- **118 974 279 FCFA** pour les dons, portant le cumul à **2 058 856 989 FCFA**
- **96 100 FCFA** des coûts opérationnels liés à toutes les activités du projet, portant le cumul à **211 087 599 FCFA**.

Projet de Relance de la Recherche Cotonnière

Les décaissements effectués en 2017 s'élèvent à **223 575 478 FCFA** dont **149 796 711 FCFA** du compte PRRC et **73 778 767 FCFA** préfinancés à partir du Guichet Recherche du FIRCA (à rembourser au FIRCA), portant le cumul à **2 113 501 710 FCFA**. Ces décaissements se présentent comme suit :

- **98 532 903 FCFA** pour les activités menées par le CNRA, dont le cumul s'établit à **1 485 363 045 FCFA** depuis la mise en œuvre du projet
- **2 840 010 FCFA** pour l'étude de faisabilité du coton génétiquement modifié, portant le cumul décaissé à **98 860 310 FCFA**
- **18 307 738 FCFA** pour la mission d'observation des exploitations cotonnières, portant le cumul décaissé à **179 632 514 FCFA**
- **103 894 827 FCFA** pour les activités de suivi et de gestion du projet, portant le cumul décaissé à **349 645 841 FCFA**.

Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **1 837 944 528 FCFA**, portant le cumul à **5 771 799 495 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

- **1 640 236 318 FCFA** pour le volet production végétale (légumes, maïs et soja), soit un cumul de **3 740 485 643 FCFA** depuis le début du projet.
- **98 566 018 FCFA** pour le volet production porcine, soit un cumul de **799 051 967 FCFA** depuis le début du projet
- **60 099 470 FCFA** pour la production piscicole, portant le cumul à **768 468 219 FCFA** depuis le début du projet.
- **8 561 844 FCFA** pour les études stratégiques portant le cumul à **125 756 286 FCFA** depuis le début du projet.
- **30 480 878 FCFA** pour la rémunération du FIRCA, portant le cumul à **338 037 380 FCFA** depuis le début du projet.

Projet PSAC COTON

Les décaissements effectués, dans le cadre du projet en 2017, s'élèvent à **1 164 344 480 FCFA**.

Projet PSAC HEVEA

Les décaissements effectués, dans le cadre du projet en 2017, s'élèvent à **250 361 026 FCFA**.

Projet PSAC ANACARDE

Les décaissements effectués, dans le cadre du projet en 2017, s'élèvent à **121 842 900 FCFA**.

Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI)

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **1 233 634 145 FCFA**, portant le cumul à **1 291 939 778 FCFA** depuis le début du projet. Le détail par composante se répartit, selon les composantes et sous-composantes, ci-dessous.

Sous composante Appui à la mise en valeur des périmètres aménagés

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **25 810 709 FCFA**, pour un cumul de **25 810 709 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

- **0 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante
- **0 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques
- **0 FCFA** pour les fonds de roulement/ fonds de garantie
- **0 FCFA** pour les coûts directs de gestion du projet
- **25 810 709 FCFA** pour les coûts opérationnels et les coûts de structure, soit un cumul de **25 810 709 FCFA**.

Composante Conseil de Gestion

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **128 418 853 FCFA**, pour un cumul de **128 511 813 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

- **13 875 257 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante soit un cumul de **13 875 257 FCFA**
- **0 FCFA** pour les opérations pilotes et/ou spécifiques
- **102 541 900 FCFA** pour les coûts directs de gestion du projet

- **12 001 696 FCFA** pour les coûts opérationnels et coûts de structure, soit un cumul de **12 094 656 FCFA**.

Composante Fonds Compétitifs pour l'Innovation Agricole Durable

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **350 228 741 FCFA**, pour un cumul de **353 732 241 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

- **52 301 366 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante, soit un cumul de **52 301 366 FCFA**
- **180 628 895 FCFA** pour les coûts directs de gestion du projet, soit un cumul de **180 988 895 FCFA**
- **117 298 480 FCFA** pour les coûts opérationnels et coûts de structure, soit un cumul de **120 441 980 FCFA**

Composante Appui au système national de contrôle des aliments

Pour les deux volets, les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à **729 175 842 FCFA**, pour un cumul de **783 885 015 FCFA** depuis le début du projet, se répartissant comme suit :

○ Volet 1

- **46 613 351 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante soit un cumul de **46 613 351 FCFA**
- **199 754 765 FCFA** pour les coûts directs de gestion du projet soit un cumul de **210 584 578 FCFA**
- **38 938 397 FCFA** pour les coûts opérationnels et coûts de structure.

○ Volet 2

- **46 942 170 FCFA** pour les actions directes d'appui à la composante
- **0 FCFA** pour les fonds de roulement/ fonds de garantie
- **231 935 800 FCFA** pour les coûts directs de gestion du projet, soit un cumul de **237 221 200 FCFA**
- **164 991 359 FCFA** pour les coûts opérationnels et coûts de structure, soit un cumul de **203 585 319 FCFA**.



Le montant des engagements pour le financement des Programmes de développement des filières, de l'exercice 2017, se chiffre à **12 762 254 079 FCFA** contre 15 045 546 118 FCFA en 2016, soit une diminution de **2 283 292 037 FCFA (-18%)**, dont **1 230 734 761 FCFA (10%)** pour les projets de recherche contre 1 544 190 515 FCFA (-25%) en 2016, **10 556 579 641 FCFA (83%)** pour les projets de Conseil Agricole/Formation contre 11 487 515 263 FCFA (-9%) en 2016, **289 053 257 FCFA (2%)** pour les projets Appui aux OPA contre 589 903 070 FCFA (-104%) et **685 886 420 FCFA (5%)** pour les projets sur financement de la Caisse de solidarité contre 423 937 241 FCFA (+38%) en 2016. Globalement, les engagements pour le financement des programmes de développement des filières, par rapport à 2016, ont diminué, à l'exception des ressources affectées aux filières non cotisantes et/ou aux ressources limitées.

Quant aux engagements pour le financement des Programmes de développement agricole conventionnés, ils s'établissent à **6 034 642 365 FCFA** contre 7 281 270 204 FCFA (-21%) en 2016, sur un montant total mobilisé de **12 876 283 432**

FCFA contre 5 776 368 269 FCFA. **2 982 579 746 FCFA (49%)** ont été consacrés au développement des cultures vivrières et des ressources animales et halieutiques, dans le cadre du **PPAAO/WAAPP** et du **PARFACI**, **1 1387 919 918 FCFA (23%)** pour le développement de la culture cotonnière, dans le cadre du **PRRC** et du **PSAC** et **250 361 026 FCFA (4%)** pour le développement de la culture de l'hévéa, dans le cadre du **PSAC**, **121 842 900 FCFA (2%)** pour le développement de l'anacarde dans le cadre du **PSAC** et **1 291 939 775 FCFA (21%)** pour le financement des projets de conseil de gestion, sécurité sanitaire des aliments, périmètres irrigués, innovation agricole durable, dans le cadre du **FADCI**.

Ainsi, à travers les engagements en faveur du développement du secteur agricole, il est clairement mis en évidence les efforts financiers importants, déployés par l'Etat, les Filières Agricoles et les Partenaires Techniques et Financiers, pour assurer un financement agricole durable, inclusif et autoentretenu de la filière du progrès en Côte d'Ivoire.

Restez connecté

www.firca.ci



Investir pour le futur, Anticiper, Innover

RESULTATS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Pour une meilleure visibilité et une cohérence des actions d'appui au développement des filières agricoles, les résultats présentés dans le présent rapport de l'exercice 2017, concernent l'ensemble des programmes financés sur les cotisations des filières, à travers leurs programmes de développement et sur les programmes de développement agricole conventionnés, à travers le financement des partenaires au développement.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CAFÉ CACAO

Le financement des projets conduits pour la Filière Café-Cacao provient des ressources mobilisées auprès du Conseil du Café Cacao et de la convention avec le PSAC. L'objectif général du programme de développement de la filière est d'améliorer la productivité des vergers et la qualité marchande des produits.

Projets de Recherche appliquée

«Génération de technologies de lutte contre le Swollen Shoot»

Le projet a pour objectif l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'agent pathogène de la maladie de Swollen Shoot et l'amélioration des méthodes de lutte.

L'actualisation du répertoire des souches virales responsables de la maladie du Swollen Shoot a été renforcée par : (i) la collecte de 372 nouveaux échantillons dans les 8 départements d'Arrah, Daoukro, Guitry, Transua, Tiapoum, Grand Lahou, Yakassé Attobrou et Taabo, (ii) la mise à jour de la distribution des groupes de virus et (iii) le transfert des souches virales à la serre de Bouaflé.

Sur l'étude des plantes hôtes du virus, autres que les cacaoyers, les actions réalisées portent sur : (i) l'extraction de l'ADN total de 63 échantillons de plantes, repartis en 7 espèces végétales (manioc, piment, tomate, aubergine, gombo, igname et cacaoyer), utilisées comme témoin positif, (ii) le démarrage de l'analyse PCR sur les échantillons collectés, (iii) l'extraction de l'ADN total de 25 échantillons des essais mis en place à la serre de Bouaflé, avec *Cola nitida* et *Cola clamydantha* et (iv) l'inoculation du CSSV aux espèces *Cola chlamydantha* et *Cola nitida*.

Au niveau de **la mise au point de variétés de cacaoyers résistantes au Swollen Shoot et adaptées aux différentes zones écologiques**, les actions majeures conduites sont : (i) la production de 682 cabosses par pollinisation manuelle pour l'évaluation des familles d'hybrides, (ii) l'extraction d'ADN sur les hybrides en test, (iii) l'installation d'une pépinière de

1 112 clones à Divo, avec 14 à 40 plants par clone, (iv) le suivi et l'entretien d'une parcelle clonale et d'une parcelle d'hybrides à Dimbokro, (v) la définition des critères de sélection pour la résistance à la sécheresse, la concentration en CO₂, la résistance stomatique, le rendement photochimique chloroplastique, la vigueur végétative, (vi) la détermination des caractéristiques agro morphologiques de 180 accessions, (vii) la densification de l'essai factoriel installé à Bouaflé en Juillet 2017, et (xiii) la mise en terre de 200 plants issus de 2 populations de backcross à Bouaflé pour la conservation et la caractérisation moléculaire.

La mise au point de méthodes de lutte intégrée contre le Swollen Shoot, se poursuit par : (i) la collecte des données agronomiques sur 11 anciens essais sur les relevés d'existence, le couronnement et la floraison des cacaoyers, (ii) l'entretien et la redensification des barrières de caféiers et (iii) la collecte de données sur les 4 parcelles mises en place en 2016, pour évaluer l'impact de la fertilisation dans la lutte contre le Swollen Shoot.

«Développement d'itinéraires techniques régionalisés pour l'amélioration de la productivité du caféier et du cacaoyer»

L'objectif du projet est de mieux orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier et du cacaoyer et d'identifier des sols favorables à la caféiculture et à la cacao-culture par zone agro-écologique et de mettre au point des itinéraires techniques et des méthodes de lutte régionalisées contre les maladies et les insectes nuisibles du caféier et du cacaoyer, ainsi que la disposition de données scientifiques pour anticiper sur les menaces.

La collecte d'informations de base sur les maladies et ravageurs du cacaoyer et sur les insectes nuisibles du caféier pour orienter la lutte s'est traduite par : (i) l'actualisation des données des 11 bases d'observations sur les insectes nuisibles et les maladies du caféier et du cacaoyer, (ii) l'actualisation des données sur la dynamique et l'incidence des populations des insectes nuisibles du caféier et (iii) l'isolement et la conservation de 20 isolats de *Trichoderma*.

Au niveau de **la détermination des aptitudes culturelles de chaque zone de production**, les actions conduites sont : (i) le traitement des données du 2^{ème} degré carré de Daloa et du 3^{ème} degré carré de Guiglo et (ii) l'acquisition et l'installation d'un spectrophotomètre au Laboratoire d'Analyse du Sol, Eau et Plantes du CNRA à Bouaké

Les actions sur le **développement d'itinéraires techniques régionalisés pour la cacao-culture et la caféiculture** sont : (i) l'analyse en cours des résultats des essais pour la détermination de la période optimale de pépinière des nouveaux hybrides de cacaoyer à Soubré, Abengourou et Divo, (ii) l'élaboration d'un

document de synthèse de la typologie des 4 systèmes agroforestiers identifiés, (iii) la validation d'une fiche technique sur les techniques de paillage des plants du caféier et (iv) la collecte des paramètres de vigueur des plants du caféier Arabusta sur les sites d'Aboisso, Daloa et Soubré.

«Relance caféière»

Le projet de relance caféière a pour objectif général d'enrayer la chute et de redynamiser la production du café en Côte d'Ivoire. Il s'agit aussi d'identifier et de valoriser les cafés, selon leurs terroirs de production, valoriser le café Arabusta dans un contexte de production pour des marchés de niches et transférer en milieu réel la technique de traitement du Café Robusta par voie humide.

Le développement et la promotion de café terroir a été marqué par la collecte de 45 accessions paysannes provenant des différentes localités et la multiplication en cours des accessions collectées pour les essais de sélection.

La valorisation de l'Arabusta pour la production de marchés de niche se poursuit par : (i) le suivi de 3 anciennes parcelles sur les 6 installées en 2009 à Man et Lakota, (ii) le suivi des 14 parcelles mises en place en 2016, (iii) l'installation de 17 nouvelles parcelles en juillet 2017 (6 à Daloa et 11 à Divo), correspondant respectivement à 3,36 et 8 ha et (iv) la préparation des sites à Man, Divo et Lakota pour la création de parcs à bois de 0,5 ha chacun.

Projets de Conseil Agricole

«Formation et appui technique aux producteurs»

L'objectif du projet est le renforcement des capacités techniques des producteurs, à travers la formation aux techniques de réhabilitation, à la gestion intégrée des déprédateurs, à la qualité des produits bord champ et à la replantation des vieux vergers et des vergers de cacaoyer infectés par la maladie du Swollen Shoot.

9 607 producteurs ont été formés aux techniques de réhabilitation et de conduite des vergers, 20 617 producteurs aux techniques de plantation et de replantation et 1 593 producteurs à la gestion de la maladie du Swollen Shoot. Sur la même période, 26 918 ha de plantations de cacaoyer ont été mis en place.

« Mesures d'accompagnement pour l'arrachage/replantation des vergers infectés par le Swollen Shoot»

L'objectif du projet est d'apporter l'appui aux producteurs de cacao pour la replantation des vergers infectés par la maladie du Swollen Shoot, à travers l'appui à l'arrachage des parcelles infectées et la mise à disposition des bénéficiaires d'intrants nécessaires à la conduite des vergers en création.

A fin septembre 2017, 21 671 producteurs, dont 1 652 femmes ont été sensibilisés sur la lutte contre la maladie du Swollen Shoot, 5102 ha de parcelles atteintes par le Swollen Shoot ont été arrachées et 7 471 ha de parcelles arrachées ont été replantés.

Comme mesures d'accompagnement pour la replantation des vergers infectés, il a été mis à la disposition des producteurs plus de 175 tonnes de semences de maïs, 5 tonnes de semences d'arachide et 3 tonnes de semences de niébé, 10 000 litres d'herbicides, 6 000 litres d'insecticides, 689 tonnes d'engrais et 11 416 208 plants de bananier plantain.

«Mesures d'accompagnement pour la relance de la production caféière»

L'objectif du projet est de mettre à la disposition des producteurs, du matériel végétal amélioré de café (plantules issues de semences), en vue de la création de nouvelles plantations et/ou pour le renouvellement des anciens vergers et d'apporter un appui pour le recépage des vieux vergers.

Au cours de l'exercice 2017, 1 956 producteurs ont été formés aux techniques de réhabilitation des vergers par le recépage, 2 801 producteurs aux techniques de plantation/replantation, 3 076 ha de vieux vergers recépés, 17 631 ha de plantules de café distribuées et 3 352 ha replantés.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des OPA

«Formation des dirigeants des coopératives sur des thèmes spécifiques»

Le projet de formation des dirigeants de 200 coopératives sur des thèmes spécifiques vise l'amélioration de la gouvernance dans les Sociétés Coopératives et à l'amélioration de la performance de leurs sections.

1 564 délégués des sections, 600 membres des organes de gestion et 253 membres des organes de contrôle interne ont été formés à leurs rôles et responsabilités et 3 000 producteurs à l'organisation et au fonctionnement d'une société coopérative. Au plan du suivi des sociétés coopératives, 136 sociétés ont été appuyées pour la préparation de la tenue des assemblées générales ordinaires.

Projets d'études d'accompagnement et structuration des filières

«Communication sur le programme de lutte contre le Swollen Shoot»

L'objectif de ce projet est d'assurer la visibilité des actions menées dans le cadre du programme de lutte contre la maladie du Swollen Shoot, à travers des productions audiovisuelles et des documents divers d'information.

500 exemplaires des acquis scientifiques et vulgarisables sur **l'amélioration variétale du café et du cacao, l'agro-pédologie et la défense des cultures, particulièrement sur le Swollen Shoot**, ont été mis à la disposition des structures techniques.

Convention PSAC-Filière Cacao

Le volet cacao du projet PSAC, cofinancé par la Banque Mondiale et le Conseil du Café Cacao est une contribution spécifique à la production durable du cacao et à la lutte contre la maladie du Swollen Shoot dans la région administrative de la Nawa (Soubré).

Le projet vise à : (i) former et apporter un appui technique aux producteurs pour l'application des bonnes pratiques agricoles et pour la lutte contre le Swollen Shoot du cacaoyer, (ii) renforcer les capacités de production des champs semenciers du CNRA, en vue d'améliorer l'offre de semences et (iii) accompagner les communautés productrices de cacao dans la gestion des infrastructures socio-économiques réalisées à leur profit.

«Renforcement des capacités de production des champs semenciers du CNRA»

Les actions conduites sont : (i) évaluation technique des bâtiments de la plateforme de production des fèves enrobées, (ii) signature de deux contrats pour la construction d'une serre de production de plants issus d'ortho bouture et pour la réalisation d'une étude technique de la construction d'un bassin de décantation des eaux usées de la plateforme de production de fèves enrobées et (iii) poursuite des travaux d'irrigation des 18 ha de champs semenciers à Divo et Soubré.

La situation à fin décembre 2017 est la suivante : (i) réception définitive de la 1ère tranche du système d'irrigation goutte à goutte de 14 ha, (ii) réception provisoire de la 2ème tranche de 18 ha à Divo et Soubré, (iii) mise en place d'une serre de 1 000 m² et d'une ombrière de 600 m² et (iv) connexion de la serre au réseau électrique et aménagement d'une prise d'eau pour alimenter les ouvrages.

«Formation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles»

Il a été formé **1 848 producteurs** sur les techniques de réhabilitation et de conduite des vergers, **3812 producteurs** sur les techniques de plantation et replantation, **1 277 producteurs** sur la gestion de la maladie du Swollen Shoot. Par ailleurs, **343 ha** de plantation de cacao, infectés par le Swollen Shoot, ont été arrachés.

Pour l'accompagnement à la replantation des vergers infectés par la maladie du Swollen Shoot, il a été mis à la disposition des producteurs **14 tonnes de semences de maïs, 600 kg de semences d'arachide, 200 kg de semences de niébé, 1 200 litres d'herbicides, 720 litres d'insecticides, 89 tonnes d'engrais et 959 474 plants de bananier plantain.**

La mise au point des variétés de cacaoyer résistantes au Swollen Shoot se poursuit par l'obtention de 682 cabosses par pollinisation manuelle pour l'évaluation des familles d'hybrides et la détermination des caractéristiques de 180 accessions. Les données sur la dynamique et l'incidence des populations des insectes nuisibles du caféier ont été actualisées.

Au niveau de l'assistance technique aux producteurs de cacao et de café, 21 671 producteurs, dont 1 652 femmes (8%) ont été sensibilisés sur la lutte contre la maladie de Swollen Shoot du cacao, 5 102 ha de parcelles atteints par cette maladie, arrachés, 7 471 ha de parcelles arraché, replantés ; 20 617 producteurs formés sur les techniques de plantation et replantation du cacao, 1 593 producteurs sur la gestion de la maladie.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COLA

Le financement des projets conduits pour la Filière Cola provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du programme de développement de la filière est de mettre en place une filière performante, avec une amélioration du niveau de valorisation de la production.

Projets de Recherche appliquée

“Amélioration de l’itinéraire technique du Colatier”

Le projet a pour but de mettre à la disposition des producteurs de cola, des itinéraires techniques, susceptibles d'améliorer la productivité des vergers. A terme, les services de conseil agricole et de formation disposeront d'une base scientifique pour l'assistance technique aux producteurs de cola en Côte d'Ivoire.

Au niveau de **l'amélioration de la productivité des vergers par des techniques culturales adaptées (recépage et taille)** une étude des effets de 4 doses d'un engrais biologique sur la nouaison et la floraison des colatiers adultes et l'étude de l'effet du trempage sur la levée de dormance sont en cours.

Pour **l'amélioration des techniques de lutte contre les maladies (balai de sorcière et fomès) et les phanérogames parasites du colatier**, les actions en cours sont : (i) élaboration du rapport sur l'état sanitaire des vergers dans les zones de collecte d'écotypes et (ii) isolement de 5 genres de champignons sur des rameaux infectés par la maladie du balai des sorcières.

Pour **l'amélioration des techniques de multiplication végétative du colatier (bouturage, greffage et surgreffage)**, il faut indiquer : (i) l'étude de l'effet de 3 substances rhizogènes pour la stimulation de croissance des boutures de colatier, l'enracinement, la croissance des plants en pépinières, (ii) la décoction de l'écorce du Mirabellier pour la stimulation de croissance, (iii) les tests pour déterminer les meilleurs rameaux plagiotropes pour le bouturage et (iv) le test de l'aptitude au bouturage de rameaux conservés de 1 à 7 jours, indiquant que la conservation au-delà de 4 jours devra être évitée.

“Etude des méthodes de conservation de la noix de cola à l'état frais”

Le projet a pour but de réduire les pertes de production durant la manipulation, le conditionnement et le stockage de la noix de cola et d'améliorer les conditions de leur exportation, avec trois objectifs spécifiques : (i) rechercher des bio-pesticides adaptées à la conservation de la noix de bouche, (ii) proposer un schéma de traitement de la noix de cola pour la consommation intégrant l'analyse de risque par la méthode BRC (British Retail Consortium) et (iii) améliorer le conditionnement de la noix de cola.

Sur les 5 bio-pesticides testés, **un bio-pesticide (Top bio) et la barquette en polystyrène (matière plastique)**, se sont révélés efficaces contre la croissance des moisissures, donc pour la conservation et l'exportation des noix de cola à l'état frais.

Un bio-pesticide (Top bio) et la barquette en polystyrène (matière plastique) ont été identifiés pour la conservation de la noix à l'état frais. Ce résultat permettra, s'il se confirme, d'envisager l'accroissement des noix de cola de bonne qualité exportées vers les pays de la sous-région et ainsi d'améliorer les revenus des producteurs.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HÉVÉA

Le financement des projets pour la Filière Hévéa provient des cotisations de cette filière et de la convention avec le PSAC. L'objectif du programme de développement de la filière est de rendre plus professionnels les acteurs de la filière pour une hévéaculture durable.

Projets de Recherche appliquée

“Élaboration d'une clef d'identification clonale de l'hévéa”

Le projet a pour objectif d'identifier les clones au champ et en JBG et d'en vérifier leur conformité.

Les résultats de la caractérisation moléculaire des mêmes échantillons issus des prélèvements des JBG d'Anguédédou, réalisée au CNRA, sont les mêmes que ceux déterminés par le CIRAD.

L'acquis majeur du projet est l'identification des marqueurs microsatellites de différenciation des clones et la détermination des profils microsatellites des 5 clones d'hévéa vulgarisés en Côte d'Ivoire.

“Projet IRRDB d'échange multilatéral de clones d'hévéa et de prospection au Pérou”

Ce projet vise à mettre à la disposition des participants au programme d'échange international, du matériel végétal performant, en utilisant la diversité génétique disponible dans chaque pays membre de l'IRRDB.

5 clones IRCA ont été envoyés dans 2 pays sur 14 initialement prévus (IRCA 41-230- 317- 331- 825 en Philippines et IRCA 41-733- 317- 331- 825 en Inde). 16 clones sur 40 ont été reçus de 4 pays sur 11 prévus en provenance des Philippines (USM 1), de la Thaïlande (RRIT 408-251- 226- 3604- 3904), de l'Inde (RRII 430-417-414- 422-429) et de la France (FDR 5788-5665-4575-CDC 312 - PMB 1).

Projet de Conseil agricole

“Assistance technique aux planteurs d'hévéa”

Le projet vise l'amélioration de la productivité des exploitations d'hévéa, grâce à une assistance technique performante aux producteurs.

Le dispositif déployé sur le terrain en 2017, pour l'assistance technique de 151 000 planteurs, est composé de 23 chefs secteurs, 425 moniteurs, 47 contrôleurs de saignée, 79 contrôleurs ordinaires et 214 ouvriers d'intervention. Cette assistance est assurée par 7 opérateurs techniques (SAPH, SOGB, CCP, CHC, EXAT, TRCI et IDH).

Les constats de l'assistance technique aux producteurs d'hévéa en 2017 sont indiqués ci-dessous.

Dans les zones ordinaires : (i) l'encadrement de 129 422 planteurs, dont 6% femmes, avec 148 471 plantations couvrant 475 962 ha, (ii) 61% des plantations, couvrant 323 260 ha (68%) en production, (iii) installation de 51 écoles de saignée, (iv) la formation de 5 521 nouveaux saigneurs et le perfectionnement de 20 870 saigneurs in situ, (v) le recyclage de 3 085 saigneurs, 886 saigneurs bénévoles, 138 planteurs leaders et 43 régisseurs modèles, (vi) 75% de nouvelles plantations sont géolocalisées et (vii) 11 530 plantations détectées en fomès.

Dans les zones en expansion, le dispositif de formation mis en place en totalité, comportant 9 centres d'apprentissage permanents et 9 champs pilotes, est fonctionnel.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des OPA

“Formation à la saignée initiale dans les centres de Tiébissou, Gagnoa, Kotobi et Yamoussoukro”

L'objectif de ces formations est d'augmenter l'offre de saigneurs de qualité par la maîtrise des techniques et normes de la saignée dans des centres dédiés à la formation aux métiers agricoles.

80 apprenants, dont 16 femmes ont subi à Gagnoa, Kotobi, Tiébissou et Yamoussoukro les formations initiales à la saignée. Une formation initiale spécifique à la pratique de la saignée a été organisée à Gagnoa, au profit de 20 femmes, pour les amener, à s'y intéresser, dans un cadre familial.

“Formation aux métiers de l'hévéa”

La formation aux métiers de l'hévéa vise à assurer la maîtrise de la pratique des métiers hévéicoles par les bénéficiaires.

100 planteurs des zones d'expansion de Koun-Fao et Tanda ont été formés aux techniques culturelles, 40 saigneurs de Maféré et Ayamé, pour la pratique de la saignée inversée et 60 régisseurs des plantations ont eu leurs capacités renforcées.

Projets d'études d'accompagnement et structuration des filières

“Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives du secteur hévéicole”

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui à la création et au renforcement des coopératives du secteur hévéicole villageois, pour assurer une meilleure structuration, à travers des coopératives stables, opérationnelles et économiquement viables.

Avec l'appui du **FIRCA**, les quatre critères essentiels pour l'évaluation d'une coopérative d'hévéa ont été définis, dont dans l'ordre, la gouvernance, la professionnalisation, la performance économique et les réalisations socio-économiques.

Les dirigeants de 8 sociétés coopératives, bénéficiant de l'appui du **PSAC**, ont vu leurs capacités renforcées sur leurs responsabilités civiles et pénales. L'appui à la diversification des activités des coopératives a été marqué par la création et l'exploitation de parcs à souches des bananiers plantains de 2 ha chacun.

Des échanges de matériel végétal entre les pays membres de l'**IRRDB** se sont poursuivis en 2017. Ainsi, **5 clones** sur les 11 prévus ont été envoyés à deux pays (Philippines et Inde) et **16 clones** sur 40 reçus de 4 pays (Philippines, Thaïlande, Inde et France).

Le dispositif d'assistance technique, composé de **23 chefs secteurs, 425 moniteurs, 47 contrôleurs de saignée, 79 contrôleurs ordinaires et 214 ouvriers d'intervention**, a permis l'encadrement de **151 000 planteurs** d'hévéa par **7 opérateurs techniques**, recrutés sur la base de leurs compétences respectives. Comme résultats, dans les zones ordinaires (zones traditionnelles d'hévéa), ce sont **129 422 planteurs**, dont 7 790 femmes (**6%**), disposant de 475 962 ha qui sont touchés. Dans les zones en expansion, **9 centres d'apprentissage** permanents et **9 champs pilotes**, mis en place, sont opérationnels. En matière de formation professionnelle, **80 apprenants**, dont **16 femmes**, ont subi des formations initiales à la saignée et **20 autres femmes** ont été spécifiquement formées à la pratique de la saignée, dans un cadre familial.

Somme toute, le dispositif d'assistance technique déployé dans les plantations d'hévéa et les actions qui en découlent ont contribué à dépasser, dès 2017, la barre symbolique de **600 000 tonnes de caoutchouc sec** que la filière s'était fixée d'atteindre en 2020.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE KARITÉ

Le financement des projets de la Filière Karité provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme est la professionnalisation des acteurs de la filière.

Projets de recherche appliquée

“Identification et caractérisation génétique et biochimique des arbres élites de sept Départements de production du karité”

639 arbres de karité, géo-référencés sur la base du rendement élevé en fruits, le goût sucré de la pulpe du fruit, la grosseur du fruit et la précocité de floraison, ont été identifiés comme **arbres élites**. Sur les 639 arbres, **278** caractérisés ont donné les résultats suivants au plan régional : (i) les noix issues des arbres élites de Tengrela et Ferkessedougou ont les meilleurs taux de germination de **72% à 77%**, (ii) les arbres élites de Kong ont une plus **faible circonférence** du tronc de 100 cm et de fortes **longueurs de feuilles** de 15 cm, (iii) les arbres élites de Tengrela ont une plus **forte teneur en beurre de l'amande** de 40% et (iv) les arbres élites de Ouangolodougou donnent de **faibles** rendements en beurre de 30%. Ces groupes phénotypiques sont à exploiter pour la production de plants de karité greffés haut producteur en Côte d'Ivoire.

Pour la réalisation des futurs greffages, environ **400 plantules** de karité ont été prélevées au champ et repiquées en sac de pépinière. Des noix de karité ont également été semées dans des sachets, pour obtenir des porte-greffes. Par ailleurs, **943 noix** de karité issues des plantations visitées ont été mises en germe. Tous les échantillons prélevés (fruits, noix et feuilles) sur ces arbres désignés potentiellement élites sont entreposés au laboratoire, en vue de leur caractérisation génétique.

639 arbres élites de karité ont été identifiés, dont 278 ont été caractérisés au plan régional, sur la base du rendement en fruits, du goût sucré de la pulpe, la grosseur du fruit et la précocité de la floraison. **400 plantules** de karité et **943 noix de karité** ont été semées, pour l'obtention des porte-greffes.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE

Le financement des projets de la Filière Palmier à Huile provient des cotisations de cette filière et de la convention avec le PSAC. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne.

Projets de Recherche appliquée

“Création de matériel végétal performant et adapté de palmier à huile”

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la productivité du palmier à huile, par la sélection de matériel végétal.

La convention CNRA-PALMCI portant sur la gestion du bloc génétique d'EHANIA, condition préalable au démarrage du projet, a été signée, avec l'appui du FIRCA.

Les principaux résultats en 2017 portent essentiellement sur (i) la reconstitution des vieilles collections d'*Elaeis guineensis*, pour le rajeunissement total des origines BRT10, TEIS3 et YA49, (ii) l'enrichissement des ressources génétiques existantes par de nouvelles introductions, de spécimens de palmier à huile traditionnels de la région de Man, (iii) l'achèvement de la caractérisation physico-chimique des régimes des spécimens, (iv) l'évaluation des populations de palmier à huile introduites, (v) l'évaluation du matériel végétal de second cycle de sélection; (vi) l'évaluation du matériel végétal du troisième cycle de sélection, (vii) l'introggression des caractères génétiques utiles (croissance lente) et (viii) l'évaluation de la caractérisation des clones de palmier à huile plantés après 1999.

“Mise au point de stratégies de lutte intégrée contre les ennemis du palmier à huile”

Le projet a pour objectif d'améliorer la productivité des plantations de palmier à huile, en mettant à la disposition des planteurs, des méthodes de lutte efficaces contre les ennemis du palmier à huile, basées sur les principes de lutte raisonnée et durable.

Les principaux acquis du projet sont les suivants : sur **les maladies**, (i) la liste des pathogènes majeurs, la carte de distribution des maladies sont réalisées, ainsi que le catalogue des parasites isolés dans les différentes zones, (ii) la fusariose est observée dans toutes les zones, avec une forte incidence à Sassandra, (iii) *Ganoderma*, champignon responsable de la pourriture humide et pouvant entraîner la mort du palmier à huile a été identifié dans les zones du Sud-Est et du Sud-Centre et (iv) la liste actualisée des variétés tolérantes à la fusariose est établie ; sur **les ravageurs**, (i) un catalogue actualisé et une carte de distribution

des insectes ravageurs sont réalisés; (ii) l'insecticide Proteus 170 O-TEQ a été homologué pour lutter contre *C. lameensis*, et l'insecticide Sivanto Energy 85 EC est efficace contre *Recilia mica*, *Spodoptera frugiperda*, nouveau ravageur du palmier à huile, (iii) 4 hybrides potentiellement tolérants à *C. lameensis* sont disponibles et sur **les adventices**, (i) une carte de la flore adventice sous culture du palmier à huile est disponible, (ii) la liste d'herbicides homologués efficaces en culture de palmier à huile est établie et (iii) des méthodes de lutte en jeune plantation sont proposées.

Projets de Conseil agricole

“Assistance technique aux planteurs villageois de palmier à huile”

Ce projet a pour objet de contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations villageoises de palmier à huile.

Le dispositif du conseil agricole en 2017 pour **42 120 planteurs** de palmier à huile est composé de **228 agents d'encadrement**, dont 173 encadreur "habillés", 14 chefs d'exploitation et de 41 superviseurs. Les **13 contrats** de prestations de conseil agricole en cours d'exécution se caractérisent par le déploiement du personnel d'encadrement, conformément aux clauses contractuelles et la mise à disposition des agents d'encadrement des moyens de déplacement et de travail, ayant débouché sur un taux moyen d'encadrement jugé satisfaisant.

De nouvelles perspectives de **création de matériel végétal** performant de palmier à huile se précisent, après la signature d'un accord de partenariat entre la PALMCI et le CNRA, sur l'initiative du FIRCA, à travers la reconstitution des vieilles collections, l'enrichissement des ressources génétiques existantes par de nouvelles introductions de spécimens de palmier à huile en provenance de Man, l'évaluation de matériel végétal de second cycle de sélection et l'évaluation de la caractérisation des clones plantés en 1999. En ce qui concerne la mise au point de stratégies de lutte intégrée contre les ennemis du palmier à huile, la liste des pathogènes majeurs, la carte de distribution des maladies, ainsi que le catalogue des parasites dans les différentes zones sont établis. Le champignon *Ganoderma*, responsable de la pourriture humide, entraînant la mort du palmier à huile, a été identifié et quatre hybrides tolérants ont été mis au point. Pour lutter contre *C. lamensis*, un insecticide, Proteus 170o-TEQ, a été homologué. Des herbicides homologués contre les adventices et les méthodes de lutte effaces sont proposés.

Le dispositif **d'assistance technique** aux producteurs de palmier à huile, composé de **228 agents d'encadrement** (173 encadreur "habillés", 14 chefs d'exploitation et 41 superviseurs), déployé en 2017 par le FIRCA, permet d'assurer des prestations de qualité pour les **42 120 planteurs de palmier à huile**.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COCOTIER

Le financement des projets de la Filière Cocotier provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de redynamiser la Filière Cocotier.

Projets de Recherche appliquée

“Sélection de cultivars tolérants au jaunissement mortel des cocotiers dans le Département de Grand Lahou”

L'objectif du projet est d'identifier un cultivar tolérant à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers, en arrêter la progression et en replanter les vergers détruits.

Les espèces de *Cicadellidae* et de *Derbidae* ont été confirmées comme étant responsables de la transmission du jaunissement mortel du cocotier. Les ADN des insectes de ces deux espèces ont révélé la présence de deux types de phytoplasme responsables du jaunissement mortel du cocotier.

Le jaunissement mortel du cocotier étant considéré comme un fléau national, il est recommandé la diffusion des résultats du projet auprès du MINADER et du MESRS, afin que des mesures soient prises pour une lutte efficace.

“Mise au point des modalités pratiques d'utilisation par les planteurs de cocotier des extraits de plantes à effets insecticides”

Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité du cocotier par la protection des cocoteraies contre la punaise *Pseudotheraptus devastans*.

Après la connaissance du cycle de l'insecte, 2 variétés tolérantes (GOA et le PB 121+) ont été identifiées et 3 extraits de plantes à base de *Ocimum gratissimum*, *Azadirachta indica* et *Ricinus communis* se sont révélés efficaces contre *Pseudotheraptus devastans*.

Les espèces de *Cicadellidae* et de *Derbidae* de l'ordre des Homoptères ont été confirmées, comme responsables de la transmission du jaunissement mortel du cocotier dans le Département de Grand Lahou.

Contre la punaise *Pseudotheraptus devastans*, deux variétés de cocotier tolérantes (GOA et PB 121) ont été identifiées et 3 extraits de plantes à base de *Ocimum gratissimum*, *Azadirachta indica* et *Ricinus communis* se sont révélés efficaces contre le parasite.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COTON

Le financement des projets de la Filière Coton provient des cotisations de la filière, des ressources du Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC) et du PSAC. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les revenus des producteurs et de rendre la filière professionnelle, pour une culture cotonnière durable.

Projets de Recherche appliquée

“Production de semences de pré base et de base coton”

Le projet vise à assurer annuellement la production par le CNRA, de 60 000 kg de semences coton G3 de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences R1 la campagne suivante, de 2 000 kg de semences coton G2 de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences G3 la campagne suivante, de 150 kg de semences coton G1 de bonne qualité pour assurer la production de semences G2 la campagne suivante et 9 kg de semences G0 de bonne qualité pour assurer la production de semences G1 la campagne suivante.

Le CNRA a produit 85 590 kg de G3 sur une prévision de 60 000 kg (142%), 2 400 kg de G2 sur une prévision de 2 000 kg (120%). La sélection des 10 variétés, destinées à la constitution des semences G1 et G0 est en cours, mais les quantités de semences,

déjà obtenues, permettront d'atteindre les objectifs de **150 kg de G1** et **9 kg de G0**. Le taux potentiel de germination est supérieur à **70%** pour G3, à **80%** pour G2, à **75%** pour G1 et à **60%** pour G0. La norme en la matière est de 60%.

“Mise au point de stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies”

Le projet qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA) a pour objectif global de développer une stratégie régionale de gestion intégrée des nuisibles du cotonnier et des risques de résistance aux insecticides, d'intoxication et de pollution environnementales et de contribuer de façon durable à l'amélioration de la compétitivité de la filière, des revenus des producteurs, à la sécurisation de leur santé et à la préservation de l'environnement.

Au terme de la campagne 2016-2017, les résultats enregistrés sont les suivants : (i) les pertes de récoltes sont de **28%** contre 30% en 2015 et 31% en 2014, (ii) l'efficacité de la protection vulgarisée est de 82% contre 92% en 2015 et **82%** en 2014, (iii) **l'extrait aqueux de Tephrosia** s'est montré efficace contre *B. tabaci*, *Earias spp* et *P. gossypiella*, (iv) l'extrait aqueux **d'Hyptis** est efficace contre *T. leucotreta*, (v) **les extraits hydro-alcooliques de Tephrosia** et de **Lippia**, testés séparément, sont efficaces contre *B. tabaci*, *J. fascialis*, *H. armigera*, *Earias spp*, *T. leucotreta* et *P. gossypiella* et (vi) **l'extrait huileux de Lippia** à la dose de 1,5 l/ha est efficace contre *B. tabaci*, *J. fascialis*, *H. armigera* et *Earias spp*.

“Projet de Relance de la Recherche Cotonnière”

Parmi les variétés de coton étudiées, **six variétés** ont exprimé la fusariose à des degrés divers. La variété W 766 C a été la plus sensible, avec 100% de plants malades et 70% de plants morts. Les 5 autres variétés ont des comportements intermédiaires, avec des niveaux de mortalité inférieurs à 50%. L'une des variétés n'a montré aucune mortalité, aucun symptôme extérieur ni intérieur (brunissement des vaisseaux). Pour assurer l'application des résultats, il a été élaboré les supports didactiques dont **3 fiches techniques, 2 manuels, 22 affiches, 2 catalogues et 17 modules de formation**, remis aux sociétés cotonnières, pour qu'elles en assurent une large diffusion auprès des agents d'encadrement et des producteurs de coton.

Projet de Conseil agricole

L'objectif du conseil agricole coton est de mettre en place un schéma durable d'organisation technique et financière du conseil agricole, assurant la transparence des coûts, le contrôle de qualité de cette prestation et visant l'amélioration de la productivité des exploitations, des revenus des producteurs, la lutte contre la pauvreté dans les zones productrices de coton et la relance durable de la Filière Coton.

Dans le nouveau contexte du zonage dans la Filière Coton, les activités de conseil agricole sont menées par six sociétés cotonnières, dans des zones exclusives définies dans le décret N° 2016-1153 du 28 décembre 2016. Par rapport à la dernière campagne, sur la même période, on note que le nombre de **producteurs** a baissé de **8%** s'établissant à **88 531**. **Les superficies du coton et des cultures vivrières** ont baissé, respectivement de **5%** et de **11%**. Le coton représente **43%** des superficies ensemencées contre 46% la campagne dernière. Le nombre de conseillers agricoles a également baissé, passant de 784 à **702 (-10%)**.

Les réalisations dans le nouveau contexte de zonage du bassin cotonnier portent sur : (i) le déploiement du personnel technique à **99%** (ii) les prévisions de semis réalisées à **96%** (**327 393 ha** sur 339 741 ha), (iii) la réalisation des cultures vivrières à **110%** (**428 859 ha** sur 390 031 ha prévus), (iv) la mise en place suffisante dans les délais requis des intrants destinés aux producteurs, avec **94 131 tonnes d'engrais NPK (111% des prévisions)**, **25 919 tonnes d'urée (115% des prévisions)**, **302 399 litres** de produits insecticides végétatifs (**106% des prévisions**), **726 698 litres** de produits végétatifs (**108% des prévisions**) et **206 273 litres** de produits végétatifs fructifères (**88% des prévisions**), (v) l'initiation de **5 829 producteurs (90%)** au **traitement sur seuil** sur une prévision de 6 001 producteurs, (vi) des prélèvements de sols chez **5 194 producteurs (104%)**, sur une prévision de 5 000, dans le cadre de la mise en œuvre de la fertilisation minérale raisonnée du cotonnier par l'application de la technique du N-NH4+ et (vii) le démarrage de la conception des outils didactiques pour la formation des conseillers agricoles et le suivi de la mise en œuvre des Champs Écoles Paysans.

“Innovations financées par le PSAC ”

Facteur NH4+

L'utilisation du facteur NH4+ indique que les déficits en nutriments sont plus marqués dans la partie nord des zones concernées, dus à la faible teneur en matière organique des sols, en culture continue. Dans leur grande majorité, les sols sont pauvres en azote, avec environ 82% déficients/carencés.

L'azote est l'élément le plus déficient dans la majorité des sols, les apports habituels de 200 kg/ha de NPK (15 :15 :15) et de 50 kg/ha d'urée ne suffisent donc pas pour combler cette déficience, en particulier dans les sols où elle est très marquée. Le même constat a été fait pour le potassium. Par conséquent, les prescriptions de doses et types d'engrais ont varié en fonction du niveau de fertilité des sols.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des OPA

“Appui à la Fédération des Producteurs de Coton pour la campagne 2017-2018”

Le FIRCA a assuré le financement de 7 projets de formation, initiés par la FPC-CI, au profit de ses élus et des membres du personnel technique. Ces formations portent, notamment sur le contrôle de la qualité du coton graine, la conception et la conduite d’une action de formation.

Au total **3 361 élus** et **membres** du personnel technique du réseau des OPA ont été formés sur 3 790 membres prévus (**89%**), dont 2% de femmes. 319 organisations professionnelles agricoles ont été touchées par ces formations et **62 agents** sur 70 prévus (**89%**), dont 8 femmes ont été formés au contrôle de la qualité du coton graine.

Il a été produit, au cours de la campagne 2016-2017, **des semences de prébase et de base de coton** de bonne qualité, avec un taux potentiel de germination supérieur à **70%** pour **G3**, à **80%** pour **G2**, à **75%** pour **G1** et à **60%** pour **Go** (la norme en la matière étant de 60%). Les stratégies de lutte contre les ravageurs et les maladies se sont traduites par **28% de perte de récolte** contre 30% en 2015 et 31% en 2014. Une déficience marquée en azote et en potassium des sols sous culture cotonnière a été mise en évidence, de telle sorte que les prescriptions initiales de 200 kg/ha de NPK (15 15 15) et 50 kg/ha d’urée ne suffisent plus pour combler cette déficience.

Les résultats de **l’assistance technique** aux producteurs de coton indiquent une baisse de **8%** du nombre de producteurs, pour s’établir à 88 531 ; **les superficies en coton et en cultures vivrières** ont baissé de **5%** et **11%**. Les réalisations dans le nouveau contexte du zonage sont : (i) le semis du coton à **96%** (**327 393 ha** sur 390 031 ha prévus), (ii) les cultures vivrières à **110%** (**428 859 ha** sur 390 031 ha) et (ii) la mise à disposition très satisfaisante des engrais et autres produits de traitement.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANACARDE

Le financement des projets de la Filière Anacarde provient des cotisations de cette filière et des ressources mobilisées à travers le PSAC. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à l'amélioration durable de la production et des revenus des producteurs.

Projets de Recherche appliquée

“Amélioration variétale de l’anacardier”

L'objectif du projet est de contribuer à l'intensification de la cajouculture, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant, répondant aux critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.

Les réalisations de la campagne 2017 portent sur: (i) le planting des arbres sur les nouveaux parcs à bois de 1 ha à Bouna, Toumodi et Kami (Yamoussoukro) et à Mangré-Dan (Béoumi), (ii) le planting des arbres sur les nouvelles parcelles de comportement des génotypes (GxE) de 1 ha à Bouna et à Mangré-Dan, (iii) le planting de « 18 nouveaux Top » pour compléter à 42 Top de la collection du CNRA à Lataha, (iv) le planting de « 18 Top » à la station de Tanda pour la duplication de la collection du CNRA et (v) la production de **50 149 plants**, dont **39 085 plants (78%)** enlevés par **285 producteurs** pour la création de **391 ha d'anacardier**.

Projets de Conseil agricole

“Mise en œuvre du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde”

Il s'agit d'assurer la formation aux producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, pour accroître durablement la production, et améliorer la qualité de la noix de cajou et des revenus des producteurs.

Le conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde a donné en 2017 les résultats suivants : (i) le déploiement et le renforcement des capacités de **54 nouveaux conseillers agricoles**, portant le nombre des agents déployés à **274** dans les zones du projet, (ii) la formation de **153 930 producteurs (13% de femmes)**, (iii) la tenue de **5 394 réunions** de sensibilisation sur la qualité du produit marchand, avec la participation de **112 394 producteurs**, (iv) la formation de **146 180 producteurs (13% de femmes)** sur 153 440 prévus (**95%**), à travers 19 361 outils de vulgarisation, (iii) l'encadrement de masse, par le canal des radios locales, sur le nettoyage des parcelles, la création et l'entretien de la bande de pare-feu, le ramassage et la séparation de la noix de la pomme, (iv) la sensibilisation au groupage de la production, avec la tenue de **5 489 réunions** et **109 444 producteurs** touchés, ayant réalisé **1 446 ventes** pour **11 214 tonnes** de noix vendues et (v) la tenue de **654 réunions** de sensibilisation à la création de marchés de cajou, ayant touché **33 724 producteurs** et permis la création de **280 marchés** de cajou et la commercialisation de **5 707 tonnes** de noix par **7 060 producteurs** et (vi) le suivi de **52 018 producteurs** sur 46 032 prévus (113%), dont **37 138 producteurs (71%)** ont appliqué les bonnes pratiques agricoles dans leurs vergers.

En 2017, il a été produit **50 149 plants améliorés d'anacarde**, dont **39 085 plants** enlevés par les producteurs pour la création de **391 ha d'anacardier**.

Le **conseil agricole** dédié aux producteurs d'anacarde s'est traduit par la formation de **153 930 producteurs (13% de femmes)**, la tenue de **5 394 réunions de sensibilisation** sur la qualité du produit marchand, avec la participation de **112 394 producteurs**, la sensibilisation au groupage de la production qui a touché **109 444 producteurs** ayant réalisé **1 446 ventes** pour **11 214 tonnes de noix vendues**, la tenue de **654 réunions** de sensibilisation à la création de marchés de cajou, sanctionnées par la commercialisation de **5 707 tonnes de noix** et l'application de bonnes pratiques agricoles dans les vergers par **37 138 producteurs (71%)**.





RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BANANE DESSERT

Le financement des projets de la Filière Banane dessert provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière vise à rendre la Filière Banane dessert compétitive.

Projets de recherche

“Monitoring cercosporiose du bananier”

L’objectif général du monitoring cercosporiose est de contribuer à l’amélioration de la productivité des exploitations de banane, par la mise à disposition des producteurs, d’un outil d’aide à la décision, pour un meilleur contrôle sanitaire de la maladie.

Les principaux résultats acquis sont : (i) pour les Benzimidazoles, aucune résistance à la matière active Méthyl thiophanate, (ii) les fongicides de la famille des Strobilurines, sont très efficaces pour la lutte contre l’agent causal de la cercosporiose noire du bananier et (iii) pour les Triazoles, la généralisation de la résistance aux matières actives « triazole » est observée dans toutes les zones de production.

L’agent causal de la cercosporiose noire a montré **un faible niveau de sensibilité aux matières actives de la famille des Triazoles (tebuconazole et epoxiconazole)** quelles que soient les plantations ; cependant, la matière active difenoconazole a été la plus efficace en application dans certaines plantations.

A l’analyse de ces résultats, deux hypothèses ont été émises, le **sous-dosage** en matières actives des produits commerciaux utilisés et le **traitement abusif** des plantations par les mêmes matières actives.

“Lutte intégrée contre les nématodes”

L’objectif du projet est de mettre à la disposition des producteurs de banane, une méthode de lutte efficace contre les nématodes, basée sur les principes de l’agriculture raisonnée, combinant les différentes méthodes de lutte et de mesures préventives disponibles.

L’effet nématostatique de l’émulsion aqueuse de l’huile essentielle de *Ocimum gratissimum* et de l’extrait aqueux de la poudre des graines de neem sur les principaux nématodes phytoparasites du bananier (*Radopholus similis*, *Pratylenchus coffeae* et de *Helicotylenchus multicinctus*) a été confirmé en plantation. Ainsi, de nouvelles molécules à base de plante à effet nématorégulateur ont été mises au point. L’évaluation des capacités nématolorégulatrices de nouvelles plantes a mis en évidence les bonnes capacités de plantes de couvertures *Crotalaria retusa*, *Panicum maximum* et *Brachiaria decumbens*.

“Protection et restauration des sols en culture de banane”

Le but du projet vise à mettre à la disposition des producteurs de banane, une méthode de protection et de restauration des sols en culture de banane par l’utilisation de jachères améliorées avec des plantes de couverture.

Les résultats enregistrés se présentent comme suit : (i) sur sol lourd (limono argileux), le couvert de *Titonia* a été plus efficace contre l'érosion que la légumineuse herbacée (*Aeschynomeneae hirta*) et *Brachiaria* ; dû à la robustesse et la profondeur des racines ; au niveau du parasitisme, la population de nématodes est faible par rapport aux deux autres couverts, mais l'état chimique du sol en azote et en potassium a peu évolué sous *Titonia* par rapport aux deux autres plantes et (ii) sur sol léger (limono-sableux), *Brachiaria* est plus apte à protéger le sol ; au niveau du parasitisme, *Titonia* a abrité deux fois plus de vers de terre que *Brachiaria* ; en matière de restauration chimique du sol, *Titonia* a été significativement plus performant que les deux autres couverts, malgré que le niveau de l'azote mobilisable est en dessous de la valeur critique.

“Etude de l'efficacité et optimisation des engrais et six produits phytosanitaires utilisés en culture de banane”

L'objectif du projet est de procéder aux analyses chimiques des engrais et des pesticides les plus utilisés dans la culture de la banane par rapport aux prescriptions indiquées par le fabricant sur l'emballage.

Les conclusions de l'étude révèlent que : (i) **les engrais NPK** sont le plus souvent de mauvaise qualité, avec des déficiences en éléments fertilisants majeurs de toutes les formulations NPK, (ii) pour **les produits phytosanitaires**, un sous-dosage des matières actives dans les différents échantillons analysés, avec des écarts allant jusqu'à plus de 50% entre les concentrations mesurées et celles affichées sur les étiquettes, (iii) **48%** des échantillons testés présentent un écart de concentration supérieur à 20%, (iv) **30%** des échantillons présentent un écart de concentration supérieur à 50%, (v) la stabilité de certains produits phytosanitaires contenant l'imidaclopride a été mise en cause lors des tests, (vi) les écarts et l'instabilité dans les différentes formulations peuvent être imputables à la manutention, aux conditions et aux durées de stockage, pouvant conduire la matière active à subir des modifications chimiques et à se décomposer en des produits qui n'ont, peut-être plus de propriétés biocides.

Projets de Conseil agricole

“Harmonisation des stratégies de fertilisation et de lutte contre les maladies et les ravageurs du bananier”

L'objectif du projet est d'harmoniser les stratégies de fertilisation et de lutte contre les maladies et les ravageurs du bananier en vue d'accroître durablement la production et d'améliorer la qualité des fruits et des revenus.

Les actions entreprises ont abouti, en Côte d'Ivoire, à l'harmonisation par les producteurs de (i) la stratégie de fertilisation des bananeraies et des techniques de lutte contre les nématodes du bananier, (ii) la stratégie de lutte contre la cercosporiose noire et le charançon noir du bananier et (iii) la stratégie de lutte contre les champignons post récolte et les adventices du bananier.

La mise en œuvre de ces trois stratégies aura un impact positif sur la productivité des plantations de banane dessert et, par voie de conséquence, contribuera à l'amélioration de la compétitivité de la Filière Banane en Côte d'Ivoire.

Projets de formation professionnelle agricole et de renforcement des capacités des OPA

“Formation des agents phytosanitaires à l'identification des agents pathogènes du bananier et de leurs symptômes”

L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des équipes phytosanitaires des plantations de banane dessert en matière de connaissance des agents pathogènes, afin qu'ils soient aptes à lutter efficacement contre les maladies du bananier.

Environ 120 agents des services phytosanitaires appartenant à six structures de production industrielle de banane dessert ont été formés.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ANANAS

Le financement des projets de la Filière Ananas provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'accroître les exportations et d'améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Projets de conseil agricole

“Edition et diffusion du Guide pratique des techniques de production de l'ananas MD2 en Côte d'Ivoire”

Ce projet vise à produire et à mettre à la disposition des producteurs d'ananas, 500 guides pratiques des techniques de production de l'ananas MD2 en Côte d'Ivoire.

Les 500 exemplaires du guide des techniques de production de l'ananas MD2 en Côte d'Ivoire édités ont été mis à la disposition des acteurs de la Filière Ananas dans le cadre de l'amélioration des tonnages à l'export de l'ananas frais.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MANGUE

Le financement des projets de la Filière Mangueraie provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité de la mangue ivoirienne.

Projets de Conseil agricole

“Assistance technique des 6 unités de séchage à la gestion d'une unité et à la production de mangue séchée”

Le projet a pour but d'apporter un appui aux unités de séchage de mangue, appartenant aux sociétés coopératives de producteurs de mangue, pour une meilleure gestion de leurs unités, afin de produire, en quantité et en qualité, la mangue séchée destinée, notamment à l'exportation.

L'assistance technique au profit des six unités de séchage a été concrétisée par : (i) la planification d'une production de mangue séchée, (ii) la conduite d'une production de mangue séchée, (iii) la communication avec les coopérateurs pour l'approvisionnement des unités en mangue fraîche, (iv) la production d'un système documentaire de gestion de la qualité et de la traçabilité, (v) les procédures de prévention des pannes et de maintenance du séchoir et (vi) la production de mangue séchée, respectant les bonnes pratiques de fabrication.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LÉGUMES ET SOJA

Le financement des projets conduits pour les Filières Légumes et Soja provient de la Caisse de Solidarité, du PARFACI et du FADCI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des légumes et des légumineuses, à une meilleure structuration de la filière et à une professionnalisation des acteurs.

Projets d'appui aux OPA et structuration des filières

“Appui à la commercialisation des productions et semences issues des cultures légumières et du soja”

L'objectif de ce projet est d'optimiser la commercialisation des légumes de masse, de semences et de légumineuses. Il s'agit spécifiquement de : (i) définir les stratégies durables de commercialisation des semences de légumes et de soja certifiées en Côte-d'Ivoire, (ii) contribuer à l'amélioration de la stratégie de commercialisation des productions vivrières et maraichères, à travers l'opérationnalisation du centre de collecte et de groupage de Toumodi et (iii) accompagner les groupements bénéficiaires des périmètres maraichers à la mise sur le marché de leurs productions.

Les résultats de l'étude de marché sur la commercialisation des semences de légumes et de soja ont mis l'accent, particulièrement sur deux aspects :

- l'appui à la production de semences par : (i) l'amélioration des techniques de conservation et de stockage des semences, (ii) le financement de la production de semences certifiées et (iii) l'organisation des producteurs de semences
- l'amélioration de la commercialisation par : (i) la formation des producteurs aux techniques de commercialisation des semences, (ii) la promotion des semences certifiées, (iii) le développement de systèmes d'information sur les marchés et (iv) la fixation d'un prix de vente consensuel des semences.

Au terme de la saison pluvieuse, il a été produit **294 tonnes** de légumes et commercialisé environ **130 tonnes** (44% des productions) pour un montant de **12 millions FCFA**. Par ailleurs, le BVP a permis la mobilisation d'environ **13 millions FCFA** pour l'ensemble des 41 groupements encadrés, destinés à lever les contraintes de commercialisation des productions (transport, acquisition des emballages, etc.).

7 conseillers dont 3 femmes, ont été formés en gestion d'exploitation agricole et 3 groupements agricoles de la sous-préfecture de Bouaké (Angouanyakro, Mizron et Sessenouan), comprenant 24 femmes, ont bénéficié de semences, d'intrants et de 2 motos, pour la mise en valeur de 5 hectares de produits maraichers.

“Renforcement des capacités institutionnelles du RETPACI”

L'objectif du projet est le renforcement des capacités des transformatrices au niveau artisanal et semi artisanal.

A travers une convention cadre, il a été réalisé le renforcement des membres, la formation sur les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques d'hygiène et l'appui à la mise en place de la boutique paysanne à la Chambre d'Agriculture.

“Amélioration des capacités opérationnelles des acteurs du secteur semencier”

L'objectif général du projet est d'asseoir les mécanismes et les stratégies de production de semences de qualité de légumes et soja, dans les zones de mise en œuvre du PARFACI.

Dans le cadre de la convention avec le CNRA portant sur **“l'Appui technique à la mise en place de parcelles de multiplication de semences de légumes et de soja et au suivi des exploitants”**, une formation a été organisée aux cinq points focaux des structures d'appui conseil (BFCD, ONG CHIGATA, ANADER DRC/DRN et ADCVI) et de 7 inspecteurs et contrôleurs semenciers des Directions régionales et départementales du MINADER (Poro, Tchologo, Gontougo, Gbêkê et Bélier).

1 000 exemplaires chacun des guides de certification des semences de tomate, piment, aubergine, gombo et soja devant servir de support de travail aux agents certificateurs du MINADER et aux structures privées opérant dans le domaine sont en cours d'impression. Des kits agricoles composés de **96 arrosoirs, 24 pulvérisateurs, 24 litres d'herbicides et d'insecticides, 24 kg de nématicides et 3,6 tonnes d'engrais** (NPK, KCl, Urée), destinés à 24 groupements, ont été acquis.

Une convention portant sur **“Appui à l'amélioration des opérations post-récolte de la production de semences”** a permis la fabrication de 10 séchoirs solaires à titre expérimental au profit de 10 groupements producteurs de semences.

“Appui à l'amélioration de la production de légumes et du soja sur les sites aménagés du PARFACI”

L'objectif du projet est d'augmenter la production locale de légumes et de soja, et d'améliorer la qualité des légumes et légumineuses produits localement.

Au titre de l'aménagement de sites : l'état des travaux se présente comme suit : (i) les travaux sont achevés sur 37 sites et les réceptions provisoires ont été prononcées pour 36 sites et (ii) la réception provisoire des travaux de Pronou a été ajournée du fait que le forage réalisé s'est révélé impropre à l'exploitation.

Au titre de la distribution d'intrants agricoles : 42 groupements ont bénéficié de **1 343 quantités unitaires** de produits phytosanitaires, **104 tonnes d'engrais, 404 kg de semences** et **3177 unités** de petits matériels agricoles (houe, cageots, sacs, binettes, pulvérisateurs, brouettes, etc.). Pour améliorer l'assistance technique des producteurs, 1 000 exemplaires de fiches techniques variétales de chacune des cultures (piment, tomate, aubergine, gombo et soja) ont été édités et distribués aux structures d'appui conseil, pour être utilisés sur le terrain. En plus, un guide de production de soja (selon les bonnes pratiques) a été élaboré, dont 1 000 exemplaires sont en cours d'impression, à mettre à la disposition des structures d'appui conseil, des paysans et des services déconcentrés du MINADER, en vue d'améliorer les techniques de production du soja.

Afin de soutenir les groupements pour la production de masse, notamment le fonctionnement des motopompes, une dotation en carburant de 1 100 000 FCFA a été attribuée à chaque groupement, dont la gestion est confiée aux structures d'appui conseil.

L'assistance technique s'est traduite par la signature de 6 conventions, dont 5 conventions pour l'appui conseil agricole et l'organisation des producteurs (ANADER NORD pour la région du Tchologo, ANADER CENTRE pour la région du Bélier, ADCVI pour la région du Gbêkê, BFCD pour la région du Poro et ONG CHIGATA pour la région du Gontougo) et 1 convention pour l'appui à la mise en marché des productions issues des périmètres aménagés. Les structures d'appui conseil ont mis l'accent sur la formation des paysans aux techniques de production (semis direct et pépinière, repiquage, entretien, traitement et fertilisation), ayant débouché sur la mise en culture des parcelles en proportion de 30% à 100%. Les faibles taux ont été observés dans le Poro et le Tchologo, en raison de la charge de travail liée à la production d'oignon en saison sèche. Selon les données collectées par les structures d'appui conseil, la superficie effectivement mise en valeur et mesurée à l'aide des GPS, est de 83 ha pour la saison pluvieuse. La tomate, le gombo et l'aubergine sont les spéculations qui occupent le plus d'espaces.

La **Mise sur le marché** des légumes est assurée par le Bureau de vente des producteurs (BVP) et le suivi des activités par des structures d'appui conseil. La coordination est assurée à travers 14 conventions signées avec les Directions régionales et départementales du MINADER des régions du PARFACI (Poro, Tchologo, Gontougo, Bélier et Gbêkê).

Les **semences de légumes** produites en 2017 sont évaluées à **20 700 kg**, dont 5 000 kg de tomate, 13 000 kg d'aubergine et 2 700 kg de piment.

Les **appuis apportés aux producteurs** ont permis la commercialisation de **29 tonnes de semences** de légumes et soja, ayant généré un montant de **12 millions FCFA**. Des formations ont été assurées à la mise en place des parcelles de multiplication de semences et de soja aux points focaux des structures d'appui conseil (BCFD, ONG CHIGATA, ANADER/ Directions régionale nord et centre et l'ADCVI) et à 7 inspecteurs et contrôleurs de semences des Directions régionales et départementales du MINADER.

Projets de Recherche

“Amélioration variétale des légumes (tomate, piment, aubergine) et du soja”

L'objectif général du projet vise à confirmer les

performances agronomiques des variétés de tomate, de piment, d'aubergine sélectionnées et l'épuration de la variété de soja vulgarisée.

A l'issue des tests multi locaux, 2 variétés de tomate (TM43/14EW et TM44/14EW), 3 variétés d'aubergine (AB50K/12B, AB42N/09Ad et AB34N/08Od) et 3 variétés de piment (PM90/08Od, PM89/12B et PM86/12B), sélectionnées pour leur productivité, leur fermeté (tomate), leur saveur (piment) et leur goût (aubergine) ont été mises en multiplication, pour la production de semences de base destinées aux paysans multiplicateurs de semences des périmètres aménagés. Les résultats des réalisations sont indiqués dans le **tableau 4** ci-dessous.

Tableau 4: Variétés et superficies mises en place pour la production de semences de base de légumes

Spécifications	Variétés retenues	Superficies mises en place en m ²	Quantité de semences produites (g)	Rendement (kg/ha)	Superficie projetée (ha) à emblaver
Tomate	TM43/14EW	550	2 500	45	6,25
	TM44/14EW	750	2 500	33	6,25
Aubergine	AB50K/12B	570	5 000	88	25
	AB42N/09Ad	420	5 000	119	25
	AB34N/08Od	270	3 000	111	15
Piment	PM90/08Od	315	1 000	32	5
	PM89/12B	270	1 500	56	7,5
	PM86/12B	60	200	33	1
Total		3205	20 700		91

La **production** totale enregistrée en 2017 est de **294 tonnes de légumes** issus de 37 périmètres maraichers aménagés, dont 113 tonnes d'aubergine, 112 tonnes de tomate, 63 tonnes de gombo et 7 tonnes de piment (**tableau 5**).

Tableau 5 : Bilan des productions des légumes en 2017

REGIONS	TOMATE (kg)	PIMENT (kg)	AUBERGINE (kg)	GOMBO (kg)	TOTAL (kg)
Poro	10168	1527	6368	4528	22591
Tchologo	14000		22600	22400	59000
Gontougo	23880	1500	15220	15180	55780
Bélier	25640	600	40660	14120	81020
Gbèkè	37849	3041	28360	6603	75853
Total	111 537	6 668	113 208	62 831	294 244

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RACINES ET TUBERCULES

Le financement des projets conduits pour la Filière Racines et Tubercules provient de la Caisse de Solidarité et du PPAO/WAAPP. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité et la professionnalisation des acteurs de la chaîne des valeurs.

Projets de Conseil agricole

"Multiplication et diffusion de variétés améliorées de manioc"

Ce projet vise à faciliter l'accès des producteurs de manioc au matériel végétal, tout en favorisant la mise en place de toutes les composantes de la chaîne de production de boutures de manioc de qualité.

11 accessions de manioc ont été collectées, dont 8 (Yavo, Olékanga, Bocou2, TMS, Sika, Ampong, Otuhia et Broni) à la station du CSRS à Bringakro, 3 (Accra Branky, Yacé et Bayéré) en milieu paysan à Bonoua et Aboisso.

"Appui à la transformation semi-industrielle du manioc à Lolobo et Bouaké"

Il s'agit d'achever l'installation et de mettre en fonctionnement les deux unités semi-industrielles de production d'attiéké de Lolobo et de Bouaké, initiées par le PPAO/WAAPP et de former les bénéficiaires à leur utilisation.

La construction des bâtiments de Lolobo et de Baouké est achevée. Les équipements (broyeurs, semouleurs, essoreuses, cuiseurs, serres de séchage) ont été acquis. Le petit matériel a été commandé et est en voie de livraison. Le bâtiment est connecté à un réseau d'eau et les démarches sont en cours pour la connexion à l'électricité.

En vue de multiplier et diffuser des **variétés améliorées de manioc**, **11 accessions de manioc** (Yavo, Olékanga, Bocou2, TMS, Sika, Ampong, Otuhia, Bron, Accra Branky, Yacé et Bayéré) ont été collectées.

Pour **l'appui à la transformation semi-industrielle** du manioc, des bâtiments ont été construits à Lolobo et Bouaké et des équipements de transformation (broyeurs, semouleurs, cuiseurs, serres de séchage) ont été acquis.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PORCINE

Le financement des projets conduits pour la Filière Porcine provient des cotisations de la filière, du PPAO/WAAPP et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer l'intégration et la compétitivité de la Filière Porcine nationale.

Projets de Conseil agricole

"Appui à la commercialisation des produits porcins "

Le projet a pour objectif d'améliorer la commercialisation des produits porcins, à travers la réalisation d'infrastructures structurantes et la promotion des produits porcins.





Les réalisations en 2017 portent sur : (i) l'appui à l'INTERPORCI pour initier une opération de promotion dans les médias des localités de Bouaké, Yamoussoukro, Bouaflé et Man et (ii) le suivi du dossier de construction des 3 points de vente à Abidjan.

“Renforcement du conseil agricole dans la Filière Porcine”

L'objectif est d'aider les éleveurs à maîtriser les bonnes pratiques d'élevage, en vue d'accroître leurs revenus.

En 2017, les réalisations ont concerné : (i) le suivi des activités de la cellule de suivi technico-économique des élevages porcins de 633 éleveurs d'Abidjan et périphérie avec un cheptel de 7 395 truies et 651 verrats, (ii) l'évaluation du fonctionnement de la cellule de suivi technico-économique des élevages porcins, (iii) l'élaboration du Guide des bonnes pratiques de production en élevage de porcs et (iv) la réception de 6 unités pilotes pour la fabrication de biogaz à Anyama, Azaguié-Ahoua, Bouaké, Bouaflé, Man et Tiassalé, tandis que la dernière unité à Azaguié-M'Bromé est en construction.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES RUMINANTS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Ruminants provient de la Caisse de Solidarité et du PPAO/WAAPP. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité des petits ruminants.

Projets de Conseil agricole

“Introduction des chèvres rousses de Maradi”

L'objectif du projet est de mettre en place et de conduire un élevage de chèvres rousses de Maradi dans la région du Gbèkè.



Suite à l'introduction des chèvres rousses de Maradi, il a été recensé **240 caprins métis** (7 boucs, 22 chèvres, 110 chevreaux et 101 chevrettes) issus des 22 boucs roux de Maradi introduits dans les 22 villages de la zone de Bouaké et **29 caprins de Maradi** (7 boucs et 22 chèvres) acquis par 5 éleveurs à partir de l'élevage d'Akazankro.

“Amélioration de la production laitière dans les élevages de la SCOOPS COPROLAIT d'Azaguié”

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des éleveurs de bovins de la SCOOPS COPROLAIT d'Azaguié, en vue d'augmenter la productivité de leur cheptel tout en améliorant le patrimoine génétique.

Au cours de 2017, **47 veaux** (30 mâles et 17 femelles) ont été enregistrés sur les 56 vaches gestantes, issues des inséminations artificielles de 2016. Quant aux 81 vaches inséminées en 2017, leur mise bas est attendue à partir de février 2018.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AVICOLE

Le financement des projets conduits pour la Filière Avicole provient des cotisations professionnelles de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances des acteurs de la filière.

Projets d'appui aux OPA et structuration des filières

“Appui à la mise en place de coopératives dans la Filière Avicole”

L'objectif du projet est la mise en place de sociétés coopératives bien structurées, dotées de tous les

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES ÉLEVAGES NON CONVENTIONNELS

Le financement des projets conduits pour la Filière des Elevages Non Conventionnels provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité de la filière.

Projets de Recherche appliquée

“Renforcement des capacités de production cunicole”

L'objectif du projet est, d'une part, de mettre en place et de conduire un élevage de grands parentaux, d'autre part, de renforcer les capacités techniques des cuniculteurs.

En 2017, **503 reproducteurs** et **2 formules d'aliment de lapin**, à raison d'une formule pour aliment maternité et une formule pour l'engraissement, après expérimentation, ont été mis à la disposition des éleveurs de lapins. Le nombre total de grands parentaux importés de France s'élève à 167.

“Mise en place et gestion du centre de reproducteurs pour les éleveurs de lapins”

Le projet vise à créer une unité de production de reproducteurs, par l'acquisition de grands parentaux importés, en vue de la constitution d'un noyau de base de parentaux, à partir duquel des reproducteurs améliorés seront produits et distribués aux cuniculteurs à des prix subventionnés.

Après la constitution du cheptel de base de parentaux pour la production des F1, **49 reproducteurs** ont été vendus aux éleveurs, portant ainsi le nombre de reproducteurs mis à la disposition des éleveurs à **288 reproducteurs** et **48 animaux de boucherie**. **31 reproducteurs** (11 mâles et 20 femelles) sont en engraissement.

“Consolidation des capacités de production de l'Aulacoderie du PNPA”

Ce projet a pour objectif de contribuer à la préservation des acquis du Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture (PNPA), afin de trouver une solution à la problématique de l'approvisionnement en noyaux et en viande d'aulacodes.

A fin décembre 2017, l'effectif du cheptel d'aulacode s'établit à **353**, dont **273 reproducteurs** (157 femelles et 116 mâles) et **80 jeunes** en engraissement. **51 reproducteurs** ont été vendus à 8 aulacodiculteurs de San Pedro, Odienné, Yamoussoukro, Tiebissou, Azaguié, Alepé, Anyama et Adzopé.



organes adaptés, selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production et de commercialisation des produits.

Après l'information et la sensibilisation des aviculteurs sur le projet, les principales réalisations portent sur : (i) l'identification et évaluation des structures avicoles des localités d'Agnibilékrou, Bouaké, Anyama, Port-Bouët, Daloa, Yamoussoukro, Gagnoa, PK-17 (Yopougon), et Bingerville; (ii) la tenue de séances d'information et de sensibilisation sur l'acte uniforme OHADA; (iii) l'immatriculation et la mise en conformité, avec les textes de l'OHADA, des 10 sociétés coopératives dans les localités cibles et (iv) la formation des membres des organes desdites sociétés coopératives à leur rôle, à la gestion, à la comptabilité suivant le SYSCOA, à la planification, à la commercialisation et à la budgétisation.

“Appui à la mise en place de GDS au sein de la Filière Avicole”

L'objectif du projet est de rendre opérationnel les Groupements de Défense Sanitaire (GDS), en vue de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des élevages avicoles.

Les équipements composés de 9 motos, 9 atomiseurs, 18 paires de bottes et 45 kg de désinfectants ont été livrés à l'IPRAVI (Interprofession Avicole Ivoirienne).

“Mise au point d'aliments complets adaptés aux aulacodes”

L'objectif du projet est de mettre au point, à partir de fourrages et de matières premières locales, 3 formules alimentaires (une formule adaptée par stade physiologique du développement de l'aulacode).

Les résultats finaux de l'étude sont : (i) la mise au point de 3 aliments granulés pour aulacodes à partir de fourrage et de matières premières locales, à raison d'un aliment pour les reproducteurs (aulacodes adultes âgés de 9 mois et plus), 1 aliment pour aulacode en engraissement (aulacodes subadultes âgés de 4 à 9 mois) et 1 aliment pour aulacode en croissance (jeunes aulacodes âgés de 0 à 4 mois), (ii) le niveau de fibres dans l'aliment complet granulé pour les aulacodes en reproduction est compris entre 14 et 18% de lignocellulose, (iii), le niveau de fibres dans l'aliment complet granulé pour les aulacodes en croissance est de 19% de lignocellulose pour une meilleure préservation de la santé des animaux contre 17% pour le stade engraissement, (iv) l'aliment contenant 17% de lignocellulose et 16% de protéines a permis d'avoir des animaux de 2,5 kg de poids vif à 6 mois d'âge avec une mortalité post-sevrage nulle, (v) **les coûts de revient de ces aliments sont de 208 FCFA/kg pour les aulacodes en croissance, 222 FCFA/kg pour les aulacodes en engraissement et 230 FCFA/kg pour les aulacodes en reproduction** et (vi) l'élaboration de 3 fiches techniques de formules alimentaires, à raison de 1 fiche pour l'aliment reproducteur, 1 fiche pour l'aliment croissance et 1 fiche pour l'aliment engraissement.

“Production de reines et d'essaims d'abeilles”

Le projet vise à mettre en place des ruchers de production de reines et d'essaims d'abeilles, afin de rendre disponibles des colonies à tout moment de l'année.

Les principales réalisations concernent (i) l'acquisition des ruches expérimentales, des équipements techniques et la sélection des ruchers expérimentaux à Soungassou (Dimbokro) et Ferkessédougou et l'identification des abeilles, pour le choix des colonies à reproduire ; (ii) l'élevage de 5 colonies d'abeilles avec leurs observations, ayant abouti à identifier une colonie qui a été démultipliée, (iii) l'achèvement du mini-labo de manipulation nécessaire à la démultiplication des reines et (iv) le démarrage de la phase de création et d'observation des essaims d'abeilles.

Projets de conseil agricole

“Installation de cuniculteurs multiplicateurs”

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en place d'élevages de production de reproducteurs dans les zones cunicoles, pour l'approvisionnement des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national.

Les 20 nouveaux Grands Parentaux de type HYLA acquis seront accouplés à partir de février 2018 pour la production des reproducteurs Parentaux.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE

Le financement des projets de la Filière Pêche et Aquaculture provient des cotisations de la filière, de la Caisse de Solidarité et du PARFACI. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la production aquacole nationale.

Projets de Recherche appliquée

“Appui à la pisciculture paysanne en Côte d'Ivoire”

L'objectif du projet est de contribuer au développement durable de la pisciculture paysanne, en vue d'accroître la production piscicole nationale et d'améliorer les revenus des pisciculteurs.

L'appui à la pisciculture paysanne s'est concrétisé en 2017 par : (i) la production en 2017 de 1 684 110 alevins, portant le nombre total d'alevins produit à **3 412 230 alevins** mâles de tilapia, pour les producteurs des zones d'Agboville, Abengourou, Aboisso, Adzopé, Daloa, Gagnoa, Bouaké, Brobo, Toumodi, Tiassalé, Grand Alepé, Yamoussoukro, Dabou, Bingerville, Soubré, Korhogo, Man, Guiglo,

Bouaflé, Odienné, Touba, Danané, Sinfra et San Pedro, (ii) l'édition de 12 fiches techniques des formules alimentaires, dont 4 fiches techniques sur les espèces de poissons (reproduction et alevinage chez le Tilapia *Oreochromis niloticus*, et les silures *Clarias gariepinus* et *Heterobranchus longifilis*) et 3 fiches techniques sur la rizipisciculture et (iii) l'élaboration du répertoire des itinéraires de systèmes intégrés pisciculture-agriculture adaptés aux conditions locales.

“Optimisation de la production aquacole nationale par la mise en place d'une station de production d'alevins”

L'objectif du projet est, d'une part, de mettre en place une station d'alevinage capable de produire et distribuer des alevins de bonne qualité, d'autre part, de fournir des services de formation et d'appui-conseil aux pisciculteurs.

Le projet a démarré par la réalisation d'un forage d'approvisionnement en eau des structures d'élevage, la construction des bassins cimentés et des étangs et la fabrication du photo-bioréacteur pour la production de spiruline.



RÉSULTATS DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Programme de formation aux métiers agricoles

Le financement du programme de formation aux métiers agricoles provient des cotisations des filières agricoles, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général de rendre les acteurs agricoles plus professionnels et performants dans l'exercice de leurs métiers et de contribuer ainsi à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles.

“Formations des producteurs des secteurs de production végétale, animale et halieutique aux métiers agricoles”

L'objectif des formations est de renforcer les capacités des producteurs en situation de travail, afin qu'ils s'approprient de nouvelles connaissances techniques, avec un regard nouveau du métier et améliorent leurs pratiques agricoles.

Les formations aux métiers agricoles réalisées ont porté sur : (i) 44 maïsiculteurs aux bonnes pratiques agricoles de production et de commercialisation du maïs à Yamoussoukro, (ii) 80 saigneurs aux bonnes pratiques de saignée à Kotobi, Gagnoa, Tiébissou et Yamoussoukro, (iii) 60 producteurs de café et de cacao aux bonnes pratiques agricoles et de gestion de l'environnement à Kotobi et Gagnoa, (iv) 40 riziculteurs à la maîtrise des opérations de post récolte, (v) 11 éleveurs de poulets à la conduite d'une bande avicole à Bingerville, assortie d'une mise en place d'une bande de 500 poussins, ayant enregistré 4 cas de mortalité (0,1%), alors que la moyenne dans les fermes se situe entre 5 à 7%, (vi) 15 éleveurs de porc à la conduite de ferme porcine à Bingerville, (vi) 22 producteurs maraîchers aux techniques de conduite de cultures maraîchères (viii) 13 producteurs à la formulation et la fabrication de provendes à Yamoussoukro, (ix) 20 éleveurs de poulets à la conduite d'une bande avicole à Yamoussoukro, assortie d'une mise en place d'une bande de 500 poussins, ayant enregistré 8 cas de mortalité (0,16%), (x) 20 éleveurs de porc à la conduite de ferme porcine à Yamoussoukro et (xi) 14 producteurs à la gestion des fermes agricoles, (xii) 40 planteurs de palmiers à huile aux bonnes pratiques culturales à Kotobi.

Toutes ces sessions ont permis aux producteurs de corriger les manquements observés, à travers leurs pratiques agricoles et de s'engager dans une nouvelle posture de bonne gestion de leurs exploitations.

Programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA

Le financement du programme de renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA provient du C2D-FADCI. Ce programme a pour objectif d'améliorer le revenu des acteurs et de faire des exploitations de véritables entreprises agricoles.

“Formation des conseillers de gestion”

Des ateliers de sensibilisation et d'information des autorités, des responsables des OPA et des producteurs organisés du 27 février au 3 mars 2017 dans les régions du programme (Poro, Gbêkê et Haut-Sassandra), ont permis aux représentants des OPA et des producteurs concernés, de désigner, à la suite d'assemblées générales, les 7 membres du Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) de chaque région qui seront les premiers adhérents aux dispositifs de conseil de gestion.

Le projet, actuellement dans sa phase opérationnelle, est marqué par le recrutement et la formation de 12 conseillers de gestion pour l'ensemble des 3 régions, la mise à disposition dans chaque région de 4 ordinateurs portables, 1 ordinateur de bureau, 1 imprimante et 4 motocyclettes. Un véhicule de coordination de type 4x4 a également été acquis.

Projet d'Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Le financement du projet d'appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments provient du C2D-FADCI. Il a pour objectif de doter la Côte d'Ivoire d'un Système National de Contrôle, assurant la sécurité sanitaire des aliments, avec pour finalités de : (i) protéger la santé des consommateurs, (ii) représenter, de façon active et argumentée, la Côte d'Ivoire au sein des instances internationales, (iii) permettre aux opérateurs de se développer et (iv) prendre en considération les droits des consommateurs, tout en contribuant au renforcement de leurs organisations représentatives. La mise en œuvre des deux volets du projet ci-dessous s'appuie sur deux piliers d'exécution, le premier conduit par l'équipe technique du FADCI-SSA et le deuxième par des expertises internationales et nationales.



“Structuration institutionnelle de l’Agence de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments”

L’objectif visé est la mise en place d’une institution nationale de gestion des risques de sécurité sanitaire des aliments.

L’exercice 2017 a été consacré aux trois composantes sur les quatre identifiées, dont les niveaux de réalisation sont indiqués ci-dessous.

La préparation des composantes et ressources de base de l’agence a porté sur : (i) la caractérisation du corpus réglementaire organique et technique en matière de SSA, la rédaction d’avant-projets de textes et le renforcement des capacités du personnel technique de la coordination. La caractérisation du cadre institutionnel et juridique ivoirien a abouti à la production d’avant-projets consolidés de loi et de décret relatifs à la SSA, après être soumis à l’examen d’un comité restreint, composé des experts des ministères concernés en première ligne en matière de SSA. Relativement au corpus réglementaire technique, il a été identifié les étapes nécessaires à son actualisation. Pour ce qui est du renforcement des capacités du personnel technique de la coordination, 21 modules ont été dispensés en trois sessions, dont (i) Rappels et Généralités sur la Sécurité Sanitaire des Aliments, (ii) Aspects législatifs et réglementaires sur la Sécurité Sanitaire des Aliments et (iii) Inspection de base.

Concernant **les fonctions principales de l’agence**, il a été établi les premiers listings nationaux d’établissements agro-alimentaires et la conduite de sept (7) enquêtes sanitaires dans les établissements de transformation et d’importation des denrées animales et d’origine animale et dans les établissements de distribution de denrées alimentaires dans le district d’Abidjan.

Quant aux **travaux préparatoires à l’interaction de l’Agence avec les parties prenantes nationales et internationales**, il faut noter, outre la participation à certaines manifestations locales et les échanges avec

les filières pilotes, les organisations de consommateurs et les journalistes, que le FADCI-SSA a pris pied à l’OIE, au CODEX-ALIMENTARIUS et à l’OMC, à travers sa participation aux conférences annuelles de ces institutions internationales. Des contacts ont été ainsi noués avec plusieurs institutions, notamment la Direction Générale de l’Alimentation (DGAL), France Vétérinaire International (FVI) du Ministère français de l’Agriculture et de l’Alimentation, la Division de la FAO en charge de la SSA, le Secrétariat du Comité SPS de l’OMC et l’United States Department of Agriculture (USDA).

“Appui aux filières alimentaires et aux consommateurs”

Ce volet vise l’accroissement de la capacité des consommateurs en sécurité sanitaire des aliments et des acteurs des filières alimentaires à mettre sur le marché des denrées répondant aux règlements sanitaires et, le cas échéant, aux normes sanitaires, pour préserver la santé et la vie des personnes. A cet effet, outre les organisations des consommateurs, 4 Filières pilotes (Avicole, Porcine, Maïs et Légumes/Maraîchers) sont impliquées.

En 2017, les activités ayant ciblé essentiellement les quatre filières pilotes et les organisations de consommateurs sont indiquées ci-dessous.

Concernant les **filières pilotes**, les partenariats initiés ont permis de recueillir un certain nombre d’informations techniques et administratives, afin d’établir formellement des bureaux et réseaux nationaux utiles à la conduite des activités. Par ailleurs, des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à la SSA ont été conduits, permettant ainsi le démarrage du processus d’appréciation pertinente et d’appropriation des principes de la SSA et des dangers majeurs par les représentants des différentes filières. Enfin, des missions conduites sur l’ensemble du territoire national ont renforcé le diagnostic SSA en phase de production et serviront de base à l’élaboration des stratégies en 2018, pour la mise en œuvre des activités du projet dans les 4 filières pilotes.

Concernant les **organisations de consommateurs**, les travaux ont permis d'identifier les structures en présence et d'initier les échanges et les activités de renforcement des capacités.

Projet du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Le financement du Projet de Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD) provient de l'AFD, à travers le C2D-FADCI. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole, animale, halieutique et forestière, en vue de stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations, permettant d'améliorer et de renforcer ces productions.

“Missions d'information et de sensibilisation des acteurs”

Des rencontres ont été organisées, du 6 au 22 février 2017, puis du 3 au 28 avril 2017, avec les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche, les structures de développement et les entreprises des filières agricoles, pour faire connaître le Fonds et échanger sur les modalités d'octroi des financements. A cet effet, **560** chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et responsables des structures de développement et des filières agricoles, ainsi que les inventeurs de Côte d'Ivoire ont été touchés.

“Financement des projets pertinents sélectionnés dans les cinq thématiques retenues”

Il s'agit des activités en lien avec le financement des projets de recherche-développement, présentés par un ou plusieurs acteurs de la recherche ou du développement et un ou plusieurs acteurs de la production ou de la transformation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières. Son fonctionnement repose sur des Appels à Projets au niveau de cinq (5) thématiques génériques définies par le Projet, à savoir : (i) **Gestion durable de la fertilité des sols**, (ii) **Gestion efficace de l'eau**, (iii) **Mise au point d'itinéraires techniques innovants assurant la protection de l'environnement**, (iv) **Lutte contre les maladies à parasites ou à virus et les insectes nuisibles qui affectent l'agriculture ivoirienne** et (v) **Amélioration de la qualité des produits et la bonne gestion des intrants**.

Les 16 projets approuvés par le Comité de Pilotage du FCIAD (COPIL/FCIAD) sur proposition du Comité Scientifique et Technique (CST/FCIAD) proviennent de 9 structures et concernent 11 filières, dont 9 filières de production végétale (Cacao, Coton, Anacarde, Manioc, Banane plantain, Maraichers, Papaye, Cocotier et Karité) et 2 filières de ressources animales (Tilapia et Aulacode). Mais, après la conclusion des négociations, deux projets du Centre Suisse de Recherche Scientifique

(CSRS) présentant des similitudes et une complémentarité ont été fusionnés. Ainsi, les 15 projets à financer sont évalués à **2,506 milliards de FCFA** avec un financement du FCIAD de **1,556 milliard de FCFA (62%)**. Le cofinancement des porteurs de projets est de 949,158 millions de FCFA (38%). Les contrats de mise en œuvre de ces projets, à l'exception de ceux de l'ICRAF, ont été signés le 21 novembre 2017 au cours d'une cérémonie officielle au SARA 2017 entre le FIRCA et les porteurs de projets. Une rencontre des coordonnateurs des projets avec la Cellule de coordination du FCIAD a lieu le 20 décembre 2017, pour les informer des dispositions pratiques de démarrage des projets et des modalités de rapportage des activités.

“Etablissement de nouveaux partenaires pour la durabilité du FCIAD”

Dans la perspective de pérennisation des activités du FCIAD, par l'identification des ressources pour abonder le Fonds, le FIRCA a pris part du 6 au 13 mai 2017 à Utrecht (Pays-Bas) au Global Forum for Innovations In Agriculture (GFIA). L'engouement pour le FCIAD a été marqué par la visite de son stand par 125 personnes.

“Mise en œuvre d'une campagne de promotion et de visibilité du FCIAD”

Une campagne de promotion du FCIAD et de la visibilité du C2D, du MINADER, de l'AFD, du FIRCA et du FCIAD a été entreprise, à travers des visuels de communications, dont 4 kakémonos, 1 000 plaquettes de présentation, 1 000 flyers, 1 000 affichettes, 200 blocs notes personnalisés qui ont été édités et distribués aux partenaires lors des missions d'information et de sensibilisation. A l'occasion du GFIA 2017, de nouveaux outils de communication, dont 100 plaquettes de présentation du FCIAD ont été édités en anglais et distribués. Un site internet dédié au FADCI (www.firca.ci/fciad), arrimé au site officiel du FIRCA et régulièrement mis à jour a été relouqué.

“Concours de l'Innovation Agricole Durable”

Le lancement de l'Appel à candidature a eu lieu le 31 juillet 2017, à travers trois publications dans le quotidien Fraternité Matin (31 juillet, 10 et 24 août 2017) et sur le site Web FIRCA. Une campagne de promotion du CIAD et de sensibilisation des acteurs a été organisée dans les médias, à travers 29 annonces, sous forme de capsules de 45 secondes et 9 diffusions sur RTI1, 10 annonces à la radio nationale et 10 annonces sur la radio Fréquence. Une émission télé de 4 minutes a été réalisée à la 1ère chaîne de la télévision, pour présenter le Concours.

Sur les 26 dossiers jugés conformes analysés, 9 lauréats, ayant obtenu au moins 70 points sur 100, ont été retenus. Par ordre de mérite, selon les thématiques du FCIAD, ils se répartissent comme suit : 2 lauréats

pour la Thématique 1, (ii) 0 lauréat pour la Thématique 2, 3 lauréats pour la Thématique 3, 1 lauréat pour la Thématique 4 et 3 lauréats pour la Thématique 5.

Les **9 lauréats** proclamés par le **Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**, à la cérémonie de clôture du SARA 2017, le 25 novembre 2017, sous la présidence du **Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire**, ont été célébrés le 30 novembre 2017 au FIRCA, en présence de la Coordinatrice du Secrétariat Technique du C2D et du Coordinateur de l'UCP-FADCI. Il leur a été remis un diplôme d'honneur et un chèque du montant correspondant au règlement du CIAD.

Ainsi, les différentes initiatives en cours dans le cadre du FCIAD viennent compléter les options et les stratégies du Gouvernement en matière d'innovations agricoles, susceptibles d'apporter une plus-value au développement de ce secteur.

Programme Genre et Environnement

Le financement du programme genre et environnement provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Il a pour objectif de veiller, en étroite collaboration avec les Départements du FIRCA et les filières agricoles, à la prise en compte effective des questions relatives au genre et à l'environnement, dans les activités du FIRCA et d'assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces activités.

“Actions pour la protection de la forêt ivoirienne, l'amélioration de la santé maternelle et infantile et la réduction de la pollution à l'intérieur des cuisines”

L'objectif du projet vise à apporter une réponse à la problématique de déforestation, en lien avec l'approvisionnement en combustibles domestiques, la réduction du temps de travail liée à la collecte du bois et l'amélioration de la santé maternelle et infantile.

Pour contribuer à la protection du couvert forestier et résoudre le problème d'approvisionnement en biomasse dans les ménages, **914 foyers améliorés**, de différents modèles, ont été introduits dans les zones de production de cacao et de coton, avec une formation sur leur gestion et utilisation.

Concernant les activités du projet de **tri et de valorisation des déchets de ménages**, des équipements (poubelles, sceaux et tenues de protection, tricycles, tables de tri et de caractérisation) ont été acquis. Ainsi, les activités de production de compost et de sensibilisation de masse ont pu démarrer en août 2017.

“Appui à l'entrepreneuriat féminin”

L'objectif du projet est de renforcer l'autonomisation de la femme rurale par l'appui et l'encadrement des coopératives agricoles féminines et des réseaux de transformation.

36 Présidents de groupements issus de 9 villages de Tabagne, dont 87% de femmes et 17% d'hommes, ont été formés à la gestion coopérative, la comptabilité simplifiée et la commercialisation des produits. **342 femmes**, membres des groupements des 9 villages ont également reçu un tricycle, des outils et intrants agricoles, ainsi que des semences pour 9 hectares de piment et d'aubergine. 13 conseillers, dont **7 femmes**, ont été formés en gestion d'exploitation agricole et 3 groupements agricoles de la sous-préfecture de Bouaké (Angouanyakro, Mizron et Sessenouan), comprenant **24 femmes**, ont bénéficié de semences, d'intrants, des motopompes, de motos et de matériel de séchage, pour exploiter 5 hectares de produits maraîchers. En outre, des matériels techniques agricoles et des semences ont été attribués à la Fondation Sacré-Cœur-Missionnaire de la Charité.



Programme de communication institutionnelle et promotion des filières

Le programme de communication institutionnelle et de promotion des filières agricoles vise à assurer la visibilité des actions du FIRCA et la promotion des filières agricoles auprès de l'Etat, des institutions nationales, des Communautés Economiques Régionales et des partenaires techniques et financiers, en tant qu'institution nationale chargée de la mobilisation des ressources financières et du financement durable des services agricoles.

“Communication institutionnelle”

Elle a été marquée en 2017 par la mise à jour des **sites web du FIRCA**, la conception des **sites web des projets FADCI/FCIAD et FADCI/SSA**, la couverture médiatique de **plusieurs évènements et activités du FIRCA** avec **plus de 60 articles** dans la presse nationale et d'entreprise, la distribution du **Plan stratégique 2015-2020** et de **5 livrets des actions du FIRCA** au profit des cultures d'exportation, des cultures vivrières, des ressources animales et halieutiques, l'édition du **n°18 du Journal « La Filière du Progrès »** sur la Filière Avicole et du **Rapport bilan 2011-2016** du PPAO/WAAPP.

“Promotion des filières agricoles”

Au cours de l'exercice 2017, les évènements et les manifestations des filières ont été largement couverts, notamment **la 1ère édition des Journées Nationales Vétérinaires et la Conférence de presse de la campagne intermédiaire café cacao**, **51 diffusions** de l'émission **« Terre et Progrès »** sur les filières agricoles à la 1ère chaîne de télévision nationale. **Plus de 40 articles** ont été publiés dans la presse écrite sur le **Bilan des activités des filières**. Des **films** sur les **Filières Hévéa et Anacarde** ont été produits. Des guides et des fiches didactiques ont été édités et diffusés, dont **1000 exemplaires** de chacun des **6 Guides de certification de semences de légumes** et du **Guide de production de soja**, ainsi que 500 exemplaires du **Guide de production de l'ananas MD2**. Une large distribution des gadgets de communication a été effectuée, notamment dans le cadre de **la participation au SARA 2017** et de **la revue des projets financés par l'Union Européenne**.

Suivi-Evaluation et impacts des projets de développement des filières

“Impacts de l'assistance technique dans la Filière Café Cacao”

L'évaluation de l'impact du renforcement des capacités techniques des producteurs dans le cadre du Programme d'amélioration de la productivité des vergers de cacao a permis d'aboutir aux conclusions ci-dessous.

Au niveau des **caractéristiques socioéconomiques des producteurs enquêtés** : (i) l'âge des producteurs est compris entre 19 et 91ans, avec une moyenne de 49 ans, (ii) les producteurs de sexe masculin représentent 91,5% et de sexe féminin 8,5%, (iii) la taille moyenne de ménage est comprise entre 8 et 9 personnes, avec une moyenne de 4 personnes travaillant avec le chef d'exploitation, (iv) les producteurs de café cacao sont constitués de 53% d'autochtones, 27% d'allochtones et 3% d'allogènes et la surface moyenne du verger est comprise entre 1 et 3 ha.

Au titre de **l'accès au Conseil agricole et du renforcement des capacités des producteurs** : (i) 8,5% des producteurs touchés sont des femmes, (ii) 83% des producteurs formés sont ceux dont les exploitations sont touchées par la maladie de Swollen Shoot, (iii) environ 18% des producteurs formés sont des manœuvres, (iv) 93% des bénéficiaires reçoivent au moins une visite de l'ANADER par an et 24% d'entre eux ont reçu au moins 3 visites par an et (v) plus de 90% des bénéficiaires estiment que l'ANADER assure une bonne formation.

Au titre de **l'utilisation du matériel végétal** : (i) un taux d'adoption de 50% et un taux de non satisfaction de 25%, (ii) le respect de la densité de plantation à 31% chez les participants aux activités de conseil agricole contre 17% chez les non participants, (iii) le respect du dispositif de plantation à 65% pour les participants contre 44% chez les non participants, (iv) la création de plantation par 38% des producteurs au cours des neuf dernières années, mais ce taux est de 94% chez les participants et (v) le recours au matériel tout venant pour les remplacements est de 38% chez les participants contre 56% chez les non participants.

Au titre de **l'utilisation des intrants**, l'étude montre que 92% des producteurs ont recours à l'herbicide avec une tendance plus élevée chez les non participants à hauteur de 96%.

Par rapport au **respect des normes de conduite au champ (en réhabilitation)**, l'évaluation relève : (i) le non-respect des normes de conduite au champ (en réhabilitation) aussi bien par les participants au programme que les non participants, (ii) 80 à 90% des participants appliquent les techniques d'entretien (taillages de restauration, coupe de loranthus, égourmandage et récolte sanitaire) contre 70 à 80% chez les non participants.

En matière de productivité, il est mis en évidence les constats suivants : (i) le rendement moyen de 507 kg/ha est enregistré auprès des producteurs participants contre 416 kg/ha auprès des non participants, (ii) pour les parcelles en production, le rendement augmente de façon significative en fonction des régions, le temps hebdomadaire de travail dans la plantation, la pratique des récoltes sanitaires, le niveau d'instruction



ainsi que l'utilisation de l'engrais et (iii) le rendement baisse de façon significative en fonction de la superficie de la parcelle, l'âge de la parcelle, les niveaux moyens ou denses d'enherbement.

En définitive les résultats des études d'impacts indiquent que le programme d'assistance technique des producteurs de café et de cacao a amélioré le niveau des indicateurs de durabilité des vergers. Toutefois, ces résultats restent limités par des facteurs externes au programme, dont l'accès aux intrants, au financement et à la main d'œuvre.

"Evaluation finale de 3 projets de recherche de la Filière Palmier à Huile"

Trois projets de recherche de la Filière Palmier à Huile, à savoir **"Mise au point de stratégies de lutte intégrée contre les ennemis et parasites du palmier à huile"**, **"Mise à disposition de semences performantes de palmier à huile"** et **"Actualisation des critères de maturité des régimes"** ont fait l'objet d'une évaluation finale.

Les 3 projets ont enregistré des résultats d'importance pratique, dont certains peuvent être transférés aux producteurs. Il s'agit, notamment des listes actualisées et de la distribution géographique des bio-agresseurs de palmier à huile (pathogènes, insectes ravageurs et adventices) y compris *Ganoderma* et *Spodoptera frugiperda*, de molécules, dont les propriétés biologiques offrent des perspectives intéressantes de lutte biologique contre *Foe*, des pesticides homologués, du dispositif de production massive de graines germées et de critères de maturité des régimes, pour déclencher les récoltes.

"Evaluation de deux projets de recherche de la Filière Cocotier"

L'évaluation finale du projet, **"Protection des cocoteraies contre la punaise *Pseudotheraptus devastans* par l'utilisation des extraits de plantes à effet insecticide"** a enregistré les résultats suivants : (i) connaissance du cycle de développement de

Pseudotheraptus devastans, (ii) identification des variétés tolérantes (GOA et la PB 121+) et (iii) mise en évidence de l'efficacité de trois extraits de plantes à base de *Ocimum gratissimum*, *Azadirachta indica* et *Ricinus communis* sur *Pseudotheraptus devastans*.

L'évaluation à mi-parcours du projet **"Sélection de cultivars tolérants à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers dans le département de Grand Lahou"**, indique ce qui suit : (i) les arbres des géniteurs mâles et femelles à reproduire ont été sélectionnés, (ii) les 42 cultivars à tester ont été reproduits, (iii) les tests de comportement dans le Département de Grand-Lahou et en station ont été installés et les observations sont en cours et (iv) l'achèvement de l'inventaire de l'entomofaune.

"Evaluation finale d'un projet de recherche de la Filière Banane Dessert"

Les résultats de l'enquête préliminaire du projet **"Evaluation finale du Projet de lutte intégrée contre les nématodes en culture de banane dessert"** font ressortir la situation de référence de la lutte contre les nématodes en culture de banane dessert, caractérisée essentiellement par : (i) une gamme étroite de nématicides disponibles pour lutter contre les nématodes, (ii) une adaptation remarquable des exploitations de banane dessert en Côte d'Ivoire aux règlements du marché européen par l'obtention d'une diversité de certification (**Globalgap, Tesco Nature, Rainforest, Sedex, ISO 1401**) des bananeraies et (iii) une forte attente d'une solution alternative à l'usage des nématicides chimiques.

Pour ce qui est des **biopesticides testés**, les concentrations de 100 g de poudre/l, pour les extraits de graines de Neem et de 3 ml/l pour l'huile d'*Ocimum gratissimum* appliqués à 400 ml/pied présentent après six mois une efficacité comparable aux nématicides de référence (Rugby 10G et Counter 15FC) avec une réduction significative des populations de *Radopholus similis* et *Pratylenchus coffeae*. Toutefois, la rémanence des biopesticides aux concentrations testées s'est avérée plus courte (2 mois) que celle des nématicides (3 à 4 mois).

Concernant les **jachères contrôlées à base de plantes de service**, la graminée *Panicum maximum* et la légumineuse *Crotalaria retusa* ont montré une performance beaucoup plus satisfaisante que la jachère spontanée vis-à-vis des deux espèces nuisibles de nématodes (*R. similis* et *P. coffeae*). En revanche, le précédent cultural à base de la légumineuse *Cajanus cajan*, malgré sa contreperformance par rapport au témoin pour la réduction des infestations de nématodes, a permis d'observer une précocité de la floraison des bananiers et un retour sur cycle beaucoup plus intéressant que les autres plantes de service.

“Evaluation de la mise en œuvre du Plan opérationnel 2015-2017”

L'évaluation de la mise en œuvre du **Plan opérationnel 2015-2017** a donné lieu aux conclusions suivantes :

- **Amélioration de l'offre de matériel végétal et de reproducteurs performants**, marquée par : (i) 923 tonnes de semences de légumes et céréales, (ii) 4 588 107 plants de bananier plantain, (iii) 5 635 reproducteurs de porc, ruminants, avicole et ENC, (iv) 2 533 980 alevins, (v) 600 000 boutures de manioc, (v) la production des plants pour 631 ha d'anacarde, (v) 193 tonnes de semences de coton, (vi) 1 467 000 graines germées de palmier et (vii) 41 255 plants de cocotier fournis
- **Renforcement des capacités des filières agricoles en matière de qualité sanitaire des aliments**, sanctionné par la validation d'une norme, la formation de 176 acteurs et l'édition de 2 500 exemplaires de guides
- **Génération de technologies** marquée par: (i) 16 technologies introduites, (ii) 97 itinéraires techniques et/

ou des techniques d'élevage améliorés, (iii) 48 clones et/ou variétés, (iv) 10 prototypes d'équipement de transformation, (v) 23 formules alimentaires adaptées aux besoins des éleveurs, (vi) 5 formules d'engrais, (vii) 11 cartes de fertilité des sols, (viii) 14 Matériels végétaux tolérants/résistants aux maladies et ravageurs, (ix) 2 cartes sanitaires, (x) 14 méthodes de lutte contre les maladies et les ravageurs et (xi) 8 molécules efficaces contre les maladies et les ravageurs.

Dans le cadre du **Projet pilote de formation aux métiers agricoles**, **379 producteurs (99%)** sur les 383 prévus ont été formés dans les différentes catégories professionnelles (**maïsiculteurs, saigneurs, producteurs de café et de cacao, riziculteurs, éleveurs de poulets, éleveurs de porc, maraîchers, fabricants de provende, planteurs de palmier à huile**). Le suivi post formation réalisé indique que les formations reçues ont eu un impact sur les changements de pratiques agricoles, susceptibles de contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles.

Le dispositif de **renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des organisations professionnelles agricoles**, en cours de mise en place dans les trois régions concernées (Poros, Gbêkê et Haut Sassandra), sera opérationnel au cours de l'exercice 2018.

La **construction d'un Système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments** se poursuit par la préparation des composantes des ressources de base de l'agence, les fonctions principales de l'agence, les travaux préparatoires à l'interaction de l'agence avec les parties prenantes nationales et internationales et les activités d'appui aux filières alimentaires et aux consommateurs.





Pour le **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable**, 15 projets pertinents à impact sur le développement du secteur agricole, d'un montant de 2,506 milliards FCFA, dont un financement du FCIAD de 1,556 milliard ont été sélectionnés pour être mis en œuvre. Quant au Concours de l'Innovation Agricole Durable, sur les 26 dossiers conformes analysés, 9 lauréats ont été primés dans les 5 thématiques du fonds. Les actions développées viennent ainsi compléter les stratégies du Gouvernement, pour améliorer l'**innovation technologique**, susceptible d'apporter une plus-value au développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la **contribution à la protection du couvert forestier ivoirien**, 914 foyers améliorés de différents modèles ont été introduits auprès des producteurs des zones de production du cacao et du coton, avec une formation appropriée à leur utilisation. Des appuis divers (matériels de séchage, motopompes, etc.) et des formations appropriées ont été apportés à l'**entrepreneuriat féminin**, afin de renforcer l'autonomisation des femmes en zone rurale.

L'**étude des impacts des projets de développement des filières** a mis en évidence des améliorations notables, notamment pour la Filière Café Cacao, marquées par le respect des techniques culturelles, l'amélioration de la

productivité des vergers de cacao, avec un rendement actuel de 507kg/ha, la maîtrise de la gestion de la maladie de Swollen Shoot, le respect des normes de conduite des plantations en replantation/réhabilitation et l'amélioration des indicateurs de durabilité des vergers de cacao.

L'**évaluation finale** de certains projets de recherche des Filières Palmier à Huile, Cocotier et Banane dessert a clairement identifié des acquis importants à forte valeur ajoutée, dont il faut organiser le transfert auprès des producteurs concernés.

L'**évaluation finale de l'exécution du Plan opérationnel 2015-2017** a donné lieu aux principales conclusions suivantes : une amélioration de l'offre aux producteurs de matériel végétal et de reproducteurs performants, le renforcement des capacités des filières en matière de qualité des aliments, la génération de nombreuses technologies d'amélioration des itinéraires techniques et/ou d'élevages, la mise au point des clones et des variétés améliorées et résistants aux maladies et ravageurs, des méthodes de lutte efficaces contre les maladies et ravageurs des cultures, des prototypes d'équipement et de transformation, des formules alimentaires adaptées aux besoins des éleveurs, etc.



SYNTHÈSE DES PROJETS/PROGRAMMES EXÉCUTÉS ET/OU EN COURS D'EXÉCUTION EN 2017

Au cours de l'exercice 2017, la planification des projets de développement de la Filière Coton a été annulée, en raison de sa programmation par le Conseil du Coton et de l'Anacarde, sur financement du PSAC. Le 2ème appel à projets du FCIAD a été reporté en 2018, afin de prendre en compte les enseignements tirés du 1er Appel à projets. 16 autres projets, pour des raisons diverses, ont été annulés ou reportés. Ainsi, au total, le nombre de projets annulés et/ou reportés se chiffre à **18 projets**.

En fin de compte, le nombre de projets de développement des filières retenus au PAA 2017 est de **133 projets** au lieu de 151 projets initialement programmés en début d'exercice 2017.

Sur les 133 projets retenus, **108 projets de développement des filières** sont exécutés et/ou en cours d'exécution à fin décembre 2017, soit un **taux de réalisation de 81%** contre 80% en 2016 (133 projets sur 166) et 90% en 2015 (92 projets sur 102).

Selon les domaines d'intervention du FIRCA, les **108 projets** exécutés et/ou en cours d'exécution se répartissent comme suit :

- **41 projets de Recherche appliquée** sur les 44 retenus (**93%**)
- **21 projets de Conseil agricole** sur les 25 retenus (**84%**)
- **7 projets de Formation professionnelle agricole** sur les 7 retenus (**100%**)

- **30 projets d'appui et de renforcement des capacités des OPA** sur les 42 retenus (**71%**)
- **9 projets d'étude d'accompagnement des filières** sur les 15 retenus (**60%**).

Au terme de la mise en œuvre du PAA 2017, sur **24 filières agricoles programmées**, **22 filières (92%)**, dont les **7 filières cotisantes autonomes** (Café-Cacao, Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane dessert et Aviculture), les **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porc, Ruminants et Pêche et Aquaculture) et **10 filières non cotisantes sur 12** (Cola, Racines et Tubercules, Banane Plantain, Légumes et Soja, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Papaye, Karité, Gingembre et Poivre) ont vu le démarrage effectif et/ou l'exécution de leurs projets de développement. Les **2 filières non cotisantes** sur les 24 (**8%**) qui n'ont pas connu le démarrage de leurs projets sont les Filières Riz et Maïs.

Le bilan des projets de développement des filières exécutés et/ou en cours d'exécution en 2017 affiche un taux de **réalisation de 81%** (108 projets sur les 133 retenus contre **80% en 2016** (132 projets sur les 166 prévus), **90% en 2015** (90 projets sur les 102 prévus).

Au total, sur les 24 filières agricoles programmées, **22 filières (92%)**, dont les **7 filières cotisantes autonomes**, les **5 filières cotisantes non autonomes** et **10 filières non cotisantes** ont connu le démarrage et/ou la fin de l'exécution de leurs projets de développement. Seules **2 filières non cotisantes** (Riz et Maïs) n'ont pas connu le démarrage de l'exécution de leurs projets de développement au cours de l'exercice 2017.

Le FIRCA en 7 points

1 NOUS SOMMES

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA),
Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, régie par la loi n°2001-635 du 9 octobre 2001 et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002.

2 NOTRE MISSION

Le financement des programmes de recherche agronomique et forestière, de conseil agricole et d'appui aux organisations professionnelles agricoles.

3 NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Recherche appliquée, Conseil agricole, Appui aux OPA, Formation professionnelle et renforcement des capacités, Etudes d'accompagnement.
Dans les secteurs végétal, forestier, animal et halieutique.

5 NOS PARTENAIRES

Le FIRCA assure le rôle d'agence d'exécution technique et fiduciaire de programmes financés ou cofinancés avec les partenaires financiers : Banque Mondiale (WAAPP, PAAC) Union Européenne (ECAFC, PRC, PRO2M), Agence Française de Développement (PARFACI, FADCI), etc.

Le FIRCA met en œuvre des programmes de développement des filières, en collaboration avec les différentes organisations des filières (Conseil du Café-Cacao, Conseil du Coton et de l'Anacarde, APROMAC, INTERCOTON, AIPH, ADERIZ, INTERPORCI, IPRAVI, OBAM CI, OCAB...) et avec l'aide de partenaires techniques : ANADER, CNRA, CSRS, I2T, etc.

6 NOTRE IMPACT

Depuis 15 ans, la mobilisation des ressources des cotisations professionnelles auprès des filières agricoles pour le financement des programmes de développement et la contribution des partenaires techniques et financiers au financement des projets conventionnés, ont contribué significativement au développement du secteur agricole, aussi bien pour les cultures d'exportation et vivrières, que pour les ressources animales et halieutiques.



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

4 NOTRE ORGANISATION

- 1 Assemblée Générale,
- 1 Conseil d'Administration,
- 1 Direction Exécutive,
- 4 Départements technique et fiduciaire,
- 3 Unités autonomes,
- 4 Services autonomes.

7 NOS RESULTATS

628

projets mis en œuvre pour
les Filières Agricoles :

Recherche Appliquée	Appui aux OPA	Conseil Agricole
239	139	104

Formation professionnelle et renforcement des capacités	Etudes d'accompa- gnement
84	62

NOUS JOINDRE



www.firca.ci



firca@firca.ci



FIRCA Côte d'Ivoire



FIRCA Officiel



Firca



22 52 81 81



22 52 81 87



Abidjan, Cocody II Plateau, 7^{ème} tranche



01 BP 3726 Abidjan 01

ORGANISATION DU FIRCA

L'organisation du FIRCA, adoptée pour la **période 2015-2020** et qui a servi à la mise en œuvre des activités et des projets du PAA et du budget de l'exercice 2017, est schématisée par la figure en annexe 1.

Outre les sept unités et services autonomes rattachés à la Direction Exécutive (Unité Planification et Suivi-Evaluation, Unité d'Audit Interne, Unité des Marchés et Conventions, Service Communication, Service Genre et Environnement, Service Formation et Renforcement des Capacités et Service Financement Agricole), l'organisation de base du FIRCA est structurée autour des quatre Départements suivants :

- le **Département Administration, Finances et Comptabilité (DAFC)** regroupant le Service Gestion des Cotisations professionnelles, le Service Gestion des Projets, le Service Gestion du Fonctionnement, le Service Informatique et le Service Gestion des Ressources Humaines et Moyens Généraux
- le **Département Café Cacao et Autres Plantes Stimulantes (DCCAPS)** comportant le Chargé de Programmes Appui à la Production et à la Diversification, le Chargé de Programmes Recherche-Développement et Etudes et le Chargé de Programmes Cola et Autres Plantes Stimulantes
- le **Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF)**, regroupant le Chargé de Programmes Hévéa et Productions Forestières, le Chargé de Programmes Palmier à Huile, Cocotier et Autres Plantes Oléagineuses, le Chargé de Programmes Coton et Plantes à Fibres, le Chargé de Programmes Anacarde et Canne à Sucre et le Chargé de Programmes Fruits, Agrumes, Fleurs et Plantes Ornementales
- le **Département Cultures Annuelles et Ressources Animales (DCARA)**, comportant le Chargé de Programmes Riz et Autres Céréales, le Chargé de Programmes Productions Légumières, le Chargé de Programmes Racines, Tubercules et Plantain, le Chargé de Programmes Elevage, Pêches et Aquaculture et le Chargé de Programmes Transformation et Valorisation.

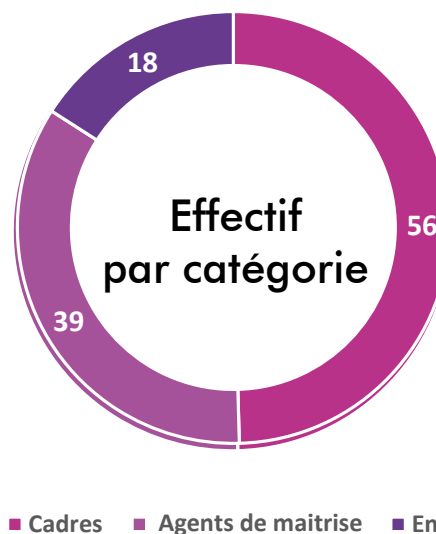
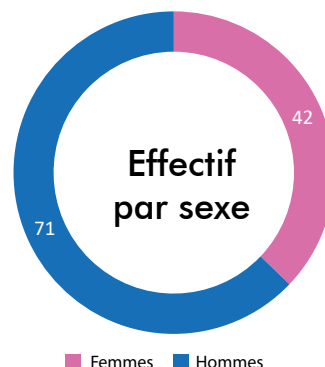
Pour l'exercice 2017, les effectifs pour assurer le fonctionnement optimum de l'institution et la gestion des programmes de développement des filières agricoles, y compris les programmes de développement agricole conventionnés, sur financement des partenaires techniques et financiers, sont au total de **113 agents**, représentant **92%** des besoins estimés à **123 agents** sur la période 2015-2020.

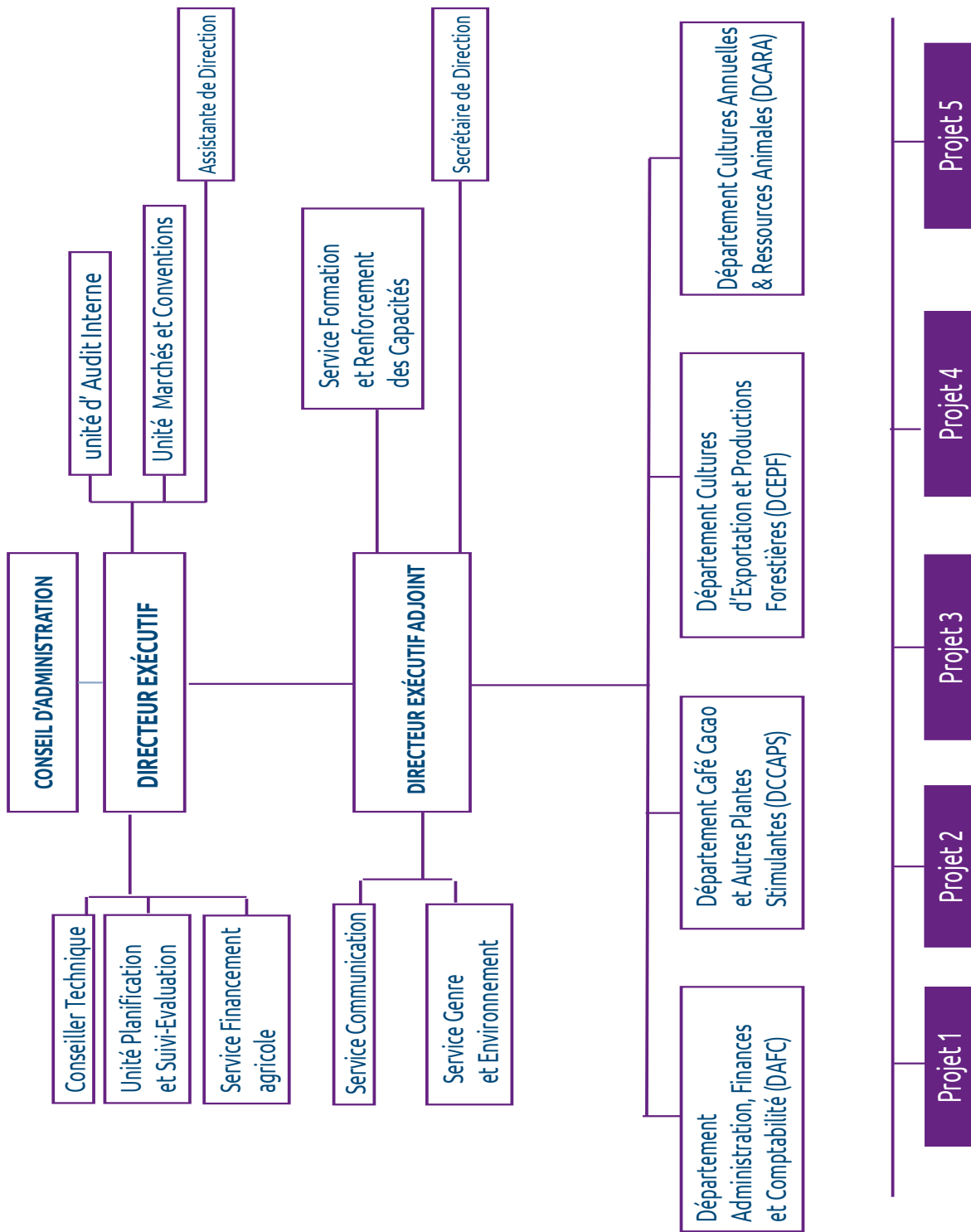
Par rapport à 2016 où les effectifs des agents étaient de 103 agents, le FIRCA a connu, en 2017, un accroissement d'environ **10% (10 agents sur 103)**.

L'accroissement des effectifs en 2017 qui se poursuivra jusqu'en 2020 se justifie par la nécessité de doter l'institution d'un organigramme unique de gestion à la fois des programmes de développement des filières et des programmes de développement agricole conventionnés.

En 2017, les **10 nouveaux agents** recrutés sont constitués de **6 cadres** (1 pour le FIRCA et 5 pour le projet FADCI-SSA) et de **4 agents de maîtrise et employés** répartis dans les organes de l'institution.

Les caractéristiques de base des effectifs des agents du FIRCA au 31 décembre 2017 sont ci-dessous indiquées :





Au 31 décembre 2017, le parc roulant comprend **100 engins** dont **19** affectés aux activités de coordination des Programmes de Développement des Filières et **81** aux activités de coordination des Programmes Conventionnés.

Les **19 engins** acquis pour la coordination des Programmes de Développement des filières se répartissent comme suit :

- **9 véhicules** de mission, **1** véhicule et **1** moto de liaison, pour le fonctionnement du FIRCA
- **2 véhicules** de Direction
- **5 véhicules** et **1 moto**, acquis sur financement des filières agricoles, affectés aux différents partenaires pour l'exécution des projets (Filières Café-Cacao et Cola).

Les **81 engins** acquis pour les activités de coordination des Programmes Conventionnés se répartissent comme suit :

- **5 véhicules** de mission et **2 véhicules** de liaison pour le fonctionnement de l'Unité de Coordination Technique du PPAO/WAAPP
- **26 véhicules** et **4 tracteurs** affectés aux différents partenaires d'exécution du PPAO/WAAPP
- **6 véhicules** et **18 motos** affectés aux différents partenaires d'exécution et aux bénéficiaires du PARFACI
- **8 véhicules** de mission pour le fonctionnement des composantes du FADCI
- **12 motos** affectées aux différents partenaires d'exécution du programme du Conseil de gestion.



GOUVERNANCE DU FIRCA

Le **Conseil d'Administration**, lors de la 44^{ème} session, tenue le 23 mai 2017, a adopté les **Rapports annuels de l'exercice 2016** (Rapport Technique 2016, Comptes clos au 31 décembre 2016) et lors de la 45^{ème} session, tenue le 21 décembre 2017, a approuvé et autorisé la mise en œuvre du **Programme Annuel d'Actions** et du **Budget de l'exercice 2018**.

L'**Assemblée Générale**, lors de sa 16^{ème} session, tenue le 15 juin 2017, a approuvé le Rapport de gestion du Conseil d'Administration 2016 et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Fonctionnement de la Direction Exécutive

Le **Comité de Direction** s'est réuni le 30 janvier 2017, pour faire le bilan des activités exécutées au cours de l'exercice 2016 et donner des orientations pour la conduite des actions prévues à l'exercice 2017.

Un **Comité de Direction restreint** a été instauré pour améliorer le fonctionnement du FIRCA. Il se réunit chaque lundi, de 8h 30 à 9h 30 autour du Directeur Exécutif, le Directeur Exécutif Adjoint, le Conseiller Technique Principal et le Conseiller Technique, pour faire le point des activités de la semaine écoulée, dégager les priorités de la semaine en cours et recueillir les directives pour mieux orienter et appuyer l'exécution des activités des Départements, des Unités et Services du FIRCA.

Deux **Ateliers internes** tenus le 7 mars et 1^{er} août 2017, ont fait respectivement le bilan de l'exécution du PAA et du budget 2016 et le bilan au 30 juin 2017 de l'exécution du PAA et du Budget 2017.

Le **Comité des Agréments et des Marchés (CAM)**, en 2017, a tenu 21 sessions, sanctionnées par l'adjudication de marchés portant sur 62 projets de développement des filières, dont 14 projets de recherche appliquée, 29 projets de conseil agricole, 12 projets de formation professionnelle agricole et d'appui aux OPA et 7 projets d'études d'accompagnement des filières agricoles.

Divers **documents didactiques**, constitués de guides et de fiches techniques, issus des résultats des projets de développement, ont été édités et mis à la disposition des acteurs, afin de renforcer leurs capacités à s'approprier et appliquer les bonnes pratiques agricoles.

DIFFICULTÉS & ACTIONS PRIORITAIRES 2018

La difficulté majeure de l'exercice 2017 qui mérite d'être signalée résulte des nombreuses grèves survenues au CNRA, imputables aux arriérés de salaire de cette importante institution de génération des technologies. Ces grèves qui ont démarré en 2016 et se sont accentuées en 2017 ont considérablement mis à mal l'exécution de certains projets de recherche appliquée, pour lesquels les contrats ont été dûment signés et les fonds d'exécution mis à disposition.

Les conséquences pour le FIRCA sont essentiellement l'insuffisance des acquis de recherche transférables aux filières et d'élaboration des fiches didactiques au profit des producteurs des différentes filières concernées, en l'absence de résultats concrets. Ces contreperformances sont à remarquer principalement au niveau des Filières Café-Cacao, Hévée, Palmier à Huile et Anacarde qui assurent le financement autonome de leurs programmes de développement.

Actions prioritaires pour 2018

Le PAA 2018, adopté par le Conseil d'Administration du FIRCA en sa 45ème session tenue le 21 décembre 2017, consacre la mise en œuvre des programmes de développement de 23 filières agricoles et des actions relevant de 11 programmes transversaux.

157 actions-projets sont ainsi visées pour être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des 34 Programmes identifiés pour le PAA 2018.

Le coût total des actions à conduire, au titre des 23 Programmes de Développement des Filières et des 11 Programmes Transversaux, s'élève à **22,62 milliards** contre **23,9 milliards** en 2017 est en baisse de **1,283 milliards (-5,4%)**, se répartit selon les domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

- **52 projets de Recherche Appliquée** (33%), de **4,79 milliards FCFA** (21%)
- **29 actions-projets de Conseil Agricole** (18,5%), d'un coût de **11,5 milliards FCFA** (51%)
- **18 projets de Formation Professionnelle Agricole** (11%), d'un coût de **0,93 milliard FCFA** (4%)
- **39 projets de Renforcement des Capacités/ Appui aux OPA** (25%), d'un coût de **3,67 milliards**

FCFA (16%)

- **19 projets d'Etude d'Accompagnement** (12,1%), d'un coût de **1,73 milliard FCFA** (8%).

Les **157 projets** du PAA 2018 concernent :

- **6 filières cotisantes autonomes** (Hévée, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane dessert et Aviculture) pour **57 projets (36%)**, d'un coût total de **12 milliards (53%)**
- **5 filières cotisantes non autonomes** (Ananas, Mangue, Porcine, Ruminants, Pêche et Aquaculture) pour **9 projets (6%)**, d'un coût global de **0,18 milliard (1%)**
- **12 filières non cotisantes** (Cola, Riz, Maïs, Igname, Manioc, Banane Plantain, Légumes-Soja, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Karité, Gingembre, Poivre) pour **51 projets (32%)**, d'un coût total de **3,5 milliards (15%)**
- **11 Programmes Transversaux** (Formation aux Métiers, Conseil de Gestion, Genre et Développement durable et inclusif et Valorisation des produits agricoles, Réseau et Coopération, Financement Agricole, Agriculture et Collectivités Territoriales, Appui à la Construction d'un Système National de Contrôle des Aliments, Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable, Planification et Suivi-évaluation, Promotion des filières agricoles) pour **40 actions (25%)**, d'un coût total de **7 milliards (31%)**.

Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2018, d'un montant de **22,6 milliards FCFA**, est à mobiliser auprès de trois principales sources de financement, comme suit :

- **11,6 milliards (51%)** à financer par les **filières agricoles**
- **1,4 milliard (6%)** à financer par la **Caisse de Solidarité et l'Appui Programmes**
- **9,6 milliards (42%)** à financer par les **partenaires techniques et financiers**.

CONCLUSION

L'année 2017 constitue la dernière année de mise en œuvre du plan opérationnel 2015 – 2017. Elle a été marquée par une mobilisation financière totale d'environ **28,5 milliards de FCFA** (+20 % par rapport à 2016), dont **14 milliards** sont issus des cotisations des filières. Ces ressources mobilisées ont permis d'engager la mise en œuvre prévisionnelle de **151 actions-projets** pour l'ensemble des 24 filières agricoles. Le taux de réalisation des actions-projets atteint **81%**.

L'objectif global du FIRCA est de rendre aux filières, des services qui contribuent à l'amélioration durable de la productivité et du niveau de vie des populations."

A ce titre, nous observons une amélioration continue, depuis 2013, de la production agricole, même si les rendements demeurent encore assez faibles.

Relativement au plan de développement des filières agricoles, des résultats probants ont été obtenus notamment dans les Filières Café-Cacao, Hévéa, Palmier à Huile, Anacarde et Coton et dans tous les domaines d'intervention du FIRCA.

Certaines innovations ont connu des niveaux d'adoption très importants.

Les Projets de développement de huit filières agricoles, ont été planifiés, à travers des ateliers réunissant toutes les parties prenantes. Ces ateliers ont permis de disposer d'un portefeuille de 82 projets pertinents et consensuels.

Le bilan consolidé de l'exercice 2017 fait ressortir un excédent de **159 millions** sur l'ensemble des états financiers des activités ordinaires du FIRCA et des projets cofinancés avec les partenaires techniques et financiers. Tous les états financiers ont été certifiés par les Auditeurs externes.

L'année 2018 présente de bonnes perspectives avec (1) la prévision de réalisation de **157 projets** pour un montant total de **22,5 milliards**, (2) la poursuite des projets conventionnés et (3) la mise en œuvre de nouveaux projets notamment le PPCA et le PRO2M.



SIGLES & ABREVIATIONS

ADCVI : Association pour le Développement des Cultures Vivrières Intensives

ADERIZ : Agence de Développement de la Culture du Riz

AFD : Agence Française de Développement

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANRPC : Association des Pays Producteurs de Caoutchouc Naturel

APROMAC : Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire

BFGD : Bureau de Formation et de Conseil en Développement

BVP : Bureau de Vente des Producteurs

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

CAM : Comité des Agréments et des Marchés

CCP : Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CHC : Compagnie Hévéicole du Cavally

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CORAF/WECARD : Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles

CROS : Comité Régional d'Orientation et de Suivi

CSRS : Centre Suisse de Recherche Scientifique

CSSV : Cocoa Swollen Shoot Virus

DAFC : Département Administration, Finances et Comptabilité

DCARA : Département Cultures Annuelles et Ressources Annuelles

DCCAPS : Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes

DCEPF : Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières

ECAFC : Projet d'Externalisation du Conseil Agricole dans la Filière Coton

EXAT : Exploitation Agricole Tehui

FADCI : Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCIAD : Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

FIRCA : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

FPC-CI : Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire

GFIA : Global Forum for Innovations in Agriculture

ICCO : Organisation Internationale du Cacao

ICRAF : Centre International pour la Recherche en Agroforesterie

IDA : Association Internationale pour le Développement

IDH : Ivoirienne d'Hévéa

IITA : Institut International de l'Agriculture Tropicale

INTERCOTON : Interprofession de la Filière Coton

INTERPORCI : Interprofession Porcine de Côte d'Ivoire

IPRAVI : Interprofession Avicole Ivoirienne

IRRDB : International Rubber Research and Development Board

ITRC : International Tripartite Council

JBG : Jardin de Bois de Greffe

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MPOC : Malaysian Palm Oil Council

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OIAC : Organisation Interafricaine du Café

OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONDR : Office National de Développement de la Riziculture

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

PAA : Programme Annuel d'Actions

PALM-CI : Société des Palmeraies de Côte d'Ivoire

PARFACI : Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire

PCA : Président du Conseil d'Administration

PEJEDEC : Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences

PNPA : Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture

PPAAO/WAAPP : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

PRO2M : Programme d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers

PR-PICA : Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique

PRRC : Programme de Relance de la Recherche Cotonnière

PSAC : Projet d'Appui au Secteur Agricole

RETPACI : Réseau des Agro-Transformatrices de Côte d'Ivoire

RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil

RTI : Radio Télévision Ivoirienne

SAEC : Société Africaine d'Etudes et Constructions

SAPH : Société Africaine des Plantations d'Hévéa

SARA : Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales

SNDR : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

SOGB : Société Hévéicole de Grand Béréby

SSA : Sécurité Sanitaire des Aliments

SYSCOA : Système Comptable Ouest-Africain

TRCI : Tropical Rubber Côte d'Ivoire

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMC : Unité Marchés et Conventions

UPSE : Unité de Planification et Suivi-Evaluation

USDA : United States Département of Agriculture